



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 136 • NUMÉRO 007 • 2<sup>e</sup> SESSION • 36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 20 octobre 1999**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations  
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 octobre 1999

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1400)

**Le Président:** Comme c'est la coutume le mercredi, nous allons chanter Ô Canada sous la direction du député de Nanaimo—Cowichan.

[*Note de la rédaction: Les députés se lèvent et chantent Ô Canada.*]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

#### LES FEMMES DE L'ANNÉE À L'OKTOBERFEST

**Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour féliciter dix femmes remarquables de la région de Waterloo qui ont été honorées à titre de femmes de l'année au cours de la dernière Oktoberfest.

Le 18 octobre, nous avons célébré le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'affaire «personne» qui a permis aux Canadiennes de siéger au Sénat.

À la veille du nouveau millénaire, les femmes de tout le pays sont prêtes et disposées à assurer le succès de notre pays au cours du siècle prochain.

Ce sont des femmes comme celles-là, qui font une différence, qui ajoutent à la force et au dynamisme du Canada en tant que nation, qui ont été honorées jeudi dernier à Kitchener.

Je voudrais préciser le nom de ces femmes et la catégorie dans laquelle elles ont été honorées: Hide English, professions libérales; Corry Den Duyf, aînée; Arleen MacPherson, aide humanitaire; Aneita Brown, personne au foyer; Catherine Schwark, employée; Gita Morar, bénévole dans la collectivité; Hele Jowett, entrepreneure; Yvonne Tousek, santé et sport et Cheryl Muranko, jeune adulte. Je félicite ces femmes.

\* \* \*

#### LES AGRICULTEURSCANADIENS

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, en septembre, j'ai tenu plusieurs réunions dans ma circonscription

de Peace River. La majorité des personnes présentes étaient des agriculteurs qui s'inquiétaient beaucoup de la situation dans leur secteur.

Ils m'ont dit à quel point ils étaient fiers d'avoir choisi la noble tâche d'assurer l'approvisionnement alimentaire des Canadiens et des gens d'autres pays.

Ils ont parlé des ravages causés par 20 années de stagnation du revenu agricole et par l'escalade du coût des intrants.

Ils ont demandé si qui que ce soit au Canada se préoccupait de leur survie ou s'ils devaient accepter d'être acculés à la faillite et se recycler dans un autre domaine à l'âge de 60 ans.

Ils craignent que les gouvernements ne se préoccupent pas de leur sort ni de celui de tout le secteur de l'agriculture.

Notre grand pays en est-il arrivé là? Va-t-on se contenter de capituler face à l'Union européenne et les États-Unis et d'abandonner à leur sort nos agriculteurs qui ont déjà été fiers de leur situation?

\* \* \*

#### L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'assister hier aux cérémonies d'ouverture de l'Assemblée législative du Nunavut à Iqaluit et de m'adresser aux députés de cette assemblée.

Plusieurs gouvernements provinciaux des quatre coins du pays, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, qui avaient délégué des représentants à l'ouverture officielle de l'Assemblée législative du Nunavut, ont reconnu l'importance de ce jour.

Au début de leur troisième sessions, les députés de l'Assemblée législative sont heureux de se trouver dans leur toute nouvelle Chambre qui illustre de nombreux aspects de la culture unique du Nunavut. C'est ainsi que les sièges des députés sont recouverts de peau de phoque.

Les députés de l'assemblée législative du Nunavut se trouvent devant des perspectives d'avenir excitantes, des enjeux importants et des défis cruciaux auxquels ils devront faire face au nom de la population qui les a élus.

Je suis persuadée que mes collègues voudront se joindre à moi pour souhaiter bonne chance à l'Assemblée législative du Nunavut.

*Article 31 du Règlement***LE COUNTY OF OXFORD INTEGRATED NETWORK**

**M. John Finlay (Oxford, Lib.):** Monsieur le Président, lundi soir, j'ai assisté au septième hommage annuel rendu par l'industrie à l'excellence en gestion de l'information et en technologie du secteur public.

J'étais là pour appuyer les représentants du County of Oxford Integrated Network, connu également sous l'acronyme COIN, qui était en lice pour l'obtention d'un prix.

À mon plus grand plaisir, COIN a reçu la médaille d'or dans la catégorie «création de partenariats et d'alliances». Ce prix reconnaît les efforts que COIN a déployés au nom de ses partenaires du comté d'Oxford en vue d'offrir des services à nos citoyens en les faisant profiter d'avancées technologiques.

COIN l'a emporté sur les autres candidats parmi lesquels figuraient la GRC, DRHC, le Conseil national de recherches du Canada et d'autres ministères fédéraux. Je félicite tous ceux qui font partie de COIN, notamment Mark Harrison, président du conseil du comté d'Oxford, Sam Coghlan, bibliothécaire du comté, John Moore, directeur de COIN et Ed St. Gelais, gestionnaire de DRHC pour le comté. Je tenais à rendre hommage à leur beau travail.

\* \* \*

**LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ESSAIS NUCLÉAIRES**

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, des quatre coins du monde, des voix se sont élevées exprimant la déception et l'inquiétude suscitées par le rejet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Sénat américain.

L'abandon, par les Américains, du leadership dans le dossier de la non prolifération nucléaire est un événement consternant dans le cadre du combat, déjà difficile, en vue d'obtenir un engagement universel en faveur de la non prolifération.

L'abdication par le Sénat américain de son rôle essentiel de chef de file mondial sape les efforts déployés par la communauté internationale auprès de la Russie, de la Chine et d'autres puissances nucléaires, pour les amener à ratifier le traité. La déception exprimée tant par les alliés des États-Unis que par leurs rivaux témoigne de l'importance du rôle de chef de file que ce pays se doit d'assumer dans ce dossier.

Ce traité continue à jouir d'un grand appui à l'échelle internationale. En tant que Canadiens, nous devons redoubler nos efforts de persuasion auprès des États-Unis pour qu'ils finissent par adopter le traité. Par ailleurs, nous devons convaincre nos voisins américains que cette nouvelle forme d'isolationnisme ne sert pas la cause de la paix et de la sécurité internationales.

\* \* \*

**LA CRÊTE DE VIMY**

**M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.):** Monsieur le Président, sous une pluie d'obus, et tandis que leurs valeureux camarades tombent foudroyés, 100 000 Canadiens donnent l'assaut dans des

conditions inhumaines mettant à l'épreuve leur courage et l'immortalité de leur âme.

Ils montent à l'assaut de la crête de Vimy, l'imprenable. Des dizaines de milliers de soldats français et britanniques y ont déjà perdu la vie dans de vaines offensives. C'est maintenant le tour des Canadiens.

Ce jour-là, ces jeunes hommes, la fine fleur du Canada, remportent la bataille, une victoire éclatante que le monde ne peut ignorer. La plus grande victoire de la Première Guerre mondiale, Vimy, entre dans l'histoire du Canada le 12 avril 1917. Beaucoup disent que le Canada est né ce jour-là, dans le respect des nations et dans le sang de ses jeunes, grâce à leur détermination et à leurs talents. Aujourd'hui encore, leur esprit continue à vivre. Il vit dans le nom et dans les activités scolaires de l'Académie Vimy Ridge, à Edmonton.

\* \* \*

[Français]

**LA SEMAINE SANS VIOLENCE DE LA YWCA**

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, du 17 au 23 octobre, la Young Women's Christian Association célèbre la Semaine sans violence.

Malgré tous les progrès encourus et toutes les luttes gagnées par les femmes lors des cent dernières années, nous finissons quand même le siècle sur une note ambiguë.

Les statistiques sont criantes: une jeune fille sur cinq est abusée par son copain; une femme mariée sur trois sera victime au moins une fois dans sa vie de violence conjugale. Beaucoup de travail donc à faire.

J'appelle les députés de cette Chambre à réaffirmer partout leur désapprobation face à ces statistiques indignes du prochain siècle. Qu'ils appuient dans leurs circonscriptions les organismes qui luttent contre ces crimes, tels les refuges pour femmes battues.

Ce n'est qu'en condamnant universellement ces actes qu'ils finiront par se marginaliser.

\* \* \*

● (1405)

**LE TRANSPORT FERROVIAIRE**

**M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ):** Monsieur le Président, lundi dernier, à Thetford Mines, plusieurs centaines de personnes de Thetford et de la Beauce ont manifesté pour la remise en service du train Québec Central reliant Lévis à Sherbrooke via la Beauce.

La quasi-totalité des acteurs économiques et politiques de notre région soutient ce projet. Beaucoup d'emplois en dépendent. Si le tronçon est remis en service, l'industrie Prolab promet de faire un investissement de 48 millions de dollars, ce qui créerait 75 emplois directs chez nous.

Pourtant, le fédéral a refusé à deux reprises de soutenir le démarrage de cette voie ferroviaire. Le gouvernement doit arrêter de faire la sourde oreille et appuyer financièrement la remise en fonction du train Québec Central. Je l'invite à écouter le cri du cœur de la population et celui de ses représentants et représentantes.

Qu'attend le secrétaire d'État à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour agir?

\* \* \*

#### LA SEMAINE SANS VIOLENCE DE LA YWCA

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine du 17 au 23 octobre a été choisie comme la quatrième Semaine sans violence annuelle de la YWCA.

Cette semaine sans violence a lancé un défi à tous les Canadiens et Canadiennes de trouver des solutions pour contrer la violence dans leur milieu. Grâce à l'appui continu de Clarica, anciennement le Groupe la Mutuelle, la Semaine sans violence de la YWCA est en mesure de rejoindre des dizaines de milliers de Canadiennes.

[Traduction]

Sous une forme ou sous une autre, la violence a déjà touché chacun d'entre nous, ou au moins quelqu'un que nous connaissons. La violence est partout, dans nos foyers, dans nos écoles, au travail, et dans nos loisirs. La Semaine sans violence de la YWCA est devenue une initiative internationale organisée par plus de 30 pays, dont le Canada.

J'appuie cette initiative de tout mon cœur et j'exhorte tous les députés, et l'ensemble des Canadiens, à faire leur part pour endiguer le flot. . .

**Le Président:** Le député de Battlefords—Lloydminster a la parole.

\* \* \*

#### LES AGRICULTEURSCANADIENS

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral a la réputation douteuse de régler les problèmes à coups d'argent des contribuables. Que se passe-t-il quand il manque son coup?

Le ministre de l'Agriculture continue de se lever à la Chambre pour dire que les agriculteurs sont sauvés, grâce à son désastreux programme ACRA. Ce qu'il ne dit pas, par exemple, c'est qu'au moins les trois quarts des agriculteurs de la Saskatchewan, ou les plus mal pris, ne sont pas admissibles à une aide financière.

Dans Saskatoon—Rosetown—Biggar, le candidat réformiste Jim McAllister, qui se joindra à nous sous peu, a soulevé la question du nombre croissant des fermes saisies.

La triste réalité est que plus de 1 000 agriculteurs de la Saskatchewan risquent de perdre leurs terres d'ici un an. Comment réagit le ministre? Il n'a pas de meilleur conseil à donner aux agriculteurs menacés que de leur dire de s'en aller et de demander au gouverne-

#### Article 31 du Règlement

ment de les recycler. Les agriculteurs de la Saskatchewan conviennent de plus en plus qu'ils seraient mieux servis si le ministre suivait lui-même son conseil et démissionnait dès aujourd'hui.

\* \* \*

[Français]

#### L'ÉCOLE DU VALLON

**M. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, à Gatineau, un comité composé d'un groupe de parents bénévoles et de la direction de l'école Du Vallon ont élaboré un plan d'aménagement pour la cour d'école afin de la rendre plus naturelle.

Pour financer la plantation d'un arbre, l'école demande un don de 15 \$ à un parent qui parraine un arbre. Samedi dernier, le 16 octobre, des enseignants, des écoliers et des parents de l'école ont passé la journée à planter des arbres, 120 en tout, de nouveaux arbres et arbustes, dans la cour de l'établissement.

Je désire rendre hommage au travail réalisé par les enfants, parents et responsables de l'école Du Vallon, tout en espérant que ce genre de projet puisse être imité par d'autres écoles du Québec et du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

#### LA SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale de la coopération et, à titre de porte-parole du NPD en ce qui concerne les coopératives et les coopératives de crédit, je suis heureux de faire valoir leur réussite au cours de l'année écoulée.

Les coopératives de commercialisation, d'économie et de consommation ont toujours rempli un rôle crucial dans notre économie. Le boulevard Rochdale, où se trouve mon bureau de circonscription, a ainsi été désigné en l'honneur des fondateurs du mouvement coopératif en Amérique du Nord, les «Pionniers de Rochdale», qui ont élaboré les principes coopératifs en 1844.

Dans l'économie mondiale dans laquelle nous évoluons maintenant, les coopératives et les coopératives de crédit donnent aux individus et aux collectivités l'occasion de prendre en main leur propre vie et leur avenir. Avec un actif supérieur à 167 milliards de dollars, leurs 15 millions de membres et leurs 151 000 employés, les coopératives contribuent de façon marquante à notre économie nationale, mais elles peuvent faire davantage.

• (1410)

Par exemple, à mesure que disparaît l'offre de logements abordables, oeuvre des libéraux, et qu'augmente le nombre des sans-abri, nous devrions considérer le logement coopératif comme une partie de la solution. La Semaine nationale de la coopération est d'ailleurs une belle occasion pour le gouvernement libéral de rétablir le financement du logement coopératif.

*Article 31 du Règlement***LA SEMAINE NATIONALE DE LA COOPÉRATION**

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, je salue aujourd'hui la Semaine nationale de la coopération, qui a lieu du 17 au 23 octobre, et l'important rôle économique et social que jouent les coopératives et les mutuelles de crédit dans de nombreuses collectivités au Canada.

Au risque de faire preuve d'un esprit de clocher, je voudrais rendre hommage aux coopératives du Manitoba comme le Credit Union Central of Manitoba, Federal Cooperatives Ltd. et Agricore.

Les coopératives agricoles jouent un rôle majeur dans l'économie canadienne dans les secteurs du grain, des oléagineux, des produits laitiers, de la volaille, des oeufs, du bétail, des fruits et des légumes.

[Français]

Les coopératives sont le fait de personnes regroupées autour d'un objectif commun, qui ne travaillent généralement pas pour le profit, mais plutôt pour le bénéfice économique des membres. Elles favorisent les initiatives qui émanent de la base, des gens, plutôt que des gouvernements.

[Traduction]

Que ce soit dans le secteur de l'agriculture, dans celui des services financiers ou encore dans celui des assurances ou du logement, les coopératives croissent, s'adaptent et évoluent de façon à nous assurer un monde meilleur.

\* \* \*

[Français]

**LE MINISTRE QUÉBÉCOIS DES FINANCES**

**M. Nick Discepola (Vaudreuil—Soulanges, Lib.):** Monsieur le Président, décidément, les séparatistes se tirent dans le pied par les temps qui courent.

Ce matin, le ministre québécois des Finances est d'avis que l'indépendance pure et dure est rétrograde. Il vient de découvrir que l'option du Parti québécois n'est plus à jour. Toute une découverte!

Ce même ministre des Finances a servi sous la gouverne de Jacques Parizeau, celui qui n'y allait pas par quatre chemins pour affirmer que la séparation du Québec du reste du Canada était nécessaire. Ce même Bernard Landry tentait de minimiser les sondages qui indiquaient que l'option séparatiste était à la baisse.

Alors, souverainistes, vite, un autre congrès, pour savoir si tout le monde tire dans la même direction.

\* \* \*

**LE CANCER DU SEIN**

**Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ):** Monsieur le Président, nous soulignons aujourd'hui la Journée canadienne du cancer du sein, organisée par Les Voix du Ruban rose.

Cet organisme à but non lucratif est totalement administré par des bénévoles, ce qui réduit au minimum le coût de gestion et

permet de consacrer le maximum des fonds recueillis à la lutte contre le cancer du sein.

Les Voix du Ruban rose confie la répartition des fonds de recherche à un groupe de personnes dédiées à cette cause et dont plusieurs d'entre elles connaissent cette maladie, non seulement professionnellement, mais aussi à travers une expérience personnelle, directe ou indirecte.

L'organisme Les Voix du Ruban rose est conscient que le cancer du sein ne discrimine pas ses victimes. C'est avec une détermination inébranlable que l'organisme va de l'avant et continue ses efforts pour éliminer graduellement ce type de cancer. Il assure un indispensable soutien, le réconfort et une voix à toutes celles qui ont à lutter contre cette maladie. Aussi, donnons généreusement à leur campagne de financement.

\* \* \*

[Traduction]

**LE DÉCÈS DE M. ALLAN LEAL**

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, Allan Leal, qui est décédé à Toronto le 12 octobre 1999, a eu une carrière distinguée d'éducateur juridique et de fonctionnaire. Il s'était vu accorder une bourse de la fondation Rhodes, mais n'en a jamais profité à cause de son service militaire. Après la guerre, il a fait ses études de droit à la Osgoode Hall Law School, puis à la Harvard Law School dont il est sorti diplômé. Il était alors doyen de la Osgoode Hall Law School. Il est ensuite devenu président de la Commission de réforme du droit de l'Ontario et sous-procureur général de l'Ontario.

Il était doyen de la Osgoode Hall Law School au moment de la controverse concernant le rôle du Barreau dans l'éducation juridique. Quand la situation est devenue critique, il a proposé une union entre la Osgoode Hall Law School et la faculté de droit de l'université de Toronto.

Mais ça ne s'est pas fait. Au lieu de cela, les deux écoles de droit sont restées des entités distinctes avec leur personnalité propre et avec, chacune, sa conception de l'éducation juridique. Par leur conception différente de l'éducation juridique, les deux écoles ont beaucoup influé sur la jurisprudence du Canada.

\* \* \*

**LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN**

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC):** Monsieur le Président, le mois d'octobre est consacré à la campagne de sensibilisation au cancer du sein. Aujourd'hui, cette forme de cancer est la plus souvent diagnostiquée chez les Canadiennes.

Le cancer du sein nous touche tous, que ce soit directement ou indirectement. Nous avons tous une mère, une soeur, une tante, une fille ou une amie qui a été frappée par cette maladie dévastatrice.

Quoi qu'il en soit, force nous est de reconnaître que de grands progrès ont été accomplis pour lutter contre ce fléau et que les femmes sont de plus en plus nombreuses à y survivre.

• (1415)

Je demande instamment à l'ensemble des députés de porter leur petit ruban rose en témoignage d'appui aux milliers de familles canadiennes qui sont touchées par le cancer du sein.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***L'ÉQUITÉ SALARIALE**

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, en 1978, le gouvernement Trudeau a adopté le principe boiteux selon lequel la rémunération des fonctionnaires est fondée sur des valeurs attribuées de façon arbitraire par les bureaucrates et les politiciens. Ce principe a été appelé, à tort, équité salariale. Voilà que les tribunaux disent que le gouvernement doit verser 5 milliards de dollars pour redresser une situation résultant de la mauvaise application de ce principe boiteux, et ce sont les contribuables qui devront payer la note.

Le premier ministre peut-il nous dire où sont la justice et l'équité dans tout cela?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, cette question a maintenant été débattue devant de nombreux tribunaux. Le jugement rendu hier sera examiné par le ministère de la Justice. Le gouvernement prendra une décision après avoir examiné le jugement, quand il connaîtra toutes les possibilités. La rémunération égale pour un travail de valeur égale est un principe auquel nous adhérons. Je suis très heureux de constater que le Parti réformiste s'y oppose.

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, nous appuyons le principe de la rémunération égale pour un travail de valeur égale, mais non pas l'attribution de valeurs arbitraires par les politiciens et les bureaucrates.

La réalité est que, au lieu que des millions de travailleurs canadiens obtiennent une hausse de salaire cette année sous forme de réduction d'impôt, ces travailleurs peuvent maintenant dire adieu à cette hausse de salaire à cause d'un gâchis de 5 milliards de dollars de la part du gouvernement.

Pourquoi des millions de travailleurs devraient-ils renoncer à une hausse de salaire pour payer le gâchis de 5 milliards de dollars du gouvernement?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, l'engagement pris par le ministre des Finances en ce qui a trait aux allègements fiscaux n'a pas changé. Nous avons déjà commencé à réduire les impôts et nous continuerons de le faire, mais nous avons un problème à régler. Nous prendrons une décision pour ce qui est de savoir comment et quand nous réglerons ce problème, mais nous avons l'intention de tenir notre engagement en ce qui concerne les allègements fiscaux.

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, pour être clair, le premier ministre est-il en train de dire que le gouvernement versera les 5 milliards de dollars nécessaires pour réparer ce gâchis et qu'il accordera quand même aux contribuables tous les allègements fiscaux qu'il avait prévu leur accorder?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste devrait savoir que, jusqu'à

maintenant, nous avons administré les affaires du pays de façon très responsable. Nous avons atteint l'équilibre budgétaire plus vite que prévu.

Nous avons parfois des dépenses imprévues, mais nous avons quand même réussi à équilibrer le budget, à mettre en place de nouveaux programmes et à réduire les impôts, comme nous avons dit que nous le ferions dans notre programme politique lors des élections de 1997, où le chef de l'opposition a été élu également.

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.):** Monsieur le Président, le Parti réformiste est favorable à un salaire égal pour un travail égal, tout comme la majorité des Canadiens. Toutefois, c'est parce que le gouvernement a négligé de définir clairement ce que veut dire travail de valeur égale que les contribuables doivent maintenant payer des milliards de dollars.

Ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor. Pourquoi faut-il que chaque contribuable paie une note de 343 \$ pour le gâchis causé par le gouvernement?

• (1420)

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, le concept de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur est un droit de la personne que les réformistes ignorent. Comme ce concept a un caractère social, ils ne l'acceptent pas. Pour notre part, nous l'acceptons et nous allons examiner le jugement très attentivement afin de respecter le principe à l'origine de ce concept.

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral dit qu'il soutient le principe de l'équité salariale. C'est un gouvernement libéral qui a rédigé la loi. C'est le premier ministre actuel qui a promis de respecter le principe de l'équité salariale. C'est le gouvernement actuel qui a laissé tomber les contribuables en refusant de définir ce qu'il faut entendre par travail de valeur égale.

La présidente du Conseil du Trésor présentera-t-elle un nouveau projet de loi pour définir clairement ce qu'il faut entendre par cette expression avant que les idées confuses du gouvernement ne suscitent de nouveau une contestation judiciaire?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons commencer par examiner le jugement que nous recevrons de la Cour fédérale. Nous devons l'étudier à cause de l'incidence vraiment importante qu'il a sur notre fonction publique. Nous allons nous prononcer sur le jugement après l'avoir examiné, puis nous envisagerons les mesures à prendre pour l'avenir.

\* \* \*

*[Français]*

**LES PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES**

**M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, l'enquête menée par la GRC, entre 1995 et 1997, sur les programmes gouvernementaux de subventions à l'industrie ciné-

### Questions orales

matographique contenait des allégations à l'effet que le fonctionnement souffrait de graves lacunes. On sait que le procureur général a refusé de poursuivre l'affaire plus loin.

Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien a pris connaissance des très sérieuses allégations qui étaient contenues dans le rapport d'enquête?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, les allégations dont j'ai pris connaissance sont celles qui ont été mises de l'avant maintenant à trois reprises par les députés du Bloc québécois. C'est justement pourquoi j'ai demandé une enquête de la GRC.

Si le député a des informations à part d'avoir des allégations, je l'invite à communiquer avec la GRC.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, c'est un peu surprenant que la ministre nous laisse entendre qu'elle n'avait pas pris connaissance des résultats de l'enquête entre 1995 et 1997. Pourtant, le procureur général, lui, le savait, mais n'en aurait pas parlé à la ministre qui est directement concernée par ces dossiers? Nous allons la croire.

Maintenant qu'elle est au courant des allégations que le Bloc québécois a soulevées—heureusement d'ailleurs qu'on les a soulevées—, est-ce qu'elle a donné des directives ou des consignes à Téléfilm Canada pour que des correctifs administratifs soient apportés dans le financement des oeuvres audiovisuelles?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, cela fait trois jours que les députés du Bloc québécois font des allégations. J'aimerais insister sur une chose: s'ils ont des informations à apporter, je les invite encore à communiquer avec la GRC. Si par hasard ils n'ont pas le numéro de téléphone de la GRC, je l'ai ici. C'est le 993-7267. Je les invite à fournir des informations.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, hier, lors du plus récent épisode de la série «Au royaume des petits copains», la ministre affirmait qu'une enquête s'impose et que c'est pour cela qu'elle avait demandé l'implication de la GRC dans cette nouvelle enquête.

Comment la ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous expliquer, le procureur général ayant jugé en 1997 qu'il n'y avait pas matière à poursuite, qu'elle trouve maintenant toutes les raisons justifiant une deuxième enquête dans le même dossier et qu'est-ce qui amène le gouvernement à changer de position maintenant?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, si je me souviens bien, la semaine dernière, le député du Bloc québécois a fait des allégations et c'est suite à ces allégations que j'ai demandé cette enquête de la GRC.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, les échappatoires de la ministre en disent long.

Est-ce que la décision du procureur général de ne pas donner suite à l'enquête, en 1997, une décision rendue un mois avant le déclenchement des élections générales, n'accommodait pas grandement son gouvernement?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, on entend encore des allégations très sévères. J'invite le député, s'il a des allégations ou des informations, à donner ces informations directement à la GRC qui fait enquête justement à cause de ces allégations.

\* \* \*

● (1425)

[Traduction]

### L'ÉQUITÉ SALARIALE

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, lundi, le gouvernement a célébré la Journée de la personne afin de reconnaître la longue lutte des femmes pour obtenir l'égalité. Mardi, les tribunaux ont condamné le gouvernement pour avoir privé les femmes de l'égalité aux femmes en leur refusant l'équité salariale.

Le gouvernement a le choix: il peut soit respecter l'engagement que le premier ministre a pris de payer l'équité, soit continuer de refuser aux femmes un traitement équitable. Que va-t-il faire?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous en avons reconnu les principes. D'ailleurs, le gouvernement a déjà négocié avec le syndicat et il lui a offert beaucoup d'argent. Le problème, c'est que nous ne nous entendons pas sur le montant qu'il convient de verser.

Le précédent président du Conseil du Trésor a offert une grosse somme d'argent, mais le syndicat l'a refusée. Le tribunal a maintenant rendu son jugement et, comme je vient de le dire, le gouvernement l'approuve en principe. Il reste à déterminer combien il faut verser. Un plan d'action sera arrêté après examen du jugement.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre maintient qu'il a besoin de plus de temps pour examiner le jugement. Peut-être des cours de lecture rapide s'imposent-ils, car la décision du juge Evans est tout à fait claire. Le juge a dit que l'affaire a traîné trop longtemps et a coûté beaucoup trop cher à tous les intéressés.

Quand le gouvernement va-t-il donner suite à sa promesse et régler la question de l'équité salariale, dans l'intérêt des fonctionnaires, des contribuables et de toutes les femmes qui travaillent?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous avons déjà essayé de régler la question, mais on n'est pas parvenu à s'entendre sur la somme à verser, pas sur le fait que des indemnités devraient être versées; si tel avait été le cas, le gouvernement n'aurait pas fait d'offre.

Après avoir examiné le jugement, nous saurons mieux quelles sont nos obligations réelles et comment donner suite au jugement, si nous décidons de ne pas faire appel.

\* \* \*

### LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, ma toute simple question s'adresse au ministre des Transports.



*Questions orales*

Dans le but de protéger tous les consommateurs, les propositions de restructuration du secteur du transport aérien seront-elles toutes soumises au processus d'examen des fusions du Bureau de la concurrence?

**L'hon. David M. Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, toutes les propositions soumises sont visées par l'article 47 de la Loi sur les transports au Canada. Le Bureau de la concurrence a sûrement un rôle à jouer. Il fera rapport d'ici quelques jours. Son rapport sera rendu public, ce qui aidera le député et tous les intéressés à faire le point sur cette importante question.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, je voudrais que le ministre de l'Industrie responsable du Bureau de la concurrence me donne certaines précisions.

Hier, le ministre des Transports a déclaré que le Bureau de la concurrence ne se penche pas sur les questions des niveaux de service ou des prix excessifs. Pourtant, sur le site Web du ministre qui traite du Bureau de la concurrence, on dit le contraire. On affirme que le Bureau s'occupe de ces questions en cas de fusion.

Le ministre de l'Industrie pourrait-il nous éclairer à ce sujet? Qui a raison, le site Web du ministre ou le ministre des Transports?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** De toute évidence, monsieur le Président, le rôle du Bureau de la concurrence consiste à veiller à ce que l'économie canadienne demeure la plus concurrentielle possible. C'est encore la meilleure façon de maintenir les prix à un bas niveau.

\* \* \*

### L'ÉQUITÉ SALARIALE

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement nage dans la confusion en ce qui a trait à l'équité salariale. Il n'a aucune idée de la signification de cette notion.

Le premier ministre est-il d'accord avec la présidente du Conseil du Trésor pour dire que cette notion bizarre d'équité salariale «est en fait un droit de la personne qu'il est impossible de nier»? Est-ce vraiment votre position?

**Le Président:** Chers collègues, toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je répète qu'un salaire égal pour un travail de valeur égale est un principe fondamental dans le cas qui nous occupe. Je sais que le Parti réformiste n'admet pas cela. Il avait promis de sacrifier ce principe dans son programme électoral.

Les libéraux croient en ce principe. C'est pourquoi ce jugement est si important. Nous prendrons le temps de l'étudier très attentivement.

• (1430)

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, c'est la réponse la plus bizarre que j'aie entendue depuis mon arrivée à la Chambre.

Le gouvernement conteste la notion d'équité salariale devant les tribunaux. Chaque jour, des ministériels prennent la parole à la Chambre et disent pourquoi ils ne peuvent verser leur dû aux employés du syndicat.

Si la ministre est tellement convaincue de la justesse de la notion, pourquoi le gouvernement la conteste-t-il devant les tribunaux? Pourquoi ne verse-t-il pas l'argent?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je comprends bien pourquoi le député trouve cela bizarre. C'est parce que nous parlons ici d'une question liée aux droits de la personne et c'est peut-être pour cela qu'il est dans l'ignorance. Il s'agit d'une question liée aux droits de la personne, d'où sa grande importance.

Le problème que nous avons ne concerne pas le principe, mais la méthode. C'est pourquoi il est extrêmement important d'étudier le jugement très attentivement pour en comprendre les conséquences. En tant que gouvernement responsable, nous agirons lorsque nous disposerons de tous les renseignements dont nous avons besoin.

[Français]

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, le jugement dans la cause de l'équité salariale est clair.

Il blâme sévèrement le gouvernement pour l'utilisation des mesures dilatoires dans le seul but de se soustraire à son devoir de régler avec ses employés.

La présidente du Conseil du Trésor s'engage-t-elle aujourd'hui à renoncer dès maintenant à en appeler de ce jugement? Ne considère-t-elle pas que les employés, et plus spécifiquement les femmes, ont suffisamment souffert du comportement du gouvernement dans ce dossier?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je reconnais que les fonctionnaires espèrent un dénouement rapide de ce dossier, car depuis plusieurs années, nous discutons de cette question avec nos partenaires syndicaux.

Nous venons d'avoir un jugement très important, parce que nous voulions avoir une clarification de l'article 11 de la loi, ce que nous avons présentement dans le jugement.

Je pense qu'il est tout à fait normal pour un gouvernement responsable de prendre quelques jours pour étudier le jugement et de prendre une position par la suite, ce que je peux assurer à nos amis, les employés fonctionnaires.

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, c'est quand même incroyable. C'est le quatrième jugement en faveur des employés.

### Questions orales

La présidente du Conseil du trésor répète sans cesse qu'elle et son gouvernement sont d'accord avec le principe de l'équité salariale.

Si la ministre veut prouver hors de tout doute son appui au principe de l'équité salariale, pourquoi hésite-t-elle à appliquer intégralement le jugement?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, ce gouvernement s'est engagé à respecter le principe de l'équité salariale. La preuve en est que nous avons déjà accordé des montants d'argent aux partenaires syndicaux sur cette question d'équité salariale.

Ce qui nous opposait l'un à l'autre, c'était la question de la méthodologie en tant que telle. C'est pourquoi il était tellement important de demander un examen judiciaire dans ce dossier. Maintenant que nous avons le jugement, nous allons le regarder de très près et nous allons prendre une décision en conséquence.

\* \* \*

[Traduction]

### L'IMMIGRATION

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, des réfugiés bidons sont disparus. Au moins 56 des 600 migrants ont renoncé à leur demande de statut de réfugié ou ont vu cette demande rejetée.

Ils ont cependant tous quelque chose en commun: le ministère de l'Immigration n'a pas la moindre idée de l'endroit où ils se trouvent. Il ne fait cependant aucun doute que les passeurs qui les ont amenés au Canada savent parfaitement bien où ils sont.

Pourquoi la ministre laisse-t-elle le crime organisé profiter de l'inertie de son ministère?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le député est inexact et se trompe. C'est tout à fait absurde. Qu'il sache que le gouvernement n'a pas pour politique de détenir tous les demandeurs de statut de réfugié dont la demande a été rejetée.

L'été dernier, l'arrivée soudaine d'un grand nombre de personnes sur la côte ouest a posé de nouveaux défis. Nous avons fait valoir des arguments pour détenir les personnes arrivées sur les deuxième, troisième et quatrième navires. Les personnes arrivées sur le premier navire n'ont pas été détenues après leur identification. Nous avons eu un problème et, en raison des renseignements dont nous disposons, nous avons réussi à faire valoir nos arguments pour les deuxième, troisième et quatrième navires.

Ce que nos vis-à-vis proposent est antidémocratique.

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, tout ce que la ministre vient de dire n'a rien à voir avec ma question. Il est clair pour les Canadiens que le système ne fonctionne pas bien du tout.

Il y a maintenant plus de trois mois que ces personnes sont arrivées au Canada et le gouvernement a pu terminer le traitement de seulement six demandes. Plus de 50 personnes manquent à l'appel et d'autres sont libérées chaque jour. Évidemment, nous savons qu'elles disparaîtront aussi.

• (1435)

Je veux savoir pourquoi la ministre permet que des gens qui sont entrés au Canada illégalement et à qui on a refusé le statut de réfugié soient mis en liberté au Canada.

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, ce que le député propose, c'est que l'État détienne des individus en l'absence de preuve qu'ils ont l'intention de s'enfuir.

Nous les détenons et nous avons le droit de les détenir si nous ignorons leur identité. Tant que nous ne connaissons pas l'identité de ces personnes, nous avons le droit de les détenir si nous craignons qu'elles se livrent à des activités criminelles. Nous avons le droit de détenir des individus lorsque l'on craint qu'ils s'enfuient.

Les individus dont le député a parlé se sont présentés à toutes les audiences dans le cadre d'un processus régulier. J'ajouterai que, à moins qu'il puisse démontrer qu'il y a des raisons de détenir ces individus, il serait inapproprié de les détenir et nous ne devons pas le faire.

\* \* \*

[Français]

### LE TRANSPORT AÉRIEN

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, aujourd'hui, devant l'Office des transports du Canada, l'Association des pilotes d'Air Canada a déposé une plainte concernant l'entente qui lie American Airlines et les Lignes aériennes Canadien International, stipulant que le transporteur américain possède un droit de veto sur toute décision importante, notamment sur les acquisitions ou les fusions touchant les Lignes aériennes Canadien International.

On peut donc en conclure qu'American Airlines possède un droit de veto sur toute possibilité d'entente entre Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Le ministre croit-il sérieusement que cette entente respecte la Loi sur les transports qui stipule que les intérêts étrangers ne peuvent contrôler de fait plus de 25 p. 100 d'un transporteur aérien?

**L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la question qui a été soulevée ce matin par les pilotes est complètement dans les compétences de l'Office des transports du Canada. Je ne fais pas de commentaires sur le processus, parce que ce n'est pas ma responsabilité de faire un tel commentaire. C'est un processus qui relève des tribunaux.

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, le premier

ministre et le ministre des Transports ne cessent de répéter, depuis dix jours, qu'ils posent cinq ou six conditions—dépendant qui parle—à une éventuelle fusion ou acquisition dans le transport aérien.

Comment peut-on croire que le gouvernement verra à faire respecter rigoureusement les conditions qu'il a posées, alors que le ministre n'est même pas disposé à faire respecter la loi actuelle?

**L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré hier, nous avons cinq principes pour la restructuration de notre système aérien, mais il y a un principe qui est très important et non discutable de la part de ce gouvernement, et c'est la compétence de la Loi sur les langues officielles qui est très importante pour tous les Canadiens à travers le pays.

\* \* \*

[Traduction]

## L'IMMIGRATION

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, seulement six des 600 migrants chinois qui sont arrivés par bateau cet été ont été entendus. Les choses n'avancent pas précisément à une vitesse folle.

La ministre a plus ou moins avoué que le statut de réfugié a été refusé à ces personnes. Nous le savons. Puis, on les a laissées partir en toute liberté. La ministre semble penser que, à moins que ces personnes n'admettent ouvertement qu'elles vont disparaître dans la nature, elle ne les gardera pas en détention.

Pourquoi la ministre remet-elle de faux réfugiés en liberté en sol canadien?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je refuse de discuter de cas particuliers, mais je dirai à la députée que les personnes en cause qui ont été entendues grâce au processus accéléré de la CISR n'étaient pas en détention avant leur instruction.

Elles avaient satisfait à toutes leurs obligations et s'étaient présentées à toutes les séances. Comme elles avaient droit à un contrôle judiciaire de la Cour fédérale, il n'y avait aucune raison de supposer qu'elles ne continueraient pas à honorer leurs obligations.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, si ces personnes n'étaient pas détenues avant l'instruction, d'accord, mais si elles sont considérées comme de faux réfugiés, il serait sage de les mettre en détention après la décision. La ministre n'a pas la moindre idée de l'endroit où elles se trouvent.

Personne n'arrive à comprendre la logique d'un système qui relâche les migrants après l'audition, quelle qu'ait été la décision. L'application régulière de la loi ne veut pas dire qu'on laisse les gens disparaître pour éviter l'expulsion.

Pourquoi la ministre ne met-elle pas un terme à ce petit jeu qui consiste à appréhender les gens pour ensuite les relâcher?

• (1440)

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je vais être claire. Le gouvernement va respecter la Charte canadienne des droits et libertés et faire appliquer régulièrement la loi. À la différence du Parti réformiste, nous ne voulons pas renoncer à une tradition humanitaire qui est faite de compassion. Nous n'allons pas piétiner cette charte. Nous n'allons pas agir au mépris de nos obligations internationales.

La loi doit s'appliquer régulièrement. Les personnes en cause avaient le droit à une révision judiciaire par la Cour fédérale. Le gouvernement n'a pas pour politique de garder en détention tous ceux à qui le statut de réfugié est refusé avant qu'ils n'aient épuisé les recours que leur donne la loi.

\* \* \*

[Français]

## LES PÊCHES

**M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ):** Monsieur le Président, encore aujourd'hui, on est obligés de constater que, à la suite du jugement Marshall, le ministre des Pêches tourne en rond. Pourtant, quand il est devenu titulaire du dossier, il a déclaré que compter des «cennes» ou du poisson, c'est du pareil au même.

Alors, les pêcheurs et les autochtones envoient maintenant un message clair au ministre: ils n'ont plus confiance en lui, en son gouvernement et ils rejettent son médiateur. Ils veulent négocier directement entre eux.

Quand le ministre va-t-il cesser de se comporter en spectateur dans ce dossier et enfin prendre une position claire, susceptible de régler le conflit?

[Traduction]

**L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai annoncé à la Chambre la nomination de M. Mackenzie à titre de représentant du gouvernement fédéral. M. Mackenzie négocie actuellement avec les parties en cause en Nouvelle-Écosse. Il doit rencontrer à la fois les communautés autochtones et les groupes non-autochtones.

Sa nomination a été bien reçue par tous les groupes qui ont considéré que c'était là une mesure positive. J'ai toute confiance en M. Mackenzie. Je suis persuadé qu'il fera un excellent travail. Il est actuellement en négociation avec les diverses parties. Laissons-le faire son travail.

\* \* \*

## LA CULTURE

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Les Canadiens veulent que notre gouvernement protège leur identité culturelle et qu'il préserve la diversité culturelle de notre pays. Le Comité des affaires étrangères et le Comité du patrimoine

*Questions orales*

ont tous les deux recommandé que l'on adopte des mesures à l'échelle internationale pour atteindre cet objectif. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour mettre en oeuvre ces importantes recommandations?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie les présidents des comités permanents des affaires étrangères et du patrimoine canadien. Ces deux comités ont proposé une solution novatrice à ce difficile problème, c'est-à-dire la création d'un nouveau groupement international sur la diversité culturelle.

[Français]

Je désire remercier tous les députés de la Chambre, de tous les côtés, qui y ont travaillé, parce que, hier, le Cabinet a décidé à l'unanimité que nous allions poursuivre au moyen d'un instrument international pour la reconnaissance de la diversité culturelle, grâce aux travaux de ces députés de la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale veut être informé si un député ou un membre des médias invoquent la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir des renseignements, et cela, afin de se préparer en prévision de la période des questions.

Selon ce que m'en dit le commissaire à l'information, cette pratique n'est pas conforme à la Loi sur la protection de la vie privée. Pourquoi le ministre de la Défense nationale distingue-t-il ainsi les députés et les membres des médias afin de faire passer ses intérêts avant la protection de la vie privée de tous les Canadiens?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai fait savoir hier, c'est absolument faux.

D'abord et avant tout, je tiens à ce que la Loi sur la protection de la vie privée et la Loi sur l'accès à l'information soient bien respectées par le ministère de la Défense nationale. J'ai donné des instructions très claires en ce sens, le 6 avril dernier.

Dans le rapport qu'il a publié hier, le commissaire à la protection de la vie privée a fait savoir que cela était fait. Le commissaire a fait savoir dans ce même rapport que d'importants progrès avaient été accomplis au ministère de la Défense nationale pour ce qui est de ces questions et du respect de la loi.

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Monsieur le Président, le commissaire à l'information dit surveiller encore le bureau du ministre.

Dans une lettre que le ministre a adressée au sous-ministre, le 6 avril, et encore hier à la Chambre des communes, le ministre a

confirmé que ses sujets d'entretien ou son aide-mémoire étaient plus importants que la vie privée de tous les Canadiens.

D'après le commissaire à l'information, la distinction des parlementaires et des journalistes a des airs d'influence et de partialité politiques. Pourquoi le ministre fait-il passer sa propre partialité politique avant le droit à la vie privée de tous les Canadiens? Pourquoi?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député ne semble comprendre aucune des réponses qu'il reçoit.

• (1445)

J'ai dit très clairement que le respect de la loi et du règlement passe avant tout. J'ai aussi dit que je veux savoir quels renseignements sortent afin de pouvoir répondre aux questions des députés, des médias ou de la population en général. Il est juste que nous puissions être pleinement responsables et je suis pleinement responsable de ce qui se passe dans mon ministère.

\* \* \*

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

**M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Deux électeurs de ma circonscription qui se sont récemment fait escroquer 700 000 \$ dans une fraude sur le marché boursier viennent de recevoir une lettre dans laquelle la GRC leur explique que leur plainte est valable, mais qu'elle n'a pas suffisamment d'argent pour poursuivre son enquête à ce sujet.

Si les policiers disent qu'ils ne peuvent appliquer nos lois, quelles mesures le ministre prend-il et quels conseils a-t-il à donner à mes deux électeurs, à titre de ministre responsable de la GRC?

**L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est parfaitement au courant du problème de financement de la GRC. Voilà pourquoi le Conseil du Trésor a mené une étude en coopération avec la GRC.

Je puis aussi dire au député que s'il avait écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement s'est engagé à épauler davantage la GRC et les organismes chargés d'appliquer la loi d'un océan à l'autre.

**M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD):** Monsieur le Président, le ministre vient juste de dire que c'est un jour faste pour les escrocs, les bandits, les voleurs et les arnaqueurs. Ils ont le champ libre.

Lorsque la police admet qu'elle manque de ressources financières pour appliquer nos lois, quel message cela envoie-t-il aux criminels? Escroquez la population, et si l'arnaque est découverte, il ne se produira rien.

*Questions orales*

Si c'est là la meilleure réponse que le solliciteur général peut donner pour résoudre le problème, il devrait peut-être céder sa place à quelqu'un d'autre qui s'acquittera convenablement de ses fonctions.

**L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.):** Monsieur le Président, sauf erreur, le député a un problème auditif. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que le gouvernement est déterminé à épauler la GRC et les organismes chargés de l'application de la loi d'un océan à l'autre. J'ai dit que si le député avait écouté le discours du Trône, il saurait que le gouvernement a cette question à coeur.

\* \* \*

[Français]

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, dans le dossier du transport aérien, maintenant que tous les joueurs ont mis cartes sur table, afin d'éviter que cette guerre pour le ciel fasse des consommateurs de ce pays les vraies victimes, est-ce que le ministre de l'Industrie s'engage à ne pas prolonger le délai de suspension pour faire en sorte que le Bureau de la concurrence fasse son travail, soit celui de protéger les intérêts des gens de ce pays?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, le fait que nous ayons annoncé l'arrêté en conseil en vertu de la section 47 a été un succès. On a maintenant plusieurs projets qui pourraient être considérés par les actionnaires. On va considérer les faits quand il sera nécessaire de le faire, c'est-à-dire à la fin de la période de 90 jours.

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, il faut se demander s'il n'y a pas un traitement de faveur dans ce dossier. Ce qu'on demande, c'est que la protection des consommateurs passe en priorité. Dans tous les dossiers, il est temps que ce gouvernement remette la personne au centre du processus décisionnel.

Est-ce que le 9 novembre signifie la fin de la suspension pour que le Bureau de la concurrence refasse une enquête et regarde l'ensemble du dossier?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, il est peut-être possible que le député pense que le Bureau de la concurrence n'a pas de rôle à jouer. Ce n'est pas vrai. En effet, le Bureau de la concurrence continue à jouer un rôle-clé dans l'analyse de ce dossier. Il est maintenant en train de répondre à une demande du ministre des Transports et son rôle va continuer pendant et après la période de 90 jours.

\* \* \*

[Traduction]

**LESPENSIONS**

**M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines.

À la fin de septembre, le gouvernement fédéral a annoncé que les prestations versées au titre de la Sécurité de la vieillesse pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1999 seraient de 417,42 dollars par mois.

La ministre peut-elle nous dire pourquoi ces prestations n'ont-elles été que légèrement augmentées alors que le coût de la vie est à la hausse?

• (1450)

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont ajustées tous les trois mois en fonction de l'indice des prix à la consommation. On observe un léger décalage entre la hausse de cet indice et l'ajustement des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Je puis cependant assurer au député que l'augmentation du coût de la vie relevée en août et septembre sera répercutée dans les chèques de janvier 2000.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes a dit que les répercussions de la décision Marshall s'étendaient à d'autres ressources. Il a dit que les traités représentent de toute évidence l'occasion de partager les ressources.

Le traité de 1760 a restreint le droit des Mi'kmaq de commercer. Il les a également forcés à laisser des otages pour garantir qu'ils respecteraient le traité, dans lequel on ne trouve aucune mention du poisson ni de l'accès à toute autre ressource.

La décision Marshall requiert des clarifications. Pourquoi le ministre ne s'est-il pas joint à la West Nova Fishermen's Coalition pour demander que cette décision confuse soit clarifiée?

**L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de lire l'arrêt de la Cour suprême, il constaterait qu'il mentionne clairement l'existence d'un droit de pêche, de cueillette et de chasse issu des traités. C'est assez clair dans l'arrêt. Il constaterait aussi que ce droit issu des traités est un droit réglementé et non un droit illimité.

Certes, nous travaillons avec tous les groupes concernés à l'établissement d'une résolution satisfaisante pour tous. C'est pourquoi nous avons un représentant qui travaille avec les parties en cause en ce moment même.

\* \* \*

[Français]

**LE CRIME ORGANISÉ**

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, le président de l'Association canadienne des policiers et policières lançait un cri d'alarme et dénonçait le manque de ressources pour effectuer les enquêtes nécessaires face aux menaces de mort dont sont l'objet les parlementaires et les citoyens.

### Questions orales

Or, on sait que le gouvernement du Québec, lui, a augmenté ses ressources dans sa lutte au crime organisé.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour répondre au manque criant de ressources pour combattre le crime organisé?

[Traduction]

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question.

Le Conseil du Trésor a effectué une étude de la question. Le gouvernement est pleinement conscient du problème de financement. En outre, en parcourant le discours du Trône, la députée constatera que celui-ci dit clairement que le gouvernement s'est engagé fermement à soutenir les groupes chargés d'appliquer la loi, y compris la SQ et les autres corps policiers du pays, dans leur lutte contre le crime organisé.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE AÉRIENNE

**M. Jim Jones (Markham, PC):** Monsieur le Président, l'Union européenne n'est pas la seule à se préoccuper des fusions des transporteurs aériens canadiens. En effet, les Américains s'inquiètent eux aussi de leurs répercussions sur l'entente canado-américaine Ciels ouverts. Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas exposer clairement le problème aux Canadiens?

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Ce dernier va-t-il prolonger l'application de l'article 47 au-delà de la période de 90 jours? Oui ou non?

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, l'ordre pris en vertu de l'article 47 est en vigueur. La question de savoir s'il faut le renouveler ou le prolonger est prématurée.

\* \* \*

### LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, par suite de la baisse de l'activité économique du début des années 90, la contribution du Canada à l'aide au développement international a été inférieure à son niveau traditionnel. La situation économique s'étant améliorée, la ministre peut-elle donner à la Chambre l'assurance qu'elle s'engage à accroître l'apport du Canada à l'aide au développement international?

[Français]

**M. Eugène Bellemare (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, depuis cinquante ans, le Canada contribue, de façon marquée par le progrès, à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.

[Traduction]

Le gouvernement prend toujours à coeur le développement international. Il s'est engagé dans le discours du Trône à accroître l'aide au développement international. Il y a toujours plus à faire dans les

pays en développement, et le gouvernement s'est engagé à en faire plus.

\* \* \*

### LA DEVCO

**Mme Michelle Dockrill (Bras d'Or—Cape Breton, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral a perturbé la vie des mineurs du Cap-Breton et de leurs enfants, y compris celle de Billy Martin, de Glace Bay, qui a travaillé à la Devco pendant 26 ans et qui ne sera pas admissible à la pension.

Ma question au ministre a trait aux enfants de Billy et des autres mineurs, dont les parents ont vu leur vie bouleversée par le gouvernement. Chris, Jason et Billy fils sont à l'écoute aujourd'hui. Je veux que le ministre leur dise ce que le gouvernement entend faire pour eux et pour tous les autres enfants dont les parents ne toucheront pas de pension du gouvernement.

• (1455)

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, outre le plan relatif aux ressources humaines dont il a été question au moment de l'annonce de la fermeture de la mine Phalen, nous avons aussi souligné deux autres volets tout aussi importants. L'un consistait à chercher à privatiser la mine Prince dans le but de maintenir jusqu'à concurrence de 500 emplois dans le domaine houiller à l'île du Cap-Breton. Le deuxième volet prévoyait l'affectation de 68 millions de dollars à un fonds de développement économique destiné à trouver un avenir économique plus viable pour les gens du Cap-Breton.

\* \* \*

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.):** Monsieur le Président, la décision Marshall rendue par la Cour suprême n'a laissé que de la confusion dans son sillage. Il s'agit surtout de savoir à qui la décision s'applique et quelle place les pêcheurs déjà titulaires d'un permis et les autochtones non inscrits occupent dans le nouveau système de pêche. Le ministre demande que l'on négocie des solutions en vue de régler ces points, mais dans le même temps il rejette catégoriquement l'idée que les autochtones non inscrits soient visés par le traité.

Est-ce que la possibilité que les tribunaux accordent aux autochtones non inscrits l'accès aux droits issus du traité influence le gouvernement dans ses efforts de négociation en ce moment?

**L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.):** Monsieur le Président, je réponds en ma qualité d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens hors réserves.

Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Marshall n'a pas été très précis quant à savoir qui seraient tous les bénéficiaires potentiels des traités historiques.

Vendredi, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination d'un représentant fédéral chargé de négocier et de discuter avec toutes les parties intéressées. Il n'est que normal que nous voulions nous assurer que les représentants des autochtones de la région de

l'Atlantique soient consultés dans le cadre de ces négociations afin que tous les points de vue et toutes les données pertinents puissent être pris en compte, plutôt que de se contenter de spéculer dans le vide.

\* \* \*

[Français]

### LES ALIMENTS MODIFIÉS GÉNÉTIQUEMENT

**Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ):** Monsieur le Président, depuis 1994, le gouvernement a en sa possession plusieurs sondages réalisés pour lui et qui indiquent que de 80 p. 100 à 95 p. 100 des Canadiens appuient ou exigent l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

Ces résultats ont été confirmés par des sondages effectués par d'autres organismes.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourquoi le ministre continue-t-il d'ignorer la volonté claire de la population et refuse-t-il de lui fournir une information juste au moyen de l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle à la députée qu'il y a peine trois ou quatre semaines, le Conseil canadien de la distribution alimentaire, le Conseil canadien des normes, l'Association canadienne des consommateurs, ainsi que des transformations industriels et des producteurs se sont réunis en vue d'élaborer une série de normes applicables à l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

\* \* \*

### LES PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NDP):** Monsieur le Président, nous avons appris hier que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse avait mis un terme à un programme de 700 000 \$ visant à faciliter l'accès aux immeubles publics pour les personnes handicapées. Cela coïncide avec l'annonce, sur la scène fédérale, du rejet de la demande de création d'un sous-comité permanent sur le statut des personnes handicapées. Compte tenu des coupures draconiennes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, il est plus important que jamais que le gouvernement fédéral voie à assurer les droits des personnes handicapées.

Sans l'appui d'un comité chargé de se pencher exclusivement sur la question délicate des personnes handicapées, comment le ministre peut-il garantir que ces questions ne seront pas de nouveau reléguées aux oubliettes?

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, les questions relatives au fonctionnement des comités de la Chambre sont traitées par les leaders de la Chambre dans le cadre des rencontres des leaders qui se tiennent chaque semaine. La députée le sait très bien et elle devrait donc en discuter avec le leader de son parti.

### Questions orales

#### L'INDUSTRIE AÉRIENNE

**M. Jim Jones (Markham, PC):** Monsieur le Président, Air Canada affirme dans un communiqué de presse qu'elle ne pourra donner suite à la fusion proposée que si le gouvernement du Canada décide d'abandonner sa politique parallèle en matière de transporteurs aériens.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement du Canada a-t-il une politique parallèle en matière de transporteurs aériens?

**L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait très bien que nous procédons actuellement à la difficile tâche d'évaluer les besoins de l'industrie du transport aérien. Nous avons mis sur pied un processus qui a donné des solutions dans le secteur privé. Ces solutions, ou d'autres solutions proposées par les actionnaires, seront transmises au gouvernement pour qu'il soumette ces principes au test de l'intérêt public. J'invite le député à se joindre à nous mardi prochain alors que je prendrai la parole devant le comité. Nous pourrions alors discuter de cette question plus en profondeur.

\* \* \*

● (1500)

#### L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État à l'Enfance et à la Jeunesse. En tant que président du groupe de travail du premier ministre sur l'entrepreneuriat chez les jeunes, j'ai eu l'occasion de me déplacer un peu partout au Canada et de parler avec de jeunes Canadiens des débouchés commerciaux et des perspectives d'emploi.

La ministre peut-elle nous dire quels sont les débouchés commerciaux et les perspectives d'emploi pour les jeunes au Canada?

**L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député pour ses efforts dans ce domaine.

Les perspectives d'emploi pour les jeunes au Canada ont l'air très bonnes. L'année 1998 a été celle où l'on a enregistré la plus forte augmentation de l'emploi parmi les jeunes, avec 2,1 million de travailleurs. En 1999, l'emploi parmi les jeunes a encore augmenté, avec 173 000 nouveaux emplois. Depuis 1997, 14 000, 74 000, 171 000 jeunes ont été employés.

Plus de 85 p. 100 des participants au programme Service jeunesse Canada et 88 p. 100 des participants au programme d'entrepreneuriat pour les jeunes ou bien occupent un emploi rémunéré, ou bien travaillent à leur compte, ou bien sont retournés aux études six à 12 mois après avoir terminé leur projet. Ces résultats sont très positifs.

\* \* \*

#### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Denzil Douglas, premier ministre de la Fédération de Saint Kitts-et-Nevis.

*Affaires courantes*

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le Président:** Je veux aussi souligner la présence à notre tribune de Son Excellence M. François Huwart, secrétaire d'État au Commerce extérieur de la République française.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Traduction]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Préoccupée par la politique concernant les personnes handicapées, la députée de Dartmouth a posé une question à ce sujet pendant la période des questions.

Après avoir dit à quel point elle était déçue qu'un comité n'ait pas été mis sur pied pour étudier la situation des personnes handicapées, elle a posé une question au gouvernement, vraisemblablement au ministre responsable des personnes handicapées, afin de savoir comment le ministre allait s'y prendre pour apaiser les inquiétudes des personnes handicapées en l'absence du comité qui aurait dû, de l'avis de la députée, être créé.

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est ensuite levé et a allégué que la question était antiréglementaire. J'ai deux points à faire valoir à ce sujet. Tout d'abord, le leader du gouvernement à la Chambre n'aurait pas dû se lever, parce que la question ne portait pas sur les travaux des comités.

Pendant qu'il avait la parole, il a pourtant soutenu que la question, si la députée l'avait posée, ce qu'elle n'a pas fait, aurait été antiréglementaire. Toute question que la députée aurait pu poser sur la restructuration des comités aurait été antiréglementaire. Je soutiens. . .

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai deux précisions à apporter. Premièrement, lorsqu'une question est posée, elle n'est pas posée à un ministre, mais bien au gouvernement. Par conséquent, n'importe quel membre du gouvernement qui le désire peut y répondre.

• (1505)

Deuxièmement, les députés savent tous que j'ai parfois la prérogative de déterminer ce qui est réglementaire et ce qui ne l'est pas. Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre affirme qu'une question est antiréglementaire, il enfreint le Règlement. Lorsqu'un député prétend qu'une intervention est antiréglementaire, il enfreint lui aussi le Règlement. Mon intervention étant conforme au Règlement, nous allons poursuivre les travaux de la Chambre.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

\* \* \*

### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quarantième rapport annuel du groupe interparlementaire Canada-États-Unis, qui fait suite à une réunion qui a eu lieu à Québec du 20 au 24 mai.

Je voudrais vous expliquer certains des sujets abordés lors de cette réunion très importante. Elle a été un succès non seulement parce que le Québec est une ville hôte remarquable, mais également parce qu'elle a attiré le contingent le plus important jamais vu de nos collègues américains. Il y avait en effet 27 membres de la Chambre des représentants et sénateurs américains. Il s'agit du groupe le plus important de législateurs américains à assister à une réunion à l'extérieur des États-Unis.

Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises dans le passé, les décisions importantes qui ont été prises et qui sont très importantes pour les députés, touchaient la mise en oeuvre de l'article 110 de la loi des États-Unis dite Immigration and Naturalization Act. Nous savons tous les torts que cela pourrait causer si elle était mise en oeuvre par nos collègues américains.

Je suis heureux de signaler. . .

**Le Président:** Je sais que le député en arrive à la conclusion, mais il ne va pas nous faire part de tout le rapport, j'espère? Je sais que le député va terminer maintenant.

**M. Joe Comuzzi:** Avec ces mots d'encouragement, monsieur le Président, je suis heureux de soumettre le rapport dans les deux langues officielles.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, étant donné que le Canada n'a pas de relations diplomatiques avec Taïwan, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un rapport au nom du groupe parlementaire d'amitié Canada-Taïwan.

**Le Président:** La Chambre a entendu la proposition du député. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, du 1<sup>er</sup> au 7 août, une délégation de parlementaires canadiens s'est rendue à Taïwan pour rencontrer le président taïwanais Lee Teng-Hui, ainsi que des fonctionnaires et des dirigeants d'entreprises menant leurs activités à Taïwan.



Le groupe parlementaire Canada-Taiwan a distribué ce rapport à tous les députés pour obtenir leurs observations et leur opinion. Nous sommes très heureux de préciser dans ce rapport où en sont les relations de Taiwan avec la Chine continentale et les relations entre le Canada et Taiwan, ainsi que de parler des questions d'échanges culturels et économiques.

\* \* \*

#### LOI SUR LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-8, Loi concernant les aires marines de conservation.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1510)

**Le Président:** La présidence est persuadée que ce projet de loi se présente sous la même forme que le projet de loi C-48 au moment de la prorogation de la première session de la trente-sixième législature.

[Français]

En conséquence, conformément à l'ordre adopté le jeudi 14 octobre 1999, le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, étudié par ce comité et avoir fait l'objet d'un rapport avec des amendements.

(Le projet de loi est réputé avoir été lu une deuxième fois, étudié en comité et rapporté avec des amendements.)

\* \* \*

[Traduction]

#### LOI SUR LA COORDINATION NATIONALE DES SECOURS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC)** demande à présenter le projet de loi C-252, Loi constituant un comité national chargé d'élaborer des politiques et des procédures afin d'assurer la coordination de la prestation des programmes par les gouvernements en cas de pertes agricoles ou de désastres résultant des conditions climatiques, de la vermine, de la pénurie de biens ou services ou des conditions du marché, la coordination de la transmission des renseignements et de la prestation de l'assistance, des secours et des indemnités, ainsi que la vérification de la conformité de ces programmes aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce.

—Monsieur le Président, vous avez brièvement donné l'objet de ce projet de loi. Les programmes de protection de revenu qui ont été formulés par le gouvernement jusqu'à présent posent certains problèmes.

Cette mesure législative créerait un comité réunissant toutes les parties intéressées. Les provinces et le gouvernement fédéral pourraient ainsi venir à la Chambre déposer des rapports et proposer des mesures législatives ayant trait aux catastrophes naturelles dans le secteur agricole et à d'autres circonstances exceptionnelles comme celles que connaît aujourd'hui notre agriculture.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

*Affaires courantes*

#### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.)** demande à présenter le projet de loi C-253, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants afin de déférer les contrevenants plus âgés qui commettent des crimes violents aux tribunaux pour adultes, afin de limiter l'application des mesures de rechange, afin de permettre que certains jeunes contrevenants soient déclarés criminels dangereux, afin de constituer la sécurité du public la considération première dans l'application des lois relatives aux jeunes contrevenants, afin d'éliminer certaines dispositions sur la protection de la vie privée et d'y apporter certaines autres modifications.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter de nouveau mon projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. J'avais rédigé et présenté le projet de loi lors de la dernière législature, plusieurs mois avant que la ministre de la Justice ne dépose un projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Mon projet de loi découlait des témoignages et des mémoires qu'avaient présentés au Comité de la justice des intervenants clés du secteur de la justice pour les adolescents qui avaient réclamé avec conviction d'importantes modifications de fond à la Loi sur les jeunes contrevenants. De nombreux témoins avaient montré très clairement au Comité permanent de la Justice, au cours des audiences qu'il avait tenues en 1996-1997 dans tout le pays, qu'ils voulaient une mesure législative efficace, qui accorde la priorité à la protection de la société.

Mon projet de loi fait de la protection de la société le principe premier et directeur du droit pénal concernant les adolescents. J'espère sincèrement que ce projet de loi sera tiré au hasard et sera examiné à la Chambre au cours de la présente session parlementaire.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.)** demande à présenter le projet de loi C-254, Loi modifiant le Code criminel (utilisation ou conduite, lors de la perpétration d'une infraction, d'un véhicule à moteur volé)

—Monsieur le Président, ce projet de loi donne suite à une suggestion de la commission canadienne de la police, qui demande de l'aide pour pouvoir traiter les cas d'individus qui volent un véhicule automobile et l'utilisent pour commettre un crime.

La commission demande qu'on accorde une attention spéciale à cette mesure qui prévoit l'imposition de peines consécutives pour un tel crime. Le gouvernement libéral n'a pas l'habitude de parler de peines consécutives, mais il sait sûrement ce que cela signifie.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

*Affaires courantes***LE CODE CRIMINEL**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.)** demande à présenter le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (arrestation sans mandat).

• (1515)

—Monsieur le Président, ce projet de loi aussi est présenté suite à une recommandation de la commission de la police et de tous les agents de police au Canada. Ces derniers demandent de pouvoir arrêter sans mandat une personne qui est manifestement en train de contrevenir aux conditions d'une libération conditionnelle ou d'une probation. C'est ce que leur permettra ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

[Français]

**LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ)** demande à présenter le projet de loi C-256, Loi de 1999 modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (conditions requises pour recevoir des prestations).

—Monsieur le Président, le projet de loi qui est déposé aujourd'hui porte sur l'assouplissement des règles d'admissibilité et s'inscrit dans une action concertée du Bloc québécois pour améliorer les conditions des chômeurs.

Il propose, entre autres, de corriger deux iniquités envers les nouveaux arrivants sur le marché du travail, les jeunes et les personnes qui reviennent sur le marché du travail après deux ans d'absence, en l'occurrence les femmes qui restent à la maison pour avoir soin de leurs enfants. Ceux-ci doivent travailler 910 heures, contrairement aux travailleurs qui doivent faire de 420 à 700 heures, selon le taux régional. Cela crée deux catégories de chômeurs.

Il veut aussi mettre fin à ces deux catégories de chômeurs que la loi actuelle a mises sur pied, ceux qui ont travaillé 700 heures et les autres qui ont travaillé moins de 700 heures. Il est impossible pour ceux qui ont travaillé moins de 700 heures d'avoir un congé parental et un congé de maladie.

Le projet de loi est dans la même forme que le projet de loi C-298 que j'ai présenté à la Chambre des communes le 8 décembre 1997.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

**Mme Marlene Jennings:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un projet de loi concernant Louis Riel. C'est substantiellement le même projet de loi qui, lors de la précédente session, était connu sous le numéro C-417.

**Le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à la demande de l'honorable députée?

**Des voix:** D'accord.

**LOI CONCERNANT LOUIS RIEL**

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-257, Loi concernant Louis Riel.

—Monsieur le Président, ce projet de loi que la Chambre connaît déjà, parce qu'il a déjà été déposé avant la prorogation des travaux de la Chambre, vise à annuler la condamnation de Louis Riel pour haute trahison, pour qu'on puisse reconnaître et commémorer son rôle dans l'avancement de la Confédération canadienne, des droits et intérêts du peuple métis et des peuples de l'ouest du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

• (1520)

**LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES**

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-258, Loi visant à protéger la santé humaine et l'environnement par la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles.

—Monsieur le Président, c'est un projet de loi qui avait été déposé pendant la session antérieure et qui est mort au *Feuilleton*. Je le dépose donc de nouveau.

C'est un projet de loi qui a pour but de protéger la santé humaine et l'environnement contre certains types de carburants automobiles potentiellement dangereux et qui propose la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles au Canada.

[Traduction]

Ce projet de loi contient une disposition qui interdirait de produire ou d'importer aux fins d'utilisation ou de vente au Canada, ou de vendre ou d'offrir pour la vente au Canada de l'essence qui a une teneur en oxygène inférieure à 2,7 p. 100 en poids, de carburant diesel qui a une teneur en oxygène inférieure à 5,25 p. 100 en poids, ou d'essence qui renferme du MMT.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**PÉTITIONS****L'ENVIRONNEMENT**

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu. Les signataires de la pétition sont de Grand Bend, de Lucan et de la région de Strathroy.

La pétition déclare que l'utilisation de l'additif MMT dans l'essence canadienne présente un problème écologique touchant tous les hommes, les femmes et les enfants au Canada.

*Affaires courantes*

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'établir d'ici la fin de l'année civile en cours des normes de propreté du carburant sans MMT et à faible teneur en soufre.

## LE SÉNAT

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, cela vous étonnera peut-être, mais j'ai une pétition signée par un certain nombre de personnes de la Saskatchewan qui déclarent que le Sénat du Canada est non démocratique parce que ses membres ne sont pas élus et n'ont de comptes à rendre à personne, qu'il coûte une cinquantaine de millions de dollars par année aux contribuables et qu'il sape le travail des membres élus du Parlement qui siègent à la Chambre des communes.

C'est pourquoi les pétitionnaires nous demandent d'entreprendre des mesures visant à abolir le Sénat. C'est une bonne idée.

## LA CONSTITUTION

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 70 personnes de ma circonscription, de l'Île de Vancouver-Nord.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'abstenir d'adopter toute mesure législative visant à supprimer le nom de Dieu de la Constitution canadienne et de la Charte des droits.

## L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, de la part de 73 habitants de la Colombie-Britannique, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, au sujet des armes nucléaires. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la présentation et l'adoption d'ici l'an 2000 d'une convention internationale établissant un échéancier obligatoire pour l'abolition des armes nucléaires.

## L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai en outre l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions, signée par 41 habitants de la Colombie-Britannique qui demandent au Parlement d'appuyer l'admission de Taiwan au sein de l'Organisation mondiale de la Santé.

## L'AGRICULTURE

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, je voudrais me prévaloir de l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions. Les signataires sont originaires de la Saskatchewan.

• (1525)

La première pétition concerne le programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole qui est jugé inapte à répondre aux besoins du secteur agricole. Les pétitionnaires recommandent le remplacement du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

par une personne en mesure de mieux cerner les difficultés actuelles et futures de l'agriculture au Canada.

## LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition comprend 82 pages de signatures d'habitants de la Saskatchewan; ces personnes m'ont chargé de saisir la Chambre des communes de leur pétition. La pétition concerne le ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Les pétitionnaires affirment que le ministre a omis de s'entretenir non seulement avec les agriculteurs, mais aussi avec les chefs d'entreprises et différents groupes de citoyens dans sa circonscription, et qu'il a négligé de veiller à la satisfaction des besoins réels de l'agriculture au Canada. Ils souhaitent eux aussi que le ministre cède la place à une personne qui, nommée par le gouvernement, sera en mesure de mieux comprendre les problèmes non pas uniquement des agriculteurs, mais aussi de la Commission canadienne du blé.

Je demande à déposer ces pétitions au nom des pétitionnaires.

## LA CONSTITUTION

**Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très fière de présenter une pétition au nom de mes électeurs.

Plus de 1 500 personnes de Guelph—Wellington et des environs ont signé la pétition.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de confirmer le libellé actuel de la Charte des droits et libertés reconnaissant que le Canada est fondé sur la suprématie de Dieu. J'appuie cette pétition.

## LE SÉNAT

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente au nom d'un grand nombre d'électeurs de ma circonscription, Regina—Lumsden—Lake Centre, et de localités comme Yellow Grass et Lang, en Saskatchewan, une pétition qui expose leurs préoccupations au sujet du Sénat, qui n'est pas démocratique, n'est pas élu et n'a pas de comptes à rendre. Ils sont extrêmement déçus que deux sénateurs reconnus coupables de fraude soient toujours en poste. Ils demandent à la Chambre des communes d'abolir le Sénat.

## LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, des pétitions qui viennent d'habitants des régions de Niagara et de Haldimand.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les alinéas 8(1)h) et 8(1)h.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux membres d'un syndicat ouvrier de déduire leurs dépenses d'emploi s'ils doivent travailler loin de chez eux lorsque l'entrepreneur est considéré comme un entrepreneur local.

*Initiatives ministérielles*

## LA CONSTITUTION

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter plusieurs pétitions au nom des bonnes gens de Dewdney—Alouette et des environs.

Quelque 1 200 pétitionnaires demandent aux députés de s'opposer à toute modification de la Charte canadienne des droits et libertés ou d'autres textes législatifs fédéraux qui viserait à supprimer la mention de la suprématie de Dieu dans la Constitution et les lois, et j'approuve sans réserve cette pétition.

## LE SÉNAT

**M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD):** Monsieur le Président, c'est certainement un honneur et un plaisir pour moi de présenter à nouveau ici, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des milliers de résidents de Blue River, Clear Water, Kamloops, Logan Lake, Chase, Savona, Hall Lake, Red Lake et d'autres localités, qui font essentiellement remarquer que le Sénat du Canada est une institution non démocratique, qui est composée de parlementaires non élus qui ne rendent pas de comptes à la population, qui coûte quelque 50 millions de dollars par année et qui mine le rôle des représentants dûment élus du peuple canadien.

Il faut moderniser nos institutions parlementaires et les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures en vue d'abolir le Sénat.

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition suivante signée par des centaines de Canadiens.

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au gouvernement de maintenir et de rehausser le régime public de retraite auquel nous avons droit et qui est notre patrimoine.

## LE SÉNAT

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, je veux moi aussi présenter aujourd'hui une pétition au nom de nombreux résidents de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, qui regrettent beaucoup que le Sénat du Canada soit une institution non démocratique. Ils croient que cette chambre composée de hauts fonctionnaires non élus coûte cher. En fait, les électeurs croient qu'elle compromet le rôle des députés et qu'elle devrait être abolie.

## LA JUSTICE

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

J'ai le plaisir de déposer la première au nom d'électeurs d'Okanagan—Shuswap qui demandent que l'on modifie de fond en comble le système de justice afin d'imposer des peines plus lourdes aux

délinquants sexuels dangereux, aux pédophiles et aux délinquants violents.

• (1530)

Les pétitionnaires demandent aussi que les criminels violents purgent toute leur peine, que l'on accorde plus de pouvoirs aux autorités afin qu'elles soient en mesure d'obtenir les informations dont elles ont besoin pour aboutir à une condamnation—y compris le prélèvement d'échantillons de sang et de salive ainsi que l'élimination de la défense fondée sur l'aliénation mentale, l'ivresse ou la consommation de drogue—et que la peine capitale soit rétablie pour les meurtres au premier degré ne laissant aucun doute quant à la culpabilité.

## LE PROJET DE LOI C-309

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, ma deuxième pétition est également présentée par des gens d'Okanagan—Shuswap, qui demandent le rejet du projet de loi C-309. Il porte le titre de «Loi prévoyant le traitement égal des personnes vivant dans une situation assimilable à une union conjugale.»

Selon la pétition, la force de toute société est largement tributaire de la présence d'une cellule familiale solide s'articulant autour d'un père et d'une mère entretenant une union hétérosexuelle.

Le rejet du projet de loi C-309 contribuera à protéger la définition du mariage au Canada.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** Est-on d'accord.

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LOISUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

## PROJET DE LOI C-6—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose ce qui suit:

## Initiatives ministérielles

Que, relativement au projet de loi projet de loi C-6, Loi visant à faciliter et à promouvoir le commerce électronique en protégeant les renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués dans certaines circonstances, en prévoyant l'utilisation de moyens électroniques pour communiquer ou enregistrer de l'information et des transactions et en modifiant la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et Que, 15 minutes avant la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

• (1535)

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le Président:** Convoquez les députés.

• (1620)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 6)

## POUR

## Députés

Adams  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bevilacqua  
Bonin  
Boudria  
Brown  
Bulte  
Calder  
Caplan  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Dhaliwal  
Discepolo  
Drouin  
Easter  
Finlay  
Fontana  
Gagliano  
Godfrey  
Graham

Alcock  
Assad  
Augustine  
Baker  
Barnes  
Bélaïr  
Bellemare  
Bertrand  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Bryden  
Byrne  
Cannis  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Eggleton  
Folco  
Fry  
Galloway  
Goodale  
Gray (Windsor West)

Guamieri  
Harvard  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Manley  
Martin (LaSalle—Énard)  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McWhinney  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proud  
Redman  
Richardson  
Saada  
Sekora  
Shepherd  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Telegdi  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Wilfert—141

Harb  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lastewka  
Lee  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Marleau  
Matthews  
McGuire  
McTeague  
Mifflin  
Mitchell  
Myers  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Szabo  
Thibeault  
Ur  
Vanclief  
Whelan

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Alarie  
Asselin  
Bachand (Saint-Jean)  
Bellehumeur  
Bergeron  
ne—Pabok)  
Bigras  
Borotsik  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Canuel  
Casey  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Cummins  
de Savoye  
Desjarlais  
Dockrill  
Dumas  
Elley  
Forseth  
Gauthier  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goldring  
Grewal  
Guay  
Hart  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Jones  
Kenney (Calgary Southeast)  
Konrad  
Lill  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

Ablonczy  
Anders  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bailey  
Benoit  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Blaikie  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brien  
Cardin  
Casson  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Debien  
Desrochers  
Duceppe  
Duncan  
Epp  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Guimond  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Johnston  
Keddy (South Shore)  
Kerpan  
Lebel  
Lunn

*Initiatives ministérielles*

Mancini	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nunziata	Nystrom
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Price	Proctor
Ramsay	Riis
Ritz	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solomon	St-Hilaire
St-Jacques	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vautour	Vellacott
Venne	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—112

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Milliken
Minna	Normand
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

• (1625)

[*Français*]

## ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre, du projet de loi C-6, Loi visant à faciliter et à promouvoir le commerce électronique en protégeant les renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués dans certaines circonstances, en prévoyant l'utilisation de moyens électroniques pour communiquer ou enregistrer de l'information et des transactions et en modifiant la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois, dont le comité a fait rapport avec des amendements; ainsi que du groupe de motions n° 1.

**M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ):** Monsieur le Président, vous me permettez, d'entrée de jeu, de déplorer l'attitude de ce gouvernement qui nous impose aujourd'hui, alors qu'on en est à la deuxième semaine d'une session qui débute, un double bâillon sur le projet de loi concernant le commerce électronique et la protection des renseignements personnels.

J'avoue franchement que j'avais espoir, à la suite des représentations que le Bloc québécois avait faites déjà lors de la session précédente, au printemps dernier, lors également des séances du Comité permanent de l'industrie qui s'était penché sur ce projet de loi, enfin, sur celui qui précédait et qui, à l'époque, avait comme numéro C-54, j'avais espoir, donc, à la suite de nos représentations et à celles des divers témoins au comité également, que le ministre

de l'Industrie revienne sur sa décision d'imposer ce projet de loi au Québec et le retire, tout au moins le révise en profondeur.

Je m'étais trompé. Le ministre de l'Industrie, non satisfait de voir que le Québec tout entier se solidarise contre ce projet de loi, nous refuse maintenant l'occasion de réexpliquer ce que nous pensions qu'il avait mal compris. Nous espérions disposer d'un certain nombre de jours pour revenir sur les arguments déjà servis, les présenter d'une façon peut-être plus simple, afin qu'il les comprenne. Nous avions l'espoir de pouvoir influencer sur le cours de ce projet de loi, mais aujourd'hui, avec ce bâillon qui nous est imposé alors qu'on débute cette deuxième semaine de la session, je dois me rendre à l'évidence, le ministre de l'Industrie de fout de la gueule des Québécoises et des Québécois.

Je ne mâche pas mots, parce que je suis carrément outré de la façon dont le ministre de l'Industrie traite le Québec. Je me souviens, en cette Chambre, à la précédente session, que le ministre nous avait donné l'assurance que le Québec serait soustrait à l'application de cette loi, puisque le Québec a déjà sa propre législation, et ce, depuis de nombreuses années.

Le ministre n'était que paroles, puisque d'aucune façon et nulle part a-t-il inscrit dans le texte du projet de loi cette assurance qu'il donnait verbalement que le Québec ne serait pas assujéti à cette loi. Il est manifeste ici que le ministre a décidé, une fois de plus, d'enfoncer dans la gorge du Québec une législation dont le Québec n'a pas besoin.

Je dois dire que samedi soir dernier, alors que je tenais une ligne ouverte avec des auditeurs de la région de Vancouver, un des intervenants a indiqué qu'il y aurait sans doute avantage, dans un certain nombre de dossiers, à ce que d'autres provinces joignent leurs voix à celle du Québec pour protester contre certaines intrusions fédérales dans des champs de compétence provinciale.

• (1630)

Or, j'ai répondu à cet interlocuteur que c'est une recette qui avait été tentée à de multiples reprises et que, malheureusement, nous avons été régulièrement déçus. Je dois dire qu'aujourd'hui c'est un exemple de plus qui démontre l'insensibilité, l'insouciance et l'arrogance de ce gouvernement libéral, de ce gouvernement fédéral envers la population québécoise.

Nous avons déjà, au début des années 1990, dépensé au Québec les sommes d'argent nécessaires pour faire les recherches, les consultations et l'élaboration d'une loi qui est considérée mondialement comme une loi modèle en matière de protection du renseignement privé dans l'entreprise privée.

Or, plutôt que de s'inspirer de cette loi, le ministre a décidé d'en créer une nouvelle de but en blanc et de toute pièce. Cette loi n'a aucune espèce de qualité face aux exigences de la protection du renseignement personnel.

De façon à illustrer cela, parce que finalement le temps va passer très vite, je vais rappeler à cette Chambre un certain nombre de témoignages éloquentes qui ont été tenus en comité et qui auraient dû faire réfléchir le ministre qui, manifestement, est soit mal informé

*Initiatives ministérielles*

par ses fonctionnaires ou bien n'écoute pas nos débats, ou peut-être les deux.

En comité, nous avons traité de l'aspect constitutionnel de ce projet de loi. Pour l'essentiel, on se rend compte que le gouvernement fédéral et le ministre se servent du prétexte du commerce électronique pour envahir des juridictions qui sont du ressort des provinces.

J'aimerais entre autres citer un témoignage de M. Derril McLeod, commissaire à la vie privée de la Saskatchewan. Il disait:

C'est une tentative surprenante de la part des fédéraux de mettre en oeuvre une législation sur une question dont il est extrêmement improbable qu'ils aient juridiction. Le gouvernement fédéral peut mettre en oeuvre des lois sur les questions de compétence fédérale, mais pas sur les questions de compétence provinciale.

C'était M. McLeod, le commissaire à la vie privée de la Saskatchewan, qui tenait ces propos.

Le Conseil du patronat du Québec a également tenu des propos semblables en matière constitutionnelle. Je vais citer ce qu'il nous disait lors d'une des séances du Comité permanent de l'industrie:

Dans la mesure où la compétence constitutionnelle est attribuée aux provinces par l'article 92.13 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en matière de protection des renseignements personnels et de respect de la vie privée, il ne fait pas de doute que le législateur québécois, ayant déjà édicté sa loi en la matière, que de nombreux conflits juridiques vont émerger.

En d'autres termes, le Conseil du patronat est très conscient que parce que le fédéral est en train d'empiéter dans un domaine de juridiction du Québec, ce sont les avocats qui vont maintenant faire des heures de travail supplémentaire pour essayer de dénouer tout cela.

En fin de compte, il y a fort à parier, à moins que la Cour suprême ne penche une fois de plus du même côté, que le Québec aura raison du fédéral.

Le champ d'application de la loi a également fait l'objet d'un certain nombre de préoccupations de la part du comité. Notons qu'aucune entreprise fédérale n'a contesté l'autorité de la loi québécoise, mais que l'adoption du projet de loi qui est devant nous viendrait, dans sa forme actuelle, changer cette situation. En effet, l'Association des banquiers canadiens, dans le témoignage qu'elle a livré au Comité permanent de l'industrie, a confirmé que les banques seraient dorénavant liées exclusivement par la loi fédérale.

Qu'est-ce que les consommateurs et les consommatrices du Québec vont faire lorsque une telle loi entrera en vigueur? On aura maintenant deux régimes au Québec: celui qui protège correctement les citoyens, et celui qui les protège beaucoup moins bien. Les banques font partie de ce deuxième ensemble d'entreprises qui protégeront moins bien les renseignements concernant les personnes.

• (1635)

Ce projet de loi est absolument insensé. J'aimerais vous indiquer une différence fondamentale entre la loi actuellement en vigueur au Québec et celle qui est proposée par le ministre de l'Industrie. Par exemple, en termes de consentement, on dit, dans la loi québécoise: «[. . .] que le consentement doit être manifeste, libre, éclairé, et être

donné à des fins spécifiques. Un consentement qui n'est pas donné conformément au premier alinéa est sans effet.»

Dans la loi fédérale qui est proposée, on voit: «Les organisations doivent faire un effort raisonnable pour s'assurer que la personne est informée des fins auxquels les renseignements sont utilisés.» Qu'est-ce qu'un effort raisonnable? C'est une blague.

On y lit aussi: «La forme de consentement que l'organisation recherche peut varier selon les circonstances et la nature des renseignements.» Ma sainte foi, aussi bien ne rien écrire que d'écrire des platitudes de cette nature. Je continue: «Concernant l'obtention d'un consentement, les attentes raisonnables de la personne sont aussi pertinentes.» C'est du chinois. Et enfin: «En général, l'organisation devrait chercher à obtenir un consentement explicite, et lorsque les renseignements sont moins sensibles, un consentement implicite serait normalement jugé suffisant.»

J'en ai assez dit, le ministre est en train de rire du peuple du Québec, je ne l'accepte tout simplement pas.

**Le vice-président:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, Les pêches.

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-6 et le groupe de motions n° 1.

Le projet de loi C-6 comportera des exemptions pour les activités du secteur privé régies par les provinces, si l'une d'entre elles a déjà adopté une loi essentiellement similaire à la loi fédérale en vue de protéger les renseignements personnels.

Qu'est-ce que cela veut dire? Parlons du Québec. Je suis Québécoise. La province du Québec a déjà adopté une loi en vue de protéger les renseignements personnels qui est essentiellement similaire à celle proposée par le gouvernement fédéral. Dès lors, les organisations visées par la loi québécoise seront exemptées de l'application du projet de loi C-6 en ce qui a trait aux transactions qui ont entièrement lieu sur le territoire de la province.

La loi fédérale, lorsqu'elle s'appliquera au Québec et aux autres provinces, visera les entreprises sous la réglementation fédérale—notamment les compagnies de téléphone, les banques, les compagnies aériennes et les entreprises de transport interprovincial—ainsi que tous les échanges interprovinciaux et internationaux de données personnelles effectués à des fins commerciales.

C'est très important, parce que la loi québécoise ne protège pas mes renseignements personnels quand je fais affaire avec une compagnie à l'extérieur des frontières du Québec, ou une compagnie qui transfère mes données personnelles en dehors des frontières du Québec pour des fins commerciales.

Le projet de loi fédéral viendra compléter la protection donnée par la loi québécoise aux consommateurs de cette province, et je fais partie de ces consommateurs. Ces lois s'appliquent à des activités

*Initiatives ministérielles*

différentes, et la loi fédérale comble les lacunes qui subsistent dans la couverture de la loi québécoise.

Au Québec, la loi fédérale visera les situations où les activités d'un organisme ne sont pas régies par la Commission d'accès. Il s'agit notamment des entreprises fédérales qui ne sont pas régies par la loi québécoise, ainsi que des problèmes de protection de la vie privée que rencontrent les Québécois traitant avec des entreprises à l'extérieur de la province.

• (1640)

Le projet de loi C-6 résout des problèmes et des situations qui ne peuvent tout simplement pas être traités par des lois provinciales, même si ces dernières ont été élaborées avec la plus grande rigueur.

Par exemple, étant donné que les données traversent facilement les frontières des treize provinces et territoires, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada est le mieux placé pour enquêter sur les problèmes transfrontaliers et pour les résoudre.

Un deuxième exemple sera celui d'une entreprise dont le siège social est en Alberta et qui recueille de l'information sur des consommateurs du Québec. Aucune des deux provinces n'étant soumise à l'autorité de l'autre, il est nécessaire d'avoir un régime fédéral. Les entreprises québécoises, quant à elles, qui transfèrent des données personnelles au sein du Québec et d'une province à l'autre, n'auront aucune difficulté à respecter les deux lois.

D'ailleurs, on peut nommer plusieurs situations où une compagnie au sein d'une province doit respecter deux régimes juridiques. Le projet de loi C-6 et la Loi 68 du Québec sont peut-être élaborés différemment, mais leur esprit et leur effet sont assez semblables.

Les deux lois obligent les entreprises à obtenir le consentement de l'individu avant de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels le concernant. Toutes deux donnent au particulier un droit d'accès à ses renseignements personnels, lorsque ces derniers sont conservés par des organismes du secteur privé.

Dans les deux lois, il y a des dispositions concernant la surveillance, celle-ci étant assuré par un commissaire à la protection de la vie privée ainsi que des mécanismes de recours pour les personnes lésées ou qui se croient lésées. Mais surtout, les droits et obligations prévus dans les deux lois sont essentiellement les mêmes, puisque celles-ci ont le même point de départ, à savoir les lignes directrices établies par l'OCDE en 1980.

Il y a, bien sûr, des différences, mais c'est uniquement dû au fait que les deux lois atteignent des buts similaires par des moyens différents. Si je veux aller à Ottawa, partant de Montréal, je peux prendre plusieurs chemins. La question qui se pose est celle-ci: est-ce que j'arrive à destination?

Une fois le projet de loi C-6 adopté, les Québécois seront les personnes dont la vie privée sera la mieux protégée au Canada puisqu'ils vivent dans la seule province ayant promulgué une loi en vue de protéger les renseignements personnels dans le secteur privé.

[Traduction]

Mes estimés collègues d'en face répètent sans cesse à quel point le projet de loi C-6 est une mesure législative épouvantable, alors que le projet de loi 68 adopté au Québec est une mesure extraordinaire. Je suis Québécoise et je me réjouis que le gouvernement fédéral ait décidé d'adopter un projet de loi qui protégera, à l'extérieur de ma province, ma vie privée et les renseignements personnels qui me concernent. Actuellement, le projet de loi 68 ne me confère pas cette protection.

Oui, le projet de loi 68 comporte une disposition concernant le transfert d'information, mais si j'essaie d'intenter des poursuites contre une entreprise à l'extérieur du Québec qui a reçu des renseignements personnels à mon sujet, je serai déboutée par le tribunal. La première chose qu'on me dira c'est que la loi provinciale ne s'applique pas à une entreprise qui exerce ses activités à l'extérieur de la province. À titre de Québécoise, je suis très heureuse que le gouvernement ait décidé de protéger la vie privée et les renseignements personnels concernant tous les Québécois, indépendamment de leur affiliation politique.

• (1645)

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Le projet de loi C-6, déposé par le ministre de l'Industrie le 15 octobre dernier, n'est pas un nouveau projet de loi pour ce Parlement. Il constitue la copie conforme du projet de loi C-54, déposé pour la première fois par le ministre fédéral de l'Industrie, le 1<sup>er</sup> octobre 1998. Il est exactement conforme à la philosophie du dernier discours du Trône. Ce projet de loi fait donc partie du contenu recyclé du discours du Trône.

On prend du vieux de 1997 et on essaie d'en faire du neuf deux ans plus tard. Ce gouvernement démontre encore une fois qu'il manque d'imagination. Cependant, il n'en manque pas quand il veut s'immiscer dans les affaires du Québec. Le printemps dernier et et au cours des derniers jours, le Bloc québécois s'est opposé au projet de loi C-6.

Lors du combat mené par ma collègue de Mercier, j'étais intervenu à deux reprises. Le Québec en entier avait demandé que le projet de loi C-54 ne s'applique pas sur son territoire. Le gouvernement du Parti Québécois en avait demandé le retrait de même que le Conseil du Patronat, le Barreau du Québec, la CSN, la Chambre des notaires et l'Option Consommateurs. Tous, unanimement, ont demandé que le projet de loi ne s'applique pas sur le territoire québécois afin d'éviter de semer la confusion et de favoriser l'essor du commerce électronique.

Ce n'est pas compliqué. Si vraiment ce gouvernement est à l'écoute des intérêts des Québécois et des Québécoises, il devrait tout simplement retirer ce projet de loi. Je vais énumérer quelques raisons à cet égard.

D'abord—et c'est la marque de commerce des libéraux fédéraux—le ministre de l'Industrie l'a déposé sans consulter les pro-



vince. Ce projet de loi empiète sur les juridictions des provinces. Il impose des reculs au Québec en matière de protection des renseignements personnels et sa mise en application au Québec entraînera de la confusion. Il est très déficient sur le plan juridique et utilise le commerce électronique comme excuse pour envahir le droit civil. Ce sont six arguments majeurs et sérieux qui devraient convaincre le ministre fédéral de l'Industrie de retirer ce projet de loi.

Avant même que mes collègues ne fassent état de leur opposition, avant même que plusieurs de ceux-ci aient eu le temps de présenter leur argumentation, le leader du gouvernement à la Chambre, fidèle à ses habitudes, avec l'appui de ses collègues, a décidé encore une fois de nous présenter une motion bâillon pour écarter la durée des travaux. Où s'en va la démocratie dans ce Parlement? Les libéraux font appel régulièrement à cette motion pour empêcher des députés élus démocratiquement de s'exprimer librement sur un sujet aussi important comme celui qui touche la question de la protection des renseignements personnels.

Par contre, de nombreux députés libéraux qui président des comités ont procédé à des fuites systématiques dans les médias. Des rapports confidentiels, avant même qu'ils ne soient déposés à la Chambre des communes, se sont retrouvés dans les journaux. Le gouvernement fédéral fait fi de la démocratie. Il serait grand temps que l'ensemble des parlementaires de tous les partis politiques se penchent sur ce problème.

Que font les députés libéraux d'en face pour défendre le Québec face au projet de loi C-6? Ils ne font rien. Ils sont silencieux comme dans le dossier d'Onex qui met en péril l'avenir de 5 000 emplois. Ils sont silencieux comme dans le dossier des victimes de l'hépatite C, dans celui de l'assurance-emploi ou dans celui de l'équité salariale.

En 1980, la population du Québec avait 73 députés libéraux à Ottawa. Il y avait 73 députés sur 75, silencieux eux aussi, quand le gouvernement fédéral a rapatrié la Constitution en 1982.

• (1650)

Ce très célèbre Pierre Elliott Trudeau, alors qu'il était de passage au 24 Sussex, doit avoir dit: «Bravo, mon p'tit Jean, tu réussis bien. Tes députés du Québec se la ferment. Tu peux continuer à centraliser et à faire ce que tu veux. Tu peux continuer à bafouer le Québec. Ta gang de députés a compris que ta méthode était la meilleure». Mais c'est révoltant, tout ça! C'est révoltant de réaliser que le gouvernement libéral, génération après génération au cours des années 1970, 1980 et 1990, a maintenu la même ligne de parti.

De 1968 à 1984, sauf pour le court règne conservateur de Joe Clark, et de 1993 à aujourd'hui, les députés libéraux n'ont jamais brisé le silence qui leur est imposé, particulièrement lorsqu'il est question de défendre les questions touchant le Québec.

Heureusement que le Bloc québécois est là pour défendre les intérêts du Québec. C'est la raison d'être du Bloc québécois et je suis fier de faire partie de cette équipe d'hommes et de femmes qui se battent pour le Québec.

### *Initiatives ministérielles*

Bref, un bon député libéral, un bon ministre de l'Ontario, le ministre fédéral de l'Industrie, a donc agi unilatéralement en déposant son projet de loi sur les renseignements personnels et les documents électroniques sans attendre les résultats de la consultation qu'il avait lui-même amorcée.

En voici deux exemples. Le 12 juin 1998, les ministres responsables de l'autoroute de l'information réunis à Fredericton ont convenu, et je cite un extrait du communiqué de presse émis après cette rencontre:

[...] de se consulter, lorsque approprié, au moment d'examiner l'opportunité de légiférer en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le 21 septembre 1998, le ministre fédéral de l'Industrie faisait parvenir un projet de législation à ses homologues provinciaux leur demandant leurs commentaires sur un projet de loi que le gouvernement s'apprêtait à déposer. Et cette démarche est demeurée sans suite.

Je veux encore dire et répéter que ce gouvernement prend tous les moyens pour se mêler de choses qui relèvent uniquement de la juridiction québécoise. Le projet de loi déposé par le ministre de l'Industrie pour protéger les renseignements personnels et les documents électroniques était évidemment fort attendu, sauf que l'énoncé est une grande déception.

En terminant, au nom des Québécois et des Québécoises et de tous les intervenants du Québec qui ont dénoncé tour à tour le projet de loi C-54, devenu aujourd'hui le projet de loi C-6, nous demandons encore une fois au gouvernement fédéral qu'il démontre, une seule fois lors de cette législature, une seule fois dans ce Parlement, qu'il est à l'écoute du Québec, des Québécois et des Québécoises et qu'il retire le projet de loi C-6.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Le vote par appel nominal sur la motion n° 1 est différé.

*Initiatives ministérielles*

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans le but de vous faciliter un peu la vie, s'il y a consentement unanime, on pourrait faire en sorte que toutes les motions du groupe n° 1 soient réputées votables et reportées à ce soir, comme on vient de le faire pour la première motion.

**Le vice-président:** Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Alors, pour toutes les motions du groupe n° 1 qui sont votables, le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé.

Je vais maintenant soumettre les motions du groupe n° 2 à la Chambre.

• (1655)

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:**

Motion n° 3

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 2.

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.) propose:**

Motion n° 4

Que le projet de loi C-6, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 1, de ce qui suit:

«caractère commercial de par leur nature, y compris la vente, le troc ou la location de listes de donneur, d'adhésion ou de collecte de fonds.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:**

Motion n° 6

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 4.

Motion n° 7

Que le projet de loi C-6, à l'article 4, soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 4, de ce qui suit:

«d) à une organisation à l'égard des renseignements personnels qu'elle recueille, utilise ou communique et à laquelle une loi provinciale régissant des questions semblables s'applique.»

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:**

Motion n° 8

Que le projet de loi C-6, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 17, page 4, de ce qui suit:

«(3) Toute disposition de la présente partie s'applique malgré toute disposition édictée après l'entrée en vigueur du présent paragraphe—d'une autre loi fédérale, sauf dérogation expresse de la disposition de l'autre loi.»

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:**

Motion n° 11

Que le projet de loi C-6, à l'article 6.1, soit modifié par substitution, à la ligne 31, page 4, de ce qui suit:

«6.1 Pour l'application de l'article 4.2.4 de l'annexe 1, toute organisation doit, après avoir fourni à l'individu concerné l'occasion de permettre ou de refuser expressément qu'un renseignement relatif à sa santé soit utilisé à de nouvelles fins et malgré le fait que ces dernières ont été documentées en application de l'article 4.5.1 de cette annexe, obtenir le consentement exprès de celui-ci avant d'être ainsi utilisé.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:**

Motion n° 12

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 7.

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:**

Motion n° 13

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, aux lignes 19 à 21, page 5, de ce qui suit:

«sur une contravention au droit fédéral, provincial ou étranger qui a été commise ou est en train ou sur le point de l'être, et l'utilisation est faite aux fins»

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:**

Motion n° 14

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 26, page 6, de ce qui suit:

«c) sous réserve du paragraphe (6), l'utilisation est faite à des fins statistiques»

b) par substitution, à la ligne 24, page 6, de ce qui suit:

«f) sous réserve du paragraphe (6), elle est faite à des fins statistiques ou à des»

c) par adjonction, après la ligne 10, page 7, de ce qui suit:

«(6) Pour l'application de l'alinéa (2)c) ou (3)f), l'organisation ne peut utiliser ou communiquer aucun renseignement personnel relatif à la santé d'un individu à l'insu de l'intéressé ou sans son consentement, sauf si elle a obtenu l'autorisation préalable du commissaire, après avoir fait la preuve à ce dernier qu'elle a pris des dispositions suffisantes et appropriées pour assurer la protection adéquate du renseignement contre toute utilisation ou communication inappropriée.»

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:**

Motion n° 15

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par adjonction, après la ligne 9, page 6, de ce qui suit:

«c.1) elle est faite à une institution gouvernementale—ou à une subdivision d'une telle institution—qui a demandé à obtenir le renseignement en mentionnant la source de l'autorité légitime étayant son droit de l'obtenir et le fait, selon le cas:

(i) qu'elle soupçonne que le renseignement est afférent à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales,

(ii) que la communication est demandée aux fins du contrôle d'application du droit canadien, provincial ou étranger, de la tenue d'enquêtes liées à ce contrôle d'application ou de la collecte de renseignements en matière de sécurité en vue de ce contrôle d'application,

(iii) qu'elle est demandée pour l'application du droit canadien ou provincial;»

Motion n° 16

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, aux lignes 11 à 16, page 6, de ce qui suit:

*Initiatives ministérielles*

«tion, à un organisme d'enquête, une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution et l'organisation, selon le cas, a des motifs raisonnables de croire que le renseignement est afférent à la violation d'un accord ou à une contravention au droit fédéral, provincial ou étranger qui a été commise ou est en train ou sur le point de l'être ou soupçonne que le renseignement est afférent à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales;»

Motion n° 17

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par adjonction, après la ligne 43, page 6, de ce qui suit:

«h.2) elle est faite par un organisme d'enquête et est raisonnable à des fins liées à une enquête sur la violation d'un accord ou la contravention du droit fédéral ou provincial;»

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:**

Motion n° 18

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 44, page 6, de ce qui suit:

«(3.1) Malgré l'article 4.4 de l'annexe 1:

a) l'organisation déclare au commissaire quelles sont les fins auxquelles sont destinés les renseignements relatifs à la santé d'un individu avant de les recueillir et l'informe des modalités de la collecte ainsi que du délai prévu pour celle-ci;

b) le commissaire peut examiner et restreindre l'étendue de la collecte des renseignements, les modalités de celle-ci ou le délai prévu pour celle-ci, s'il est d'avis, compte tenu des circonstances et des fins—telles qu'elles ont été précisées—de la collecte, que l'étendue de celle-ci n'est pas raisonnable ou que les modalités de cette dernière ou le délai imparti sont inéquitables ou illicites;

c) il est interdit à toute institution financière, au sens de la Loi sur la preuve au Canada, de recueillir ou d'utiliser tout renseignement relatif à la santé d'un individu ou d'en obtenir la communication.»

Motion n° 19

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 5, page 7, de ce qui suit:

«(4.1) Malgré l'article 4.3.1 de l'annexe 1, le consentement que cherche à obtenir toute organisation concernant l'utilisation ou la communication d'un renseignement après l'avoir recueilli et avant de l'utiliser doit être un consentement éclairé et être donné expressément.»

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:**

Motion n° 20

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 7, de ce qui suit:

«alinéas (3)a) à h.2), communiquer un rensei-»

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:**

Motion n° 21

Que le projet de loi C-6, à l'article 7, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 7, de ce qui suit:

«(6) Pour l'application de l'article 4.3 de l'annexe 1, le principe suivant lequel il faut informer l'individu au sujet duquel on recueille un renseignement et obtenir son consentement consiste, dans le cas d'un renseignement relatif à sa santé, à obtenir son consentement éclairé, qui ne peut être obtenu que lorsqu'il a été convenablement informé sur le renseignement en question et les personnes ou le groupe de personnes auprès de qui on cherche à l'obtenir et qu'on lui a donné le droit de l'examiner avant son utilisation ou sa communication et de retirer tout consentement donné antérieurement.»

Motion n° 22

Que le projet de loi C-6, à l'article 7.1, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 7, de ce qui suit:

«7.1 Pour l'application de l'article 4.5.3 de l'annexe 1, les lignes directrices doivent être élaborées et les procédures appliquées de manière à respecter le caractère confidentiel du renseignement et la nature délicate de celui-ci.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:**

Motion n° 23

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 8.

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.) propose:**

Motion n° 24

Que le projet de loi C-6, à l'article 8, soit modifié par substitution, aux lignes 4 et 5, page 8, de ce qui suit:

«tif de ceux-ci, celui-ci l'avise qu'il ne retire pas sa demande et ces derniers ne dépassent pas ceux qui sont directement imputables à la reproduction du renseignement et qui sont raisonnables compte tenu des circonstances.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:**

Motion n° 25

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 9.

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:**

Motion n° 26

Que le projet de loi C-6, à l'article 9, soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 8, de ce qui suit:

«(2.1) L'organisation est tenue de se conformer au paragraphe (2.2) si l'intéressé lui demande:

a) de l'aviser, selon le cas:

(i) de toute communication faite à une institution gouvernementale ou à une subdivision d'une telle institution en vertu de l'alinéa 7(3)c), des sous-alinéas 7(3)c.1)(i) ou (ii) ou de l'alinéa 7(3)d),

(ii) de l'existence de renseignements détenus par l'organisation et relatifs soit à toute telle communication, soit à une assignation, un mandat ou une ordonnance visés à l'alinéa 7(3)c), soit à une demande de communication faite par une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution en vertu de ces sous-alinéas;

b) de lui communiquer ces renseignements.

(2.2) Le cas échéant, l'organisation:

a) notifie par écrit et sans délai la demande à l'institution gouvernementale ou à la subdivision d'une telle institution concernée;

### Initiatives ministérielles

b) ne peut donner suite à la demande avant le jour où elle reçoit l'avis prévu au paragraphe (2.3) ou, s'il est antérieur, le trentième jour suivant celui où l'institution ou la subdivision reçoit notification.

(2.3) Dans les trente jours suivant celui où la demande lui est notifiée, l'institution ou la subdivision avise l'organisation du fait qu'elle s'oppose ou non à ce que celle-ci acquiesce à la demande. Elle ne peut s'y opposer que si elle est d'avis que faire droit à la demande risquerait vraisemblablement de nuire:

a) à la sécurité nationale, à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales;

b) au contrôle d'application du droit canadien, provincial ou étranger, à une enquête liée à ce contrôle d'application ou à la collecte de renseignements en matière de sécurité en vue de ce contrôle d'application.

(2.4) Malgré l'article 4.9 de l'annexe 1, si elle est informée que l'institution ou la subdivision s'oppose à ce qu'elle acquiesce à la demande, l'organisation:

a) refuse d'y acquiescer dans la mesure où la demande est visée à l'alinéa (2.1)a) ou se rapporte à des renseignements visés à cet alinéa;

b) en avise par écrit et sans délai le commissaire;

c) ne communique à l'intéressé:

(i) ni les renseignements détenus par l'organisation et relatifs à toute communication faite à une institution gouvernementale ou à une subdivision d'une telle institution en vertu de l'alinéa 7(3)c), des sous-alinéas 7(3)c.1)(i) ou (ii) ou de l'alinéa 7(3)d) ou à une demande de communication faite par une institution gouvernementale ou une subdivision d'une telle institution en vertu de ces sous-alinéas,

(ii) ni le fait qu'il y a eu notification de la demande à l'institution gouvernementale ou à une subdivision en application de l'alinéa (2.2)a) ou que le commissaire en a été avisé en application de l'alinéa b),

(iii) ni le fait que l'institution ou la subdivision s'oppose à ce que l'organisme acquiesce à la demande.»

#### M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion n° 34

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 17.

#### L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion n° 35

Que le projet de loi C-6, à l'article 17, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 16, page 13, de ce qui suit:

«17. (1) Le recours prévu aux articles 14 ou 15 est»

b) par adjonction, après la ligne 19, page 13, de ce qui suit:

«(2) À l'occasion des procédures relatives au recours prévu aux articles 14 ou 15, la Cour prend toutes les précautions possibles, notamment, si c'est indiqué, par la tenue d'audiences à huis clos et l'audition d'arguments en l'absence d'une partie, pour éviter que ne soient divulgués, de par son propre fait ou celui de quiconque, des renseignements qui justifient un refus de communication de renseignements personnels demandés en vertu de l'article 4.9 de l'annexe 1.»

#### M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion n° 44

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 26.

#### L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.) propose:

Motion n° 45

Que le projet de loi C-6, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 37 à 39, page 17, de ce qui suit:

«a) préciser, pour l'application de toute disposition de la présente partie, les institutions gouvernementales et les subdivisions d'institutions gouvernementales, à titre particulier ou par catégorie;

a.01) préciser, pour l'application des alinéas 7(3)d) ou h.2), les organismes d'enquête, à titre particulier ou par catégorie;»

#### M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ) propose:

Motion n° 46

Que le projet de loi C-6, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 3 à 18, page 18, de ce qui suit:

«(2) Le gouverneur en conseil peut, par décret, prévoir que la présente partie lie tout mandataire de Sa Majesté du chef du Canada qui n'est pas assujéti à la Loi sur la protection des renseignements personnels.»

Motion n° 50

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 29.

Motion n° 51

Que le projet de loi C-6, à l'article 29, soit modifié par substitution, aux lignes 27 à 29, page 19, de ce qui suit:

«29. (1) La Chambre des communes désigne un comité de celle-ci, ou constitue un comité, chargé spécialement de l'examen.»

—Monsieur le Président, nous sommes maintenant rendus au groupe de motions n° 2 au projet de loi C-6, lequel remplace l'ancien projet de loi C-54.

Je veux tout d'abord exprimer tout mon regret que le gouvernement impose un bâillon sur ce projet de loi extrêmement important. Alors qu'on va aborder des discussions très importantes sur le groupe d'amendements qui est devant nous, le gouvernement a décidé qu'il en avait assez. Il n'avait pas envie d'en entendre davantage.

Même si sa loi est remplie de trous, même si, au Québec, elle vient créer beaucoup de doubles juridictions, des problèmes d'application énormes, le gouvernement a décidé, hier, par voie de motion d'attribution de temps sur laquelle on a voté plus tôt, que maintenant, il n'y aurait presque de débat là-dessus et que dans les prochains jours, cette loi ne fera plus l'objet de débat ici.

Pourtant, cette loi est très préoccupante. Dans les motions dont nous débattons actuellement, quelques-unes ont été présentées par le gouvernement. Il s'agit des motions nos 15 et 16 en particulier qui font référence à un élastique très grand pour le gouvernement pour se soustraire à l'application de sa loi.

J'explique. À l'origine, la loi prévoyait qu'il pouvait y avoir des exceptions à la protection des renseignements personnels, entre autres, pour les organismes qui font enquête sur des infractions. Ces gens ne seraient pas tenus de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Au cours des travaux en comité, cette notion est devenue beaucoup plus élastique, celle qui parlait d'abord d'exempter les gens qui font des enquêtes, afin de permettre aussi d'exempter des gens qui enquêtent sur «des activités soupçonnées de menacer la sécurité du Canada».

*Initiatives ministérielles*

Le comité, à cette étape, a décidé de donner une application beaucoup plus large des exemptions possibles au respect des renseignements personnels. Pourtant, c'est une loi qui devrait favoriser la protection des renseignements personnels. Mais là, on commence à élargir les exceptions possibles.

Après l'étape de l'étude en comité parlementaire, alors que les témoins ont fini de s'exprimer, le gouvernement arrive avec d'autres amendements. C'est important de le comprendre. Ce sont des amendements sur lesquels les témoins qui ont comparu n'ont pas pu s'exprimer.

On élargit encore les exemptions de ceux qui peuvent se soustraire de l'application de cette loi. Et comme par hasard, on élargit cela aux institutions fédérales ou aux subdivisions de celles-ci. Cela veut dire que maintenant, ces gens-là pourraient être soustraits à la protection des renseignements personnels lorsqu'ils demandent la communication d'informations pour trois raisons: pour des motifs de défense nationale, de conduite des affaires étrangères et de sécurité nationale, et lorsqu'il y a un soupçon.

On dit «lorsqu'il y a un soupçon», pas lorsqu'il y a des infractions, mais lorsqu'il y a un soupçon. Et qui va définir ce qu'est un soupçon? Qui va se lever un beau matin et dire: «Moi, je soupçonne que les souverainistes du Québec menacent la sécurité nationale. Pour cette raison, je veux des informations particulières sur ces gens-là.»

Donc, les entreprises régies par le gouvernement fédéral et par cette loi, par exemple une entreprise de communication, le Service canadien du renseignement de sécurité, ou quelqu'un qui se lève un matin, peut dire: «Je veux des renseignements».

• (1700)

Je les demande à une de ces entreprises et celles-ci devraient fournir de l'information, par exemple, sur les courriers électroniques qui seraient transmis au sujet d'autres entreprises dans le domaine du transport, comme celles qui font du transport privé. Le gouvernement fédéral pourrait demander à une entreprise privée la liste des livraisons qui ont été faites, à quel endroit elles le furent et la nature du courrier qui a été envoyé.

Qui va définir ce qu'est un soupçon? Qui va définir ce qu'est la sécurité nationale?

Cette loi est partie d'une définition qui était très restrictive au départ et elle est devenue très large. Comme par hasard, c'est au moment même où on commence à discuter de ces dispositions que nous arrive un bâillon pour qu'on ne puisse pas en parler, pour limiter le temps où on va pouvoir en discuter et faire en sorte que ce projet de loi soit adopté à toute vapeur, alors qu'il y a des inquiétudes extrêmement légitimes qui sont sur la table et auxquelles le gouvernement devrait répondre.

On aura beau dire qu'il y a eu un comité parlementaire, mais la dernière série d'amendements est arrivée après l'étape des audiences du comité. Les témoins n'avaient donc pas accès à ces amendements lorsqu'ils sont venus s'exprimer. Je suis convaincu que

plusieurs groupes ont des réserves et que plusieurs personnes ont des craintes aussi.

J'entendais la députée libérale dire tantôt que maintenant elle se sentirait davantage protégée. Moi, je ne me sens pas davantage protégé. Au Québec, je vivais avec une loi qui existait déjà sur la protection des renseignements personnels. Maintenant, il y en a une au fédéral qui vient faire double juridiction, qui est remplie d'exceptions et de trous qui font en sorte que le gouvernement pourrait être tenté de faire des manœuvres politiques avec les dispositions de sa loi. Cela est extrêmement inquiétant.

En plus, le gouvernement utilise des notions différentes dans ses amendements. Tantôt, il souligne: «lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que». Dans ce cas, l'information peut être transmise. Dans d'autres cas, pour ceux que je viens de mentionner, c'est seulement s'il y a un soupçon. Pour les infractions, on demande des motifs raisonnables de croire qu'il y en a, mais pour la sécurité nationale, seulement un soupçon serait suffisant.

Le SCRS a déjà fait des tentatives d'infiltration du Parti réformiste parce qu'il représentait selon lui une menace à la sécurité nationale. Où cela va-t-il s'arrêter? Est-ce qu'on n'a pas de raisons de croire, nous les souverainistes du Québec, que cette loi pourrait amener des abus terribles?

Par exemple, si mon association de comté envoie de l'information, comme la liste des membres, à l'organisme national du parti, et qu'elle transite via une compagnie comme Bell—le service Sympatico de courrier électronique—, cette information pourrait devenir disponible. S'il la demande, ils pourra y avoir accès. L'organisation ou l'individu qui se verrait être l'objet de cette demande d'information ne serait pas au courant. Il ne serait pas informé.

Il y a pire encore. Si une personne pense qu'un organisme fédéral quelconque demande de l'information sur lui, et qu'il demande à une entreprise privée si elle a transmis des informations personnelles sur son cas à une organisation XYZ, cela prendrait l'autorisation de celui qui a fait la demande d'information pour le lui dire.

Donc, je reprends mon exemple. Le SCRS demande de l'information sur ce que j'envoie par courrier électronique. C'est de l'information qui transite par Bell ou Vidéotron. Je demande à ma compagnie: «Est-ce que vous avez fourni des renseignements au Service canadien de renseignements de sécurité?» Elle va me répondre: «On doit obtenir leur consentement avant de vous donner cette information». C'est assez spécial pour une loi qui devrait protéger les renseignements personnels.

Il y a là une porte ouverte très grande. On pourrait dire: «Il y a peut-être de l'abus. On devrait travailler là-dessus». C'est juste-ment le temps de le faire, et non pas quand la loi sera en vigueur.

Cela n'enlève rien au reste de nos récriminations à l'effet qu'il existe déjà une loi au Québec. Le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, le Conseil du patronat et la CSN sont venues témoigner en comité. Tout ce monde est venu dire: «Ne venez donc pas faire une double juridiction au Québec. Reconnaissez la primauté de la loi québécoise».

*Initiatives ministérielles*

Il y a plusieurs amendements du Bloc québécois dans le groupe qui est discuté à l'heure actuelle qui visent à faire reconnaître la primauté de la loi québécoise dans ce secteur. Le gouvernement pourrait très bien dire que là où il y a une loi sur la protection des renseignements personnels, c'est la loi provinciale qui s'applique—en l'occurrence celle du Québec—et que même les entreprises fédérales sont soumises à cette loi.

• (1705)

C'est ce que dit le mémoire du Barreau. Il dit au gouvernement fédéral que plutôt que de faire l'inverse et d'arriver avec ses lois pour s'ingérer dans les compétences provinciales, qu'il reconnaisse ce qui existe au Québec et fasse en sorte que cette partie du projet de loi s'applique aussi pour les entreprises fédérales. De cette façon, on réglerait le problème.

Mais non, il y a toujours un désir croissant d'intervention accrue du gouvernement fédéral, un désir de contrôler d'avantage, d'avoir ses propres lois et ce, toujours avec des objectifs nobles, parce qu'il n'existe pas de loi à l'extérieur du Québec.

Ce n'est quand même pas la faute du Québec. C'est une des seules lois, en fait la seule en Amérique du Nord, qui existe à l'heure actuelle. Si cela prend cinq ans aux autres provinces pour se réveiller, on n'a pas à en payer le prix. Ce champ de juridiction qui appartient aux provinces était déjà occupé par un gouvernement qui a manifesté le désir de le faire par une loi. À ma connaissance, le gouvernement du Québec veut prochainement améliorer et bonifier sa loi. C'est une loi qui est déjà très bonne mais qui doit s'adapter au fait que le commerce électronique évolue de plus en plus rapidement.

Donc, en conclusion, je m'interroge sérieusement sur les motifs du gouvernement à faire en sorte qu'on ne puisse pas discuter de ce projet de loi plus en détail. Je suis convaincu qu'il va être silencieux sur ce qu'on vient de dire par rapport aux abus possibles et à l'irrespect de la protection des renseignements personnels pour des motifs de sécurité nationale ou autres. Je suis convaincu que les députés ne viendront pas répondre à ces questions alors qu'il aurait fallu qu'on ait des réponses. Il faut que le gouvernement demande des avis supplémentaires aux groupes concernés. Il faut qu'on fasse un vrai travail, et non pas d'adopter un projet de loi à la vapeur, d'ici vendredi, et faire en sorte qu'on ne pourra pas s'exprimer à fond sur celui-ci.

Je suis extrêmement inquiet eu égard à un gouvernement qui veut présumément protéger les renseignements personnels, mais qui crée une multitude de trous dans la loi, en particulier pour lui-même.

C'est curieux, parce que si la loi est si bonne pour tout le monde, comment se fait-il que le gouvernement cherche tellement à s'en soustraire ou à en soustraire une partie de ses composantes et de ses activités. Il y a raison de s'inquiéter.

Nous serons évidemment contre certains amendements qui viennent du gouvernement. Nous invitons la Chambre à appuyer nos propres amendements qui visent à reconnaître la primauté de la loi québécoise et qui permettront de régler au moins cette partie-là du problème à l'égard du projet de loi C-6.

[Traduction]

**M. John Cannis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, comme il est question de temps, je tiens à souligner que nous avons eu amplement le temps de discuter ce projet de loi au cours de la session précédente.

En ce qui concerne le deuxième groupe de motions, je trouve étonnant que le Bloc refuse d'accorder aux Canadiens la protection des renseignements personnels dont ils ont besoin, qu'ils ont demandée et, bien sûr, qu'ils ont le droit d'avoir. C'est pourquoi je suis d'avis que la motion n° 3 doit être rejetée.

La motion n° 4 précise que les organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont visés par la loi lorsqu'ils s'engagent dans des activités commerciales, comme la location de listes de donateurs, d'adhésion ou de collecte de fonds. C'est une excellente motion que la Chambre devrait appuyer. Je félicite le député de Wentworth—Burlington de sa créativité et de sa clairvoyance en présentant cette motion.

Aux termes de la motion n° 6, le Bloc entend priver les Canadiens de la protection des renseignements personnels qu'ils demandent. Nous devons rejeter cette motion.

Les motions nos 7 et 46 mineront la protection qui est accordée aux Canadiens par le projet de loi C-6. Nous n'allons pas faire abstraction des besoins et des attentes de tous les Canadiens en matière de protection législative efficace des renseignements personnels.

La motion n° 8 clarifiera que la partie I de la loi prévaudra sur toute autre loi, à moins qu'une loi subséquente ne prévoit explicitement le contraire. Elle clarifie également que la partie I prévaudra sur toute modification apportée à la loi en vigueur, sauf disposition contraire de la loi modificatrice. J'exhorte les députés à appuyer aussi cette motion.

Les motions nos 11, 14, 18 et 19 font état d'une sous-catégorie de renseignements personnels. Le projet de loi C-6 accorde la même protection à tous les renseignements personnels, et nous devons par conséquent rejeter ces motions.

La motion n° 12 est clairement une tactique dilatoire du Bloc et ne saurait être acceptée.

• (1710)

Il y a cinq motions étroitement liées qui visent à amender l'article 7 du projet de loi C-6, soit les motions 13, 15, 16, 17 et 20. Ces motions amendent trois dispositions existantes et introduisent deux nouvelles dispositions pour garantir que les organismes d'exécution de la loi et d'enquête continuent de s'acquitter de leur mandat comme ils le font en ce moment.

La motion n° 13, qui modifie l'alinéa 7(2)a), élargit le type d'infractions présumées sur lesquels les organismes peuvent enquêter en utilisant des renseignements personnels sans consentement.

La motion n° 15 ajouterait un nouvel alinéa, l'alinéa 7(3)c.-1) pour permettre la divulgation sans consentement de renseignements personnels à des organismes gouvernementaux qui en ont besoin

*Initiatives ministérielles*

pour entreprendre des enquêtes ou appliquer des lois. Cette nouvelle disposition précise aux organisations les cas dans lesquels elles peuvent donner suite aux demandes légitimes de renseignements personnels présentées par des institutions gouvernementales détenant un pouvoir légal, notamment pour des motifs liés à la sécurité nationale, à l'exécution de lois et à l'administration. Cet amendement préserve le statu quo.

Le principal objectif du projet de loi est de réglementer l'utilisation des renseignements personnels à des fins commerciales. Par exemple, dans le cas des services de santé publics, le projet de loi ne vise pas à entraver la circulation de l'information nécessaire pour protéger la santé des patients et améliorer l'administration des soins de santé. Pour que cela soit bien clair, le ministre a présenté le 15 octobre cet amendement qui porte précisément sur la nécessité de divulguer les renseignements sans consentement lorsque cela peut servir à administrer une loi ou un programme.

L'autoroute de l'information offre la possibilité d'améliorer l'efficacité et l'imputabilité de notre système de santé. Des organismes comme l'Institut canadien d'information sur la santé travaillent aussi en ce sens.

En imposant une série de règles de base sur la divulgation de l'information dont tous les intervenants peuvent s'inspirer, le projet de loi C-6 devrait contribuer à l'atteinte de l'objectif. Soucieux d'instaurer un régime harmonisé de protection de la vie privée dans tout le Canada, nous invitons toutes les provinces et les territoires à se hâter d'adopter des lois générales sur la protection des renseignements personnels.

La motion n° 16 visant à modifier l'alinéa 7(3)d) poursuit le même objectif que les deux amendements précédents proposés dans les motions n°s 2 et 3, c'est-à-dire une plus grande cohérence. Elle vise à permettre que la communication soit encore faite, à l'initiative de l'organisation, à un organisme national d'enquête et d'application de la loi lorsque celle-ci a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu une infraction à une loi ou à un accord. Cet amendement nécessite une modification du paragraphe 7(5) qui est énoncée dans la motion n° 20.

J'exhorte les députés à souscrire aux motions n°s 13, 15, 16, 17 et 20 qui ne font que confirmer le statu quo et qui permettent aux entreprises de continuer de collaborer des organismes d'application de la loi au besoin. Ces amendements ne confèrent pas de nouveaux pouvoirs aux institutions gouvernementales et ne font pas peser un fardeau supplémentaire sur les sociétés. J'exhorte donc les députés à voter en faveur des motions n°s 13, 15, 16, 17 et 20.

La motion n° 21 doit être rejetée parce que le projet de loi C-6 accordera la même protection à tous les renseignements personnels. On ne va accorder un traitement différent à une catégorie donnée. La motion n° 22 poursuit le même objectif et il y a donc tout lieu de la rejeter.

En ce qui concerne les motions n°s 23 et 25, le Bloc québécois continue de se livrer à des manoeuvres dilatoires. Je recommande donc le rejet de ces motions. La motion n° 24 doit aussi être rejetée parce que le projet de loi C-6 remédie déjà à la chose.

• (1715)

La motion n° 26 modifierait le projet de loi en précisant les circonstances dans lesquelles une organisation ne révélerait pas un renseignement à un individu qui a demandé l'accès à ses renseignements personnels, le fait qu'une organisme national d'enquête et d'application de la loi a communiqué avec l'organisation et les procédures à suivre en pareils cas.

Lorsqu'une institution gouvernementale s'oppose à communiquer des renseignements parce que faire droit à la demande risquerait de nuire à une enquête ou à la sécurité nationale et que l'organisation refuse de communiquer ces renseignements à un individu parce que acquiescer à sa demande risquerait de nuire à une enquête ou à la sécurité nationale, l'organisation doit en aviser le commissaire à la protection de la vie privé par écrit et sans délai.

Ces amendements ne confèrent pas plus de pouvoirs en ce qui concerne l'application de la loi. Par ailleurs, ils ne restreignent pas l'accès de l'individu aux renseignements personnels recueillis sur lui par la compagnie. Ils sont seulement une sauvegarde pour ne pas nuire aux enquêtes. Pour ces raisons, tous les députés devraient appuyer ces amendements.

Nous devons rejeter la notion n° 34. Come je l'ai déjà dit, le Bloc ne veut pas accorder aux Canadiens la protection à la vie privée qu'ils revendiquent.

La motion n° 35 modifie l'article 17 et prévoit que la Cour fédérale prendra toutes les précautions possibles pour la tenue des audiences prévues la partie 1 du projet de loi C-6 afin d'éviter que ne soient divulgués des renseignements qu'une organisation refuse de communiquer à un individu. Elle précise que dans ces circonstances, la Cour peut entendre des arguments en l'absence d'une partie et tenir des audiences à huis clos. Nous devons appuyer la motion.

La motion n° 44 du Bloc est une tactique pour retarder les choses. Je recommande nous rejetions la motion.

La motion n° 45 modifiant l'article 26 autorise le gouverneur en conseil à prendre un règlement pour préciser, pour l'application de toute disposition de la partie 1, les institutions gouvernementales et les subdivisions d'institutions gouvernementales, à titre particulier ou par catégorie. Elle vise aussi à préciser les organismes d'enquête, à titre particulier ou par catégorie.

[Français]

**Le vice-président:** Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable secrétaire parlementaire est expiré.

[Traduction]

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui sur les amendements du groupe n° 2 proposés au projet de loi C-6, soit l'ancien projet de loi C-54.

Ce domaine m'est relativement peu connu. Je n'ai été nommé critique de l'opposition officielle pour ce secteur que la semaine

### *Initiatives ministérielles*

dernière. Mon prédécesseur à ces fonctions, le député d'Edmonton -Strathcona, a fait de l'excellent travail. Je sais pertinemment qu'il bénéficie du soutien de beaucoup de groupes de pression désireux de faire apporter certains changements au projet de loi à l'étude. Je vous en parlerai dans quelques instants.

Lorsque je l'ai étudié en ma qualité de critique de mon parti pour le portefeuille du Commerce, j'ai cru que le texte porterait essentiellement sur le commerce électronique. Je pensais qu'un projet de loi visant à assurer la protection de la vie privée ferait l'objet d'un texte distinct. J'aurais préféré qu'il en soit ainsi. Nous sommes conscients de la nécessité d'actualiser la législation canadienne en matière de commerce électronique. La technologie a beaucoup évolué. Des produits sont acheminés de par le monde à bord d'avions au moyen de services comme celui de l'UPS qui voudrait faire instaurer la signature électronique pour accélérer entre autres choses le processus de paiement, ainsi de suite.

Le projet de loi comporte deux volets: la protection de la vie privée et le commerce électronique. Je m'attacherai aujourd'hui aux amendements de la partie 2. Nous voterons en faveur des amendements proposés par le gouvernement, qui rendront le projet de loi plus précis, en faciliteront la compréhension et garantiront le respect de la vie privée.

Nous rejeterons les amendements proposés par le Bloc car nous voyons une stratégie pour retarder nos travaux. Je comprends un peu les préoccupations du Bloc Québécois face aux nouvelles intrusions du gouvernement dans les affaires de compétence provinciale et à son approche non coopérative. Il est déplorable que le gouvernement ait choisi le bâton de préférence à la carotte pour parvenir à ses fins. Il devrait pourtant savoir que carotte donne de bien meilleurs résultats.

• (1720)

J'ai des réserves face à certains aspects qui me semblent être plutôt de compétence provinciale et dans lesquels le gouvernement fédéral veut s'immiscer. Le gouvernement et ses leviers ont opté pour la manière forte en ce qui concerne l'aspect commercial, affirmant que, si les provinces refusent de coopérer, le gouvernement fera cavalier seul et, si elles ne légifèrent pas en la matière d'ici trois ans, c'est la loi fédérale qui s'appliquera. Quelle méthode fruste.

Les provinces vont devoir, je le crains, adopter des mesures législatives régissant la protection des renseignements personnels dans le domaine des soins de santé et pour ce qui touche toutes les questions sociales dont se soucie tant le public. La protection des renseignements personnels doit être assurée dans le cas des dossiers médicaux et de ceux des assistés sociaux. Les provinces doivent légiférer sans délai en cette matière afin d'assurer la protection voulue.

Le gouvernement fédéral a empiété, nous le savons, dans le domaine des soins de santé, lequel relève de sa compétence. Il gagne du terrain et, si les provinces ne se dotent pas de leurs propres lois, qui sait ce qu'il adviendra de la protection des renseignements

personnels dans le domaine des soins de santé, telle que présentée dans le projet de loi à l'étude.

Franchement, les gens, et ils sont nombreux, ont bien raison de ne pas croire le gouvernement sur parole au sujet de ses intentions. Nous avons vu le gouvernement fédéral empiéter sur les champs de compétence provinciaux au fil des ans. Le Parti libéral est au pouvoir depuis 70 ans. La charge de travail et le nombre de bureaucrates ont augmenté. C'est en partie parce que le gouvernement s'est imposé dans des champs de compétence provinciale.

L'ancienne AANB de 1867 était assez claire au sujet des compétences et il faut la respecter. Notre pays ne s'en porterait que mieux. Cependant, comme la situation n'est pas claire, il importe que les provinces agissent de leur propre chef pour protéger ces intérêts.

Je trouve inquiétant ce nouveau recours à l'attribution de temps. Je sais que les députés du Bloc québécois font un peu d'obstruction. Cela n'est pas sans raison, puisqu'il y a ingérence dans un champ de compétence provinciale. Nous devons cependant rappeler au gouvernement libéral qu'il se rapproche vite du record établi par Brian Mulroney, soit 65 motions d'attribution de temps. Sauf erreur, c'est la 55<sup>e</sup> fois en six ans que ce gouvernement libéral impose une attribution de temps au Parlement. Il a fallu neuf ans à Mulroney pour en arriver à 65. Les libéraux vont lui ravir son record. Lorsqu'ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition, les libéraux le déploraient, et ils avaient raison. Mais ils ont eux-mêmes de nouveau recours à ces tactiques brutales.

J'en arrive aux amendements que mon collègue d'Edmonton—Strathcona a présentés, ce qui aidera à préciser certains des secteurs où il faut s'interroger au sujet des renseignements relatifs à la santé. Il s'agit des motions n<sup>os</sup> 11, 14, 18, 19, 21, 22 et 24. Je vais prendre une minute pour expliquer à quoi tendent ces motions.

Selon les amendements proposés, les organismes devraient obtenir un consentement éclairé et explicite avant de pouvoir utiliser des renseignements sur la santé d'une personne à une fin substantiellement différente de celle pour laquelle l'information avait originalement été recueillie. Les libéraux pourront prétendre que cette protection existe déjà dans la loi, mais nous devons nous assurer que c'est bien le cas. Nous sommes d'avis que ces modifications visent à renforcer ce point, tout particulièrement en ce qui a trait aux renseignements sur la santé.

Les amendements proposés exigeront également que toute divulgation non consensuelle de renseignements sur la santé d'une personne à des fins de recherche ou d'enseignement soit d'abord approuvée par le commissaire à la protection de la vie privée. Encore une fois, les libéraux pourront alléguer qu'il ne veulent pas donner de pouvoirs exécutoires au commissaire à la protection de la vie privée.

Les amendements proposés interdiraient catégoriquement la divulgation de renseignements sur la santé d'une personne à des institutions financières. C'est une proposition très forte qui permettrait de voir à ce que les banques ne puissent pas recueillir des renseignements sur la santé qui leur permettraient de refuser à leurs clients un prêt hypothécaire ou tout autre service financier. Nous



sommes d'avis que ces amendements donneront plus de force à la loi.

Nous appuyons en principe le projet de loi C-6 et nous appuierons ses parties que nous jugerons utiles.

● (1725)

Dans le cas des nouvelles technologies, l'équilibre est très délicat. La technologie de l'information avance très rapidement. Il suffit de songer à Internet. Je sais que cet équilibre est délicat et qu'il devrait y avoir une discussion franche et ouverte à ce sujet. Toutefois, nous sommes d'avis que le gouvernement a la responsabilité de protéger la vie privée de nos citoyens et qu'il se doit d'appuyer le principe général du projet de loi C-6.

J'aimerais souligner dans le temps qui me reste que mon collègue d'Edmonton—Strathcona a obtenu un assez fort appui en faveur de ses amendements. J'exhorte donc le gouvernement à en prendre bonne note et à voter en faveur de ces amendements cet après-midi.

Je tiens à citer seulement deux des nombreux appuis que nous avons reçus à l'égard du projet de loi C-6, ou du projet de loi C-54, comme il s'intitulait auparavant et comme on l'appelle encore. Voici ce que dit un défenseur des intérêts des consommateurs au Centre pour la promotion de l'intérêt public, Philipa Lawson, qui a suivi de près l'évolution du projet de loi C-54, désormais le C-6: Le Parti réformiste mérite des félicitations pour ses importants nouveaux amendements. Il soutient que nos renseignements médicaux comptent parmi les renseignements personnels les plus délicats. Comme ils risquent beaucoup d'être exploités, ils méritent une protection légale spéciale.

En voici un autre, celui de Thomas B. Riley, président de la Canada's Coalition for Public Information. Il déclare ce qui suit: Je tiens à vous dire que j'appuie les amendements au projet de loi C-54 que le député d'Edmonton—Strathcona, Rahim Jaffer, se propose de présenter à la Chambre des communes. Nous croyons que le projet de loi C-54 est important et qu'il importe d'y apporter des amendements à l'égard des renseignements médicaux.

Je signalerai qu'un certain nombre de groupes croient important de renforcer ce projet de loi de façon à s'assurer parfaitement que les renseignements médicaux et les renseignements d'ordre social ne soient pas exploités. Je crois que ces amendements renforceraient le projet de loi. Je demande donc que le gouvernement appuie ces importants amendements en vue de renforcer le projet de loi.

**Le vice-président:** Je tiens simplement à informer les députés—et je sais que cela intéressera tout particulièrement le député de Peace River—que j'ai eu moi-même du mal à citer des ouvrages dans lesquels des députés sont mentionnés. Les députés ne peuvent pas citer indirectement en parlant d'un ouvrage le nom de députés qu'ils ne peuvent pas citer directement. J'exhorte les députés à s'abstenir de s'appeler les uns les autres par leur nom et à se limiter au nom de leur circonscription ou à leur titre, comme l'exige le Règlement.

### Initiatives ministérielles

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat. Je désire traiter de la motion n° 4, un amendement que j'ai proposé au projet de loi.

Je suis assuré que cet amendement recueillira l'appui de tous les partis de la Chambre. J'ai hâte à la tenue du vote à l'étape du rapport, pour savoir si, effectivement, tous les députés appuieront la motion n° 4, dont vous me permettrez de vanter les mérites.

J'estime que cet amendement traite de l'un des problèmes les plus désagréables dans la société, soit la vente et le troc entre divers organismes de listes de collecte de fonds et de donateurs. Ainsi, tout le monde se retrouve inondé par d'énormes quantités de courrier non sollicité.

J'habite un village du centre du Canada. Il y a à peine quelques semaines, j'ai reçu un appel téléphonique importun. Une dame me demandait de faire un don à la société, je crois, des personnes handicapées en fauteuil roulant. Je lui ai demandé d'où elle appelait. Elle m'a dit qu'elle appelait de Halifax. Nous avons échangé quelques plaisanteries au sujet de la météo, puis je lui ai demandé comment elle avait obtenu mon nom, puisque je venais du centre du Canada. Elle m'a répondu qu'il était inscrit sur sa liste.

Mon amendement s'attaque à la question suivante: comment mon nom s'est-il retrouvé sur cette liste, comment des gens, des parents, des aînés deviennent inscrits sur des listes et sont l'objet de sollicitations indésirables, importunes, qui leur coûtent souvent beaucoup d'argent?

● (1730)

Passons maintenant à la preuve, et j'en ai une. J'ai sous les yeux un bulletin diffusé sur Internet et adressé à l'Association canadienne du marketing direct. On y cite les propos d'un courtier en listes de marketing direct. Cette personne dit que quelques-unes des meilleures listes qu'il faut se procurer si l'on veut vendre un produit par marketing direct ou télémarketing sont, par exemple, *The Economist*, *The Financial Post*, *Scientific American* ou *Télémedia* ou *Wellness Letter*.

Nous pouvons bien dire que la loi actuelle vise des organismes comme ceux-là, car il s'agit d'organismes commerciaux et qu'ils devront par conséquent respecter les dispositions de ce projet de loi sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, cet homme, qui conseille des organisations qui font des levées de fonds, surtout des oeuvres de bienfaisance, ajoute que ces organisations devraient aussi songer à louer leurs listes de donateurs, comme cela se fait déjà aux États-Unis. Il cite les organisations American Lung Association, Greenpeace et March of Dimes.

Cet article a paru sur Internet en 1995. J'imagine que les organisations, les oeuvres de bienfaisance et les organismes sans but lucratif ont dû faire beaucoup de progrès en ce qui concerne la vente de leurs listes sans le consentement de ceux qui leur ont versé des dons.

D'ailleurs, et c'est une coïncidence, j'ai une proposition venant d'une firme de vente directe établie au Maryland, aux États-Unis, à transmettre à l'oeuvre de bienfaisance canadienne Mothers Against

### *Initiatives ministérielles*

Drunk Driving. Cette proposition explique comment la firme, si elle pouvait obtenir la liste des donateurs de MADD Canada, pourrait vendre cette liste de manière à ce que MADD Canada en tire divers avantages. En fait, MADD Canada n'aurait pas à verser un cent. Selon la procédure qui est établie, le télévendeur récupère ses coûts avant que l'oeuvre de bienfaisance ne réalise les avantages de la campagne de vente.

Il y a une disposition intéressante. En effet, dans une lettre de préavis, la firme Creative Direct Response Inc., du Maryland, propose à MADD que la propriété du dossier du donateur de son client, c'est-à-dire la liste des donateurs, soit exclusivement dévolue à MADD Canada en tout temps. Cela semble satisfaisant. Cette lettre prévoit également que MADD Canada convient que, même si le dossier lui appartient en tout temps, CDR ait un privilège qui grève ce dossier tant que toutes lesdites listes de donateurs ne sont pas payées au complet. Qu'est-ce qu'un privilège? C'est une possession, un paiement. C'est ce qu'on obtient en échange pour de l'argent, ou du troc si l'on veut.

J'ai également une liste d'organisations canadiennes qui ont fait affaire avec Creative Direct Response Inc., des États-Unis. Nous devons supposer que ces organisations sont parvenues à une sorte d'accord semblable à ce qui a été offert à MADD Canada. Il est question du sommaire canadien des listes d'échanges.

Bien entendu, lorsqu'il est question d'échanges, on ne parle pas nécessairement d'échanges d'argent. Il est question de l'échange de listes à des fins lucratives. Je pense que le terme qui convient est troc. On troque quelque chose.

Voici un exemple de certaines organisations qui ont conclu ce type d'accord avec l'entreprise Creative Direct Response Inc. des États-Unis. Il est question de l'Association des sourds du Canada, de l'Association canadienne des sports pour aveugles, du Canadian Centre for Victims of Torture, de l'Association canadienne des libertés civiles et de la Canadian Corporate Donors. Je me demande comment les intéressés ont obtenu cette liste et je me demande si les entreprises donatrices savent qu'elles figurent sur cette liste. Il y a ensuite le Canadian Environmental Defence Fund, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, etc.

Qu'y a-t-il encore? Il y a le NPD de la Colombie-Britannique. En tournant la page, on trouve le NPD ontarien. Ce sont deux partis politiques. Je dois être juste; on retrouve également les Libéraux ontariens. Il faut prendre garde de ne pas jeter la pierre à qui que ce soit dans le cas présent, car je pense que si on examinait les listes des donateurs, les listes échangées par diverses organisations de télémarketing, on s'apercevrait que pratiquement tous les partis politiques sont en cause.

• (1735)

Ce qui importe, c'est que tous ces noms figurent sur cette liste sans que les gens qui contribuent à ces organisations le sachent. Ainsi, on arrive à une situation où une personne peut donner de l'argent à un syndicat, un parti politique ou tout autre type d'organi-

sation ou en devenir membre et cette organisation peut vendre cette liste à d'autres organisations, même aux États-Unis.

Je vais m'empresser d'ajouter que MADD Canada n'a pas conclu d'accord de ce genre, ce qui est tout à fait louable de sa part. C'est très louable de la part de Mothers Against Drunk Driving. Si seulement les nombreuses organisations qui figurent sur la liste dont je viens de parler pouvaient se montrer aussi prudentes et responsables que MADD Canada et refuser ce genre d'entente.

Quoi qu'il en soit, je vais expliquer succinctement l'effet de mon amendement au projet de loi. En feuilletant le projet de loi, on constate que des peines sont prévues à l'article 16. Essentiellement, ce qui est prévu, c'est que le tribunal peut décider d'accorder des dommages-intérêts à quelqu'un qui dépose une plainte conformément aux conditions énoncées dans le projet de loi, y compris des dommages-intérêts pour les embarras causés au plaignant. Ce pourrait être très important dans le cas de la sollicitation non souhaitée.

La prochaine partie du projet de loi qui est pertinente en l'occurrence, et nous fonctionnons ici à l'envers, c'est l'annexe I. Celle-ci décrit principalement ce que le projet de loi fait. Elle explique les conditions que les divers organismes visés par le projet de loi doivent respecter en matière de protection de la vie privée. À mon avis, le plus important principe du projet de loi dont il est fait état à l'annexe 1, c'est l'idée selon laquelle une organisation qui utilise des renseignements personnels doit obtenir le consentement de la personne au sujet de laquelle elle obtient ces renseignements. C'est expliqué très clairement au point 4.3.1 de l'annexe 1.

Juste au-dessus, on dit qu'on s'attendrait à ce que les organisations qui fournissent des listes d'envoi, ce dont nous discutons justement en ce moment, obtiennent le consentement des personnes concernées avant de communiquer des renseignements personnels à d'autres organisations.

Nous en arrivons ensuite à mon amendement. Il vise à modifier, à l'article 2, la définition de l'expression «activité commerciale», laquelle désigne toute activité régulière ainsi que tout acte isolé qui revêtent un caractère commercial, et à y ajouter «y compris la vente, le troc ou la location de listes de donneur, d'adhésion ou de collecte de fonds». Échec et mat.

**M. Nelson Riis (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir cet après-midi sur ce groupe de motions.

Je dois dire, d'entrée de jeu, que les néo-démocrates applaudissent en fait aux efforts des députés réformistes visant à renforcer le projet de loi C-6 afin de protéger les renseignements médicaux. Nous estimons que ces motions revêtent une importance capitale puisque les dossiers médicaux renferment les renseignements les plus intimes, les plus personnels, les plus potentiellement embarrassants et stigmatisants qui puissent être recueillis sur nous, monsieur le Président. Vous le savez d'après votre propre expérience. Et cela nous touche tous parce que nous devons tous, un jour ou l'autre durant notre vie, obtenir des soins médicaux.

Ces motions sont d'une très grande importance parce que les renseignements médicaux sont très vulnérables aux abus, ce qui est

*Initiatives ministérielles*

un thème apparaissant en filigrane dans le projet de loi C-6. Rappelons-nous que la collecte de renseignements médicaux personnels auprès d'un patient sert d'abord et avant tout à établir le diagnostic et le traitement. C'est pour cette raison que nous confions des renseignements à notre médecin. Si nous ne pouvons faire confiance à nos médecins et à nos cliniques médicales quant à la confidentialité de nos renseignements personnels et très délicats, un des principaux fondements de la relation patient-médecin s'en trouvera compromis. En pareil cas, les patients hésiteront à divulguer des renseignements personnels, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur le diagnostic et le traitement.

Ces motions dont nous sommes saisis soulignent exactement ce qui est en jeu pour les patients dans ce débat. Les décisions que nous prendrons sur ces motions en tant que législateurs pourraient être lourdes de conséquences pour la prestation et la qualité des soins de santé dans notre pays. Les néo-démocrates estiment qu'on ne peut faire de compromis dans ce débat, qu'on ne peut pas échanger la protection des renseignements personnels contre d'autres intérêts concurrents. Cela desservirait les patients et les autorités médicales. Les patients ont droit à la confidentialité, et nous devons veiller à ce que ce droit soit respecté.

• (1740)

Nous appuyons les motions des Réformistes visant à garantir à chaque patient au pays le droit à la protection des renseignements médicaux.

Nous appuyons fermement la motion n<sup>o</sup> 18 qui interdit aux établissements financiers de demander aux citoyens de leur fournir des renseignements médicaux personnels. Ils n'ont pas besoin de ces renseignements et ils ont peu d'arguments leur permettant de soutenir qu'ils ont besoin d'avoir accès à ce genre de renseignements personnels concernant les Canadiens.

Les Néo-démocrates estiment que la protection de la vie privée ou les valeurs des patients ne doivent pas être mises en péril en raison des changements technologiques, en d'autres mots à cause de l'informatisation des dossiers médicaux.

Nous appuyerons les motions des Réformistes qui visent de façon marquée à renforcer les dispositions du projet de loi C-6 concernant la protection des renseignements médicaux.

J'aborde maintenant certaines des motions présentées par les libéraux. Je sais que vous les analysez très attentivement, monsieur le Président. Ces motions font suite à des préoccupations soulevées par le gouvernement et par des organismes d'application de la loi en ce qui concerne les enquêtes. Nous appuyons ces motions parce qu'elles sont indispensables au maintien du statu quo en ce qui concerne les procédures d'enquête du gouvernement et des organismes d'application de la loi.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons exprimé des préoccupations à ce sujet parce que nous avons entendu dire que la direction des enquêtes de la GRC en Colombie-Britannique manquait cruellement d'argent, au point où un de ses porte-parole de la division E de la côte ouest du Canada avait déclaré qu'ils devraient annuler des enquêtes policières uniquement parce qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues.

C'est là un signal très inapproprié à donner aux membres de la société que nous estimons être des gens sans scrupules, des mystificateurs ou des escrocs de quelque acabit que ce soit. Le message lancé en Colombie-Britannique est essentiellement le suivant: si une personne participe à une activité illégale ou frauduleuse, à des manipulations à la bourse ou à des escroqueries et qu'elle se fait prendre, ce qui est fort peu probable, elle n'en subira probablement aucune conséquence parce que la GRC n'a tout simplement pas les ressources voulues pour mener une enquête.

En qualité de députés, nous devons prêter l'oreille aux propos de ce porte-parole de la GRC. Nous connaissons tous des agents de la GRC ou des membres de leurs familles. Ils hésitent à se plaindre publiquement de quoi que ce soit ayant trait à leur efficacité en tant que policiers ou à leur aptitude à appliquer la loi. Donc, lorsqu'un porte-parole de la Gendarmerie royale du Canada écrit une lettre publique pour dire que la GRC est désolée, mais qu'elle ne peut pas faire appliquer la loi dans cette partie du Canada, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. C'est une façon pour cet agent de la GRC de lancer un appel à l'aide. En général, une lettre est un moyen de protestation assez discret, mais, lorsque cette lettre vient de la GRC, c'est une déclaration assez forte de problèmes financiers graves.

Je sais que vous êtes très préoccupé, monsieur le Président. Je sais que ce genre de questions vous trouble, mais il faut bien admettre qu'il faudra les prendre beaucoup plus au sérieux. J'exhorte le solliciteur général à réfléchir davantage à la question.

Pour revenir aux motions libérales à l'étude en ce moment, je dirai que le Nouveau Parti démocratique les appuiera. Elles sont nécessaires pour préserver la situation actuelle en ce qui a trait aux enquêtes policières. Ces motions enjoignent les groupes privés à communiquer sans le consentement de la personne visée des renseignements la concernant au gouvernement et aux organismes d'exécution de la loi lorsque cela leur est demandé pour mener des enquêtes où il y va de la sécurité nationale.

Idéalement, pour être juste, le Nouveau Parti démocratique préférerait que les organismes d'exécution de la loi qui désirent des renseignements personnels sur des citoyens soient tenus d'obtenir un mandat de perquisition en expliquant pourquoi ils ont besoin de ces renseignements et ce qu'ils veulent en faire. Cependant, en l'occurrence, nous croyons qu'il est plus important que le projet de loi C-6 soit adopté maintenant et que les renseignements personnels des consommateurs soient protégés comme ils doivent l'être et comme ils le seront, selon nous, avec ce projet de loi. Nous aimerions qu'il soit beaucoup plus rigide, mais nous ne vivons pas dans un monde parfait.

Nous n'empêcherons certainement pas les organismes d'exécution de la loi de s'acquitter de leurs responsabilités. J'aimerais qu'il soit bien clair que même si nous appuyons les motions des libéraux et des réformistes, nous aimerions que le projet de loi soit renforcé sous certains aspects pour assurer une plus grande protection de la vie privée des Canadiens, mais c'est tout de même un pas important dans la bonne direction.

Nous avons affaire ici à ce que je considère comme une version moderne de la révolution industrielle. Cela modifie la façon dont les

*Initiatives ministérielles*

Canadiens font des affaires. Cela modifie la façon dont nous Canadiens menons nos affaires commerciales.

• (1745)

En ce qui a trait au commerce électronique, il y a tous les jours sept personnes à la minute qui s'inscrivent au réseau Internet. C'est donc un petite, mais très importante révolution qui se produit devant nos yeux. Comme la plupart des révolutions toutefois, nous ne savons généralement pas qu'elles ont lieu tant qu'elles ne sont pas à peu près terminées, et ce n'est qu'alors que nous nous rendons compte qu'il y a eu une importante révolution, un grand changement dans la façon dont les choses se font.

Nous faisons actuellement face à l'un de ces processus. Comme nous tentons de devenir l'un des pays les plus branchés ou peut-être même le plus branché au monde, aidant les autres pays dans cette voie, le projet de loi C-6 est un pas important dans cette direction. Il souligne l'importance de protéger les renseignements personnels et de s'assurer que les gens ont suffisamment confiance au système pour transmettre des renseignements par voie électronique sans craindre de révéler des renseignements qu'ils n'avaient pas l'intention de révéler.

**M. Jim Jones (Markham, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer, au nom du Parti progressiste conservateur du Canada, au débat sur les amendements au projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Avant de toucher un mot sur ce groupe de motions, j'aimerais souhaiter la bienvenue au député de Kamloops, Thompson and Highland Valleys, un démocrate, au député de Peace River, un réformiste, et au député de Témiscamingue, le nouveau membre bloquiste du comité de l'industrie. Je sais que nous partageons des vues politiques divergentes. Nous ne sommes pas d'accord sur bien des sujets, mais je suis impatient de les voir participer activement aux délibérations du comité.

Contrairement aux motions du groupe n° 1 qui émanaient tous de mon collègue du Bloc québécois, celles du groupe n° 2 sont le fait de divers députés tant ministériels que de l'opposition. Je vais essayer d'aborder le plus grand nombre d'amendements au cours des 10 minutes qui me sont allouées.

Je voudrais me différencier du Bloc québécois à propos d'un de ses amendements. La motion n° 51 vise à modifier l'article 29 qui prévoit un examen de la loi tous les cinq ans. Soit dit en passant, je vois mal comment le gouvernement libéral pourrait souscrire à cet article alors même que le leader du gouvernement à la Chambre a récemment déclaré qu'il n'aimait pas les examens obligatoires prévus dans les lois.

La motion n° 51, qui est présentée par le député de Témiscamingue, vise à supprimer la mention d'un examen prévu dans la loi et devant être effectué par un comité des deux Chambres du parlement, au profit d'un examen par un comité de la seule Chambre des communes. Voilà bien le plus récent exemple de coup bas porté au Sénat.

Les sénateurs ont pourtant apporté une contribution fort précieuse aux comités mixtes, le dernier en date étant le Comité mixte sur la

garde et le droit de visite des enfants. N'eût été la bataille menée par les sénateurs conservateurs et de courageux sénateurs libéraux comme le sénateur Anne Cools sous la dernière législature, les dispositions de la Loi sur le divorce concernant la garde des enfants et le droit de visite n'auraient pas été examinées.

Je ne pense pas que nous devrions lier les mains des futurs députés et des futurs gouvernements en les empêchant de revoir les lois avec leurs collègues de la Chambre haute.

Personne ne conteste le fait qu'il faut réformer le Sénat, mais en attendant, n'empêchons pas les sénateurs de faire des contributions significatives à notre système de gouvernement. Le Comité permanent de l'Industrie a entendu les témoignages de trois éminents constitutionnalistes: Roger Tassé, Jacques Frémont et Claude Massé. Avec tout le respect que je dois à mes collègues du comité, nous aurions eu avantage à ce qu'un éminent constitutionnaliste comme le sénateur conservateur Gérald Beaudoin leur pose des questions. Opposons-nous à la motion n° 51 de façon à ce que le Sénat puisse nous faire bénéficier de ses compétences en ce qui concerne l'examen prévu par la loi.

Je félicite mon collègue du Parti réformiste, le député de Peace River pour les amendements qu'il a proposés dans le groupe n° 2. Ces amendements reflètent les réserves exprimées par plusieurs organismes de soins de santé dont plusieurs que j'ai eus le plaisir de rencontrer avant leur comparution devant le comité de l'industrie. Les amendements précisent la définition de renseignement personnel et de communication quand il s'agit des soins de santé.

Je reconnais que le gouvernement de l'Ontario préférerait laisser le soin de cette définition aux gouvernements provinciaux. Je suis d'accord, mais je m'inquiète de ce qui va arriver à nos médecins si ce projet de loi est adopté sans aucune indication quant à l'utilisation qu'ils font des renseignements personnels.

Le Parti conservateur du Canada appuiera avec réserve les motions n° 11, 18, 19, 21, 22 et 24. Cette position n'est pas celle que j'aurais privilégiée. Le gouvernement fédéral aurait dû convenir avec les administrations provinciales et territoriales d'une définition harmonisée de la notion de «renseignements personnels» dans le domaine des soins de santé, mais, généralement parlant, les Libéraux se refusent au moindre compromis et à toute coopération. Comme je l'ai fait observer lorsque je suis intervenu au sujet des motions du groupe n° 1, je reconnais les mérites des amendements proposés par le gouvernement et figurant au groupe n° 2.

• (1750)

Baucoup d'assureurs et de membres des services de police se sont opposés aux dispositions trop restrictives concernant la divulgation et l'utilisation des renseignements personnels. Ils craignent que ces dispositions ne compromettent sérieusement la lutte contre le crime ou contre les fraudes à l'assurance. Je partage les préoccupations exprimées par des organismes comme le Bureau d'assurance du Canada. Cela étant, je pense bien que, grâce à ces amendements, nous avons réussi à rétablir un meilleur équilibre pour toutes les parties prenantes.

Les conservateurs sont convaincus de l'utilité d'un texte de loi sur la protection de la vie privée; ils estiment néanmoins que le

*Initiatives ministérielles*

gouvernement n'a pas suffisamment tenu compte des avis et des préoccupations exprimés par les administrations de l'Ontario et du Québec. Ils n'ont pas l'impression que le gouvernement se soit suffisamment penché sur l'incidence financière pour le secteur privé du nouveau régime de réglementation proposé dans le projet de loi C-6.

Le processus est frustrant à beaucoup d'égards pour la bonne raison que le caucus conservateur est favorable aux buts et objectifs visés par le projet de loi C-6. Toutefois, il n'échappera pas même à l'observateur fortuit que le gouvernement libéral s'emploie avec zèle à occulter la réalité de l'économie nationale. La réalité, c'est que nos voisins du Sud sont nos partenaires commerciaux les plus importants. Nos collègues xénophobes d'en face ont beau prendre leurs désirs pour la réalité, cela ne changera pas. Comme notre régime fiscal est oppressif, comparé à celui des États-Unis, les investissements étrangers sont plutôt attirés au sud du 49<sup>e</sup> parallèle.

Quant à l'exode des cerveaux, que le gouvernement a tourné en ridicule en en parlant comme d'une invention de notre imagination, il était agréable de voir que ce dernier s'était réveillé assez longtemps pour aborder le sujet dans le discours du Trône de la semaine dernière. L'exode des cerveaux découle lui aussi tout naturellement du fait que la politique canadienne est déphasée par rapport à celle de nos collègues américains. Il y a un simple rapport de cause à effet. C'est pourquoi j'ai tenté en vain de faire comprendre à mes collègues libéraux au comité de l'industrie qu'en voulant faire adopter à la vapeur ce projet de loi concernant le commerce électronique, un projet de loi conçu sur le modèle de l'approche européenne et en opposition directe avec l'approche américaine, le gouvernement nous plongera dans des ennuis en matière de compétitivité.

J'espérais bêtement que la longue intersession d'été, prolongée par la prorogation du Parlement, aurait donné au ministre le temps d'améliorer le projet de loi C-6. Nous sommes malheureusement encore saisis d'un projet de loi qui contrarie délibérément le Québec, l'Ontario et les États-Unis, de même que des dizaines d'associations dont le ministre n'a pas tenu compte des mémoires bien intentionnés qu'elles avaient présentés à notre comité. L'arrogance reste à l'ordre du jour.

**Mme Susan Whelan (Essex, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler, à l'étape du rapport, du groupe n<sup>o</sup> 2 d'amendements au projet de loi C-6, Loi sur la protection des renseignements personnels dans les documents électroniques. La majorité des membres du Comité permanent de l'industrie, que j'ai présidé lors de la dernière session, a fortement appuyé le projet de loi C-54, qui est maintenant le projet de loi C-6.

Lors de la dernière session, du 1<sup>er</sup> décembre 1998 au 18 mars 1999, le comité a tenu 28 séances et entendu plus de 70 organismes. Cela a donné lieu à 45 heures de témoignages faisant ressortir les mérites et les imperfections du projet de loi. Le projet de loi C-54, tel qu'il était nommé lors de la dernière session, a été examiné en comité à trois reprises, pendant plus de huit heures. Le comité a présenté plus de 50 amendements au projet de loi et les a adoptés le 25 mars 1999. J'ai eu le privilège, le mardi 13 avril 1999, de présenter à la Chambre un rapport sur ce projet de loi modifié.

Le commissaire à la protection de la vie privée a été l'un des nombreux témoins à nous expliquer pourquoi ce projet de loi était si important. Lors de sa première comparution devant le comité, il a fait remarquer:

Moi et le bureau que je représente appuyons ce projet de loi. À mon avis, on l'attendait depuis longtemps. Il colmate une brèche dans la protection des données au Canada et reconnaît la nécessité de conférer des droits à la vie privée à tous les citoyens du pays, peu importe où ils habitent ou l'activité dans laquelle ils sont engagés. Avec ce projet de loi, le niveau de protection des renseignements personnels et des données au Canada sera le même que ce qui existe dans presque tous les pays industrialisés de l'Europe occidentale et d'autres pays. Nous aurons même de l'avance par rapport aux États-Unis.

Le projet de loi C-6 était destiné à protéger les renseignements personnels dans le secteur privé et à donner aux signatures électroniques un fondement en droit. Il fournit aux entreprises des règles de base claires et aide à accroître la confiance des consommateurs, créant ainsi un environnement qui encouragera la croissance du commerce électronique au Canada.

• (1755)

Le projet de loi a pour objet de fixer des règles régissant la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels d'une manière qui tient compte du droit des individus à la vie privée et du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels à des fins raisonnables. Cela est nécessaire dans une ère où la technologie facilite de plus en plus la circulation et l'échange de renseignements.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les audiences du comité avaient pour objet d'écouter des témoins experts de divers secteurs de l'industrie pour trouver un moyen d'améliorer ce projet de loi de façon à assurer la protection de la vie privée d'un individu et à permettre aux dirigeants d'un organisme de gagner honnêtement leur vie.

Par conséquent, beaucoup de modifications et de suggestions ont été faites. D'abord, le comité a ajouté la définition d'activité commerciale au paragraphe 2(1). Le comité a entendu Anne Cavoukian, commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario, qui a déclaré que cette définition s'imposait pour distinguer activités commerciales et activités non commerciales.

Les représentants de la B.C. Civil Liberties Association et du Centre pour la promotion de l'intérêt public ont déclaré que cette définition était nécessaire. Comme le Centre pour la promotion de l'intérêt public l'a indiqué dans son mémoire, certaines activités menées par des entreprises du secteur privé peuvent être considérées ou non comme des activités commerciales, par exemple: le traitement de données au sein de l'organisation à des fins administratives, l'échange de données entre des entreprises en vue de déceler de mauvais risques de crédit, la collecte et l'utilisation de données personnelles par des organismes professionnels.

Si des provinces négligent d'agir, des usagers de données seront incités à qualifier leurs activités de non commerciales afin d'éviter de se conformer à la loi. Il serait donc utile de définir l'expression «activité commerciale», de façon à donner plus de certitude aux usagers de données comme des universitaires ou des chercheurs et aux organismes sans but lucratif et aux personnes qui font l'objet des données.

### *Initiatives ministérielles*

Plusieurs témoins, dont les représentants du Service anti-crime des assureurs, du Bureau d'Assurance du Canada, de l'Association médicale canadienne, de l'Association pharmaceutique canadienne, de l'Institut canadien d'information sur la santé et de l'Association du Barreau canadien, ont demandé ou ont proposé un libellé qui définirait une activité commerciale. Cette expression est désormais définie en fonction de la nature de l'activité elle-même, plutôt qu'en fonction de l'activité proprement dite de l'organisme.

Par conséquent, activité commerciale signifie toute activité régulière ainsi que tout acte isolé qui revêtent un caractère commercial de par leur nature. La définition de renseignement personnel a été modifiée dans le paragraphe 2(1). Plusieurs témoins, par exemple les représentants de l'Association of Canadian Archivists, de la Writers' Union, du Western Forum of Credit and Financial Executives et de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs, ont dit que la définition était trop large. D'autres, comme le Centre pour la défense de l'intérêt public, Valerie Steeves, le commissaire ontarien à la protection des renseignements personnels, l'Institut canadien d'information sur la santé et l'Association médicale canadienne, voulaient davantage de précisions au sujet de certaines données comme les dossiers de santé, les dossiers anonymisés et les prélèvements de tissus biologiques. La définition proposée couvrira donc tous les renseignements personnels sur une personne identifiable, sauf les adresses commerciales et les numéros de téléphone.

Le comité a également entendu des arguments solides en faveur de la suppression de la définition du terme utilisation dans le projet de loi. En recommandant cet amendement, Telus et la Chambre de commerce du Canada ont dit vouloir s'assurer que les entreprises puissent communiquer les renseignements d'une division à l'autre à l'intérieur d'une même organisation. Le cinquième principe de l'annexe dit que les renseignements communiqués à l'intérieur d'une organisation ne peuvent être utilisés qu'aux fins pour lesquels ils ont été recueillis.

L'article 3 du projet de loi, portant sur l'objet de la mesure, a également été amendé. Le libellé initial attribuait le droit à la vie privée aux Canadiens. Cela a été jugé trop restrictif, car nous voulons donner à nos partenaires commerciaux que leurs renseignements sont protégés. Il importait donc de tenir compte de cet aspect international et d'accorder la protection de la loi à tous les renseignements personnels reçus au Canada. Cela aidera également à satisfaire au critère de conformité figurant dans la directive de l'Union européenne pour la protection des renseignements personnels.

Cela évite aussi les complications en ce qui concerne les résidents non canadiens, les touristes et les immigrants permanents. Comme le commissaire à la protection de la vie privée l'a fait remarquer, le projet de loi C-54 devait permettre de franchir un pas important pour combler les vides laissés par les lois et les politiques disparates sur la protection des renseignements au Canada. Il y a donc un engagement à cet égard pour faire correspondre les normes canadiennes à celles qui existent au niveau international. Cela aurait dû être fait depuis longtemps. La plupart des pays d'Europe et d'ailleurs dans le monde ont étendu aux personnes le droit à la protection des renseignements que détenaient les entreprises.

Aujourd'hui, il est aussi question de modifier l'article 7. Cet article a été l'objet de plusieurs amendements à l'étape du comité et

plusieurs groupes sont venus nous proposer d'autres amendements. Malheureusement, au comité, nous n'avions pas tout ce qu'il nous fallait.

Étant donné la complexité de ces questions, nous sommes maintenant en mesure de proposer un amendement et la motion n° 17 permettrait aux organisations de communiquer des renseignements au secteur privé et aux organismes d'enquête dont la liste paraît dans le Règlement, à des fins liées à une enquête sur la violation d'un accord ou la contravention à une loi.

Cette disposition fait suite aux préoccupations exprimées par plusieurs témoins, en particulier les représentants de l'industrie de l'assurance. Le nouvel article permet aux organismes d'enquête inscrits sur la liste de partager des renseignements et l'amendement complète l'exception prévue à l'alinéa 7(1b) sur la collecte sans le consentement afin de déceler une fraude, en l'étendant à la communication.

#### • (1800)

On peut s'arrêter sur plusieurs sujets en étudiant ce projet de loi aujourd'hui, même s'il est important d'aller de l'avant. Je tiens à souligner que le comité était d'avis que l'importance des dispositions sur la protection des renseignements personnels et le besoin d'évaluer l'impact et la possibilité d'application de ces dispositions de la partie I du projet de loi seront examinés tous les cinq ans. C'est excellent.

Lors d'une deuxième comparution devant le comité, la commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario, Anne Cavoukian, s'est réjouie de cette modification. Elle a déclaré:

Je suis en outre heureuse que le projet de loi prévoit un examen obligatoire dans cinq ans, comme moyen de juger l'efficacité globale de la mise en pratique de la mesure. Cet examen, destiné à analyser l'application de la loi à l'échelle tant fédérale que provinciale, permettra de déterminer quelles provinces, à l'exception du Québec, ont adopté des lois correspondantes et quelles lacunes ou omissions semblent exister dans le pays en ce qui concerne la protection des renseignements personnels.

Je voudrais remercier tous les membres du comité de l'énorme travail qu'ils ont accompli lors de l'étude de ce projet de loi. À mon avis, les amendements qui ont été proposés pendant l'étude en comité et les motions d'amendement que le parti ministériel présente aujourd'hui contribuent à améliorer le projet de loi dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Comme le commissaire à la protection de la vie privée l'a dit lors de sa première comparution devant le comité:

Ce projet de loi n'est pas parfait. Dans toute ma vie professionnelle, dans toutes les fonctions que j'ai occupées, je n'ai jamais vu ce qu'on pourrait décrire comme un projet de loi parfait. Mais celui-ci règle la plupart des problèmes.

Le commissaire à la protection de la vie privée a aussi dit qu'on allait sans doute faire diverses suggestions pendant les audiences, pour améliorer le projet de loi. Il avait vu juste, et le projet de loi a été bonifié. Aujourd'hui, on propose d'autres motions pour l'améliorer davantage.

Quoi qu'il en soit, je pense que la déclaration liminaire que M. Phillips a faite à titre de commissaire à la protection de la vie privée fait bien ressortir l'importance du projet de loi. Il a déclaré ceci:

*Initiatives ministérielles*

Je tiens à préciser que je regretterais que ce projet de loi ne soit pas adopté en raison de ce que je considère comme de petites lacunes. Le projet de loi reconnaît le principe fondamental selon lequel tous ont le droit d'exercer un certain contrôle sur leurs renseignements personnels, peu importe qui les utilise au Canada. C'est le premier principe, et le plus important, d'une bonne protection de la vie privée. Le projet de loi inclut le concept du consentement préalable à l'utilisation de renseignements personnels, ainsi que le concept de la transparence de l'utilisation. Il articule aussi le concept selon lequel chacun a le droit de savoir ce qu'on fait des renseignements sur sa personne. C'est un bon projet de loi à cet égard.

J'espère que tous les députés appuieront les amendements et motions que le gouvernement propose aujourd'hui et qu'ils voteront en faveur du projet de loi C-6.

[Français]

**M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir dire, à la suite des propos de notre collègue du Parti libéral: «Le Bloc québécois va appuyer ce projet de loi.» Mais vous savez que le Bloc québécois n'appuiera pas ce projet de loi, non pas parce qu'il ne rendrait pas de bons services à nos amis Canadiens, mais parce que ce projet de loi, malheureusement, est imposé au Québec par le ministre de l'Industrie, alors que le Québec a déjà, depuis nombre d'années, une loi qui est déjà en vigueur, qui est efficace et qui répond aux besoins.

Je suis dans une situation peut-être un peu privilégiée, parce que si je retourne en 1992, alors que je n'étais pas encore député, j'étais président de l'Association de sécurité informatique de la région de Québec. Et à ce titre, j'avais eu l'occasion de présenter, en commission parlementaire, à l'Assemblée nationale, un mémoire de notre association, justement dans le cadre de la mise en vigueur d'une loi protégeant le renseignement personnel dans l'entreprise privée, une loi québécoise.

C'était à ce moment un gouvernement libéral, celui de M. Bourassa, qui faisait proposait cette loi. Cette loi a été adoptée, elle est en vigueur et elle est reconnue à travers le monde comme une des meilleures lois de protection du renseignement personnel dans l'entreprise privée.

Quand nous voyons, aujourd'hui, le projet de loi qui est devant nous, nous sommes heureux que le Canada ait enfin décidé, sept ans après le Québec, de doter les Canadiens d'une protection en matière de renseignements personnels. Cependant, étant un spécialiste de ces questions, je me permets de dire que la loi qui est présentée par le ministre de l'Industrie est faiblarde par rapport à celle dont le Québec jouit déjà depuis plusieurs années.

L'expérience québécoise aurait pu instruire et éclairer le ministre de l'Industrie. Il a choisi, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, d'ignorer l'expérience québécoise. Mais il fait pire: il veut imposer au Québec l'application de cette loi.

• (1805)

Nous avons eu l'occasion d'accueillir, au Comité permanent de l'industrie, un certain nombre de témoins qui ont exprimé leurs préoccupations. Laissez-moi citer une préoccupation qui a été ex-

primée par la Confédération des syndicats nationaux, la CSN, que l'on connaît bien.

Voici ce que ces gens ont dit, et je cite:

Il est susceptible de se produire un problème de double régime, selon que les renseignements sont ou non utilisés à l'extérieur du Québec. Donc, une même entreprise pourrait être assujettie en partie à la loi québécoise, et dès que les renseignements sont transférés à l'extérieur, ce serait le régime fédéral qui pourrait trouver application. Et ce ne serait pas simple pour le citoyen ordinaire de savoir où est rendu son renseignement.

Comme on le voit, le projet de loi du ministre de l'Industrie crée problème, parce que le ministre veut l'imposer au Québec, et par conséquent, des entreprises québécoises qui, déjà, en 1993 et en 1994, ont investi pour se conformer aux exigences de la loi québécoise, devront répéter de nouveaux investissements pour se conformer aux exigences de la loi fédérale, exigences qui sont de nature différente, parfois même divergente, et qui, dans tous les cas, vont donner une protection inférieure au renseignement à l'intérieur de la loi fédérale, par rapport à ce que la loi québécoise assure.

Le problème est de taille. Les entreprises ont déjà assuré une protection aux renseignements personnels. Elles devront se conformer à une nouvelle législation, ce qui représente des coûts additionnels. Pire, certaines entreprises québécoises, jusqu'à ce jour assujetties à la loi québécoise, vont maintenant, parce qu'elles relèvent d'une juridiction fédérale—et je pense aux banques en particulier—pouvoir se soustraire à la loi québécoise, qui est une loi exigeante mais juste envers le citoyen et la citoyenne, et vont se mettre sous la couverture de la loi fédérale, une loi moins exigeante, mais qui protège moins bien la citoyenne et le citoyen.

Dans un contexte comme celui-là, le projet de loi C-54, qui est maintenant le projet de loi C-6, va avoir, au Québec, l'effet contraire à l'objectif recherché. Le projet de loi qui est devant nous veut inspirer à la consommatrice et au consommateur une confiance dans le commerce électronique.

Or, au Québec, la perception risque d'être très différente. Au Québec, on sait qu'on a une loi qui déjà, depuis sept ans, assure cette confiance. Et maintenant, certains secteurs d'activité, et pas les moindres en matière de commerce électronique—comme le secteur bancaire qui est un secteur important—eh bien, ce secteur particulier, ce secteur stratégique sera soumis à une loi qui n'est pas à la hauteur de la loi québécoise.

Dans un contexte comme celui-ci, que fera le consommateur ou la consommatrice? Eh bien, ils vont exercer davantage de prudence, ils seront davantage hésitants à se servir des ressources qu'offre l'électronique. Et c'est exactement l'objectif contraire que poursuit le projet de loi.

Quelle aurait été la solution élégante à tout ceci? Le ministre de l'Industrie l'avait évoqué en disant que le Québec serait soustrait, et que toute autre province qui voudrait se doter d'une loi semblable serait soustraite à l'application de la loi fédérale. Voilà qui était une noble intention; voilà qui aurait permis au Bloc québécois d'appuyer avec plaisir le fait que les Canadiens se dotent d'une législation en matière de protection du renseignement personnel.

*Initiatives ministérielles*

Mais dans les circonstances, nous ne pouvons accepter d'aucune façon ce dédoublement de législations. Et puisque j'y suis, j'aimerais citer M. Ian Lawson, un expert indépendant, qui a témoigné au Comité permanent de l'industrie sur cette question.

• (1810)

Voici ce qu'il dit, et je le cite: «Pour résoudre ce problème de double législation, les résidants et les avocats du Québec auront beaucoup de travail à faire.»

Pourquoi les avocats du Québec auront-ils tant de travail? C'est parce que les entreprises auront de la difficulté à savoir à quoi s'en tenir. Je reconnais que ce sera là très difficile à résoudre.

Le Comité permanent de l'industrie a eu toutes les chances possibles de bien éclairer le ministre sur les conséquences qu'aurait au Québec cette législation par ailleurs heureuse pour le reste du Canada. Le ministre de l'Industrie a choisi de les ignorer.

Mais il y a pire, même pour le reste du Canada. C'est que ce projet de loi soustrait à l'autorité du Parlement des pans complets et importants sur la façon dont cette loi s'appliquera aux Canadiennes et aux Canadiens, aux Québécoises et aux Québécois.

En fait, les termes mêmes qui vont servir à la réglementation pour l'application de cette loi sont contenus dans une annexe. Cette annexe peut être modifiée à volonté par le ministre qui en aura la responsabilité, aujourd'hui ou plus tard.

M. Michael Geist, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, déclarait au Comité permanent de l'industrie, et je cite: «J'ai un problème avec le fait que le code de l'ACNOR—qui est l'organisme de normalisation—soit simplement joint en annexe. On aurait plutôt dû intégrer les principes du code dans la loi elle-même. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été jugé opportun de chercher à s'en servir comme point de départ pour rédiger une législation qui réponde aux besoins des Canadiens à plusieurs égards, où le Code qui est, comme vous le savez, un document de compromis, pourrait ne pas y répondre».

On a ici un témoignage d'un universitaire qui nous dit que la loi, malgré ses bonnes intentions, a un pan complet qui va soutenir la réglementation et qui va échapper au regard du Parlement.

La loi canadienne proposée par le ministre est faiblarde. Le Québec a une loi qui est beaucoup plus costaud et qui répond beaucoup mieux aux besoins des consommateurs et des consommatrices. Le Bloc québécois ne pourra pas appuyer un tel projet de loi parce qu'il empiète carrément dans les champs de juridiction du Québec. À ce titre, je suis bien heureux qu'on puisse envisager un jour la souveraineté. Cela nous soustraira à tous ces types de problèmes.

[Traduction]

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, je sais que j'ai peu de temps à ma disposition, étant donné

qu'on a appliqué l'attribution de temps à ce débat, mais je veux aborder cette question très rapidement.

Comme notre collègue de Peace River l'a signalé, l'opposition officielle appuie ce projet de loi. Ma collègue d'Essex a parlé plus tôt des avantages de cette mesure législative. Cependant, elle a dit que ce projet de loi était loin d'être parfait, même si un certain nombre d'amendements présentés par le gouvernement améliorent grandement les choses. Je prétends que si le gouvernement choisissait de souscrire aux amendements soumis par l'opposition officielle, le projet de loi se rapprocherait encore davantage de la perfection.

J'encourage mes collègues d'en face à souscrire aux motions nos 11, 14, 18, 19, 21 et 22.

En siégeant aux audiences du comité de l'industrie au cours de la dernière session, j'ai eu le temps d'entendre de nombreux témoins, dont un certain nombre de professionnels de la santé. Il y avait notamment des fournisseurs de services de santé qui s'inquiétaient beaucoup de la question du respect de la vie privée dans le cadre du transfert de documents, surtout de nature personnelle touchant la santé.

Étant donné que je n'ai pas le temps de m'attarder sur les motions, je vais vous lire un rapide résumé de l'objet des motions, surtout dans le cas des documents de santé pertinents.

Les amendements proposés exigeraient que les organisations obtiennent de la personne intéressée un consentement éclairé et donné expressément avant d'utiliser des renseignements sur la santé à une fin nettement différente des fins auxquelles l'information a été recueillie au départ.

Les Libéraux peuvent prétendre que cette protection existe déjà dans la loi, mais notre objectif est de renforcer la loi en ce qui concerne les renseignements sur la santé en particulier.

Cela ne doit pas entrer en conflit avec le fait que les soins de santé sont du domaine provincial, mais il s'agit simplement de donner le ton pour renforcer la protection des renseignements touchant les soins de santé.

Les amendements proposés exigeraient également que tout. . .

• (1815)

**Le vice-président:** Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en comité du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Français]

**M. Pierre Brien:** Monsieur le Président, dans le but d'accélérer les procédures, je crois que vous pourriez obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que toutes les motions devant nous qui sont votables soient réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé avoir été différé à ce soir.



*Initiatives ministérielles*

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement pour que toutes les motions du groupe 2 maintenant devant la Chambre soient réputées avoir été mises au voix et que le vote soit réputé avoir été différé?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Donc, le vote par appel nominal sur les motions du groupe n° 2 est différé.

Nous passons maintenant au groupe de motions n° 3. Dois-je en faire la lecture maintenant, ou y a-t-il consentement pour qu'elles soient considérées comme ayant été lues?

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ)** propose: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime pour les motions du groupe n° 3 soient réputées avoir été proposées, mises aux voix et que le vote par appel nominal sur ces motions soit réputé avoir été différé à ce soir.

**Le vice-président:** Est-on d'accord pour procéder ainsi?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ)** propose:

Motion n° 52

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 30.

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.)** propose:

Motion n° 53

Que le projet de loi C-6, à l'article 30, soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 9, page 20, de ce qui suit:

«communique dans une province dont la législature a le pouvoir de régir la collecte, l'utilisation ou la communication de tels renseignements, sauf si elle le fait dans le cadre d'une entreprise fédérale ou qu'elle communique ces renseignements pour contrepartie à l'extérieur de cette province.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ)** propose:

Motion n° 54

Que le projet de loi C-6, à l'article 30, soit modifié par substitution, aux lignes 7 à 9, page 20, de ce qui suit:

«la communication.»

Motion n° 55

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 31.

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.)** propose:

Motion n° 56

Que le projet de loi C-6, à l'article 31, soit modifié par substitution, à la ligne 17, page 21, de ce qui suit:

«prérogative royale, à l'exception d'un texte pris sous le régime de la Loi sur le Yukon, de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ou de la Loi sur le Nunavut.»

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ)** propose:

Motion n° 58

Que le projet de loi C-6 soit modifié par adjonction, après la ligne 32, page 21, du nouvel article suivant:

«32.1 En cas d'incompatibilité entre la présente partie ou les dispositions des autres parties de la présente loi qui réfèrent à la présente partie et à d'autres lois applicables d'une province, les lois de la province l'emportent sur la présente partie et sur les dispositions en question, notamment en ce qui a trait:

- a) à la signature, au droit des contrats ou à d'autres formalités non contractuelles ne nécessitant pas une signature, aux obligations de forme requises pour la conclusion des contrats ou aux règles déterminant le lieu où le contrat est conclu;
- b) à la preuve de document, à la détermination de sa qualité d'original ou de copie, à la conservation d'un document ou à l'établissement de sa valeur juridique;
- c) à la preuve et à l'admissibilité en preuve de toute question et à l'application de ces règles de droit.»

Motion n° 98

Que le projet de loi C-6 soit modifié par suppression de l'article 72.

**M. Jim Jones (Markham, PC)** propose:

Motion n° 99

Que le projet de loi C-6, à l'article 72, soit modifié par substitution, à la ligne 7, page 40, de ce qui suit:

«aux dates fixées par décret—celles-ci ne pouvant être antérieures à trois ans suivant la sanction de la présente loi—, sur la recom—»

**Le vice-président:** Convoque les députés.

• (1845)

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 7)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

## Initiatives ministérielles

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Nunziata	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis

Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Price
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—213	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 1 rejetée.

Je déclare par conséquent les motions n<sup>os</sup> 2, 5, 9, 10, 27 à 33, 36 à 43, 47 à 49, 59 à 97 et 100 à 157 rejetées.

[Français]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions 7, 55, 58 et 98.

[Traduction]

Je crois qu'il y a unanimité pour que l'on applique les résultats de ce vote, mais à l'inverse, aux motions suivantes: motions n<sup>os</sup> 8, 13, 16, 17, 20, 26, 35 et 56.

[Français]

**Le vice-président:** Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de telle façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

(La motion n<sup>o</sup> 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 11)

## POUR

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron

*Initiatives ministérielles*

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
 Bigras  
 Canuel  
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
 de Savoye  
 Desrochers  
 Dumas  
 Gagnon  
 Girard-Bujold  
 Guay  
 Lebel  
 Ménard  
 Perron  
 Plamondon  
 Sauvageau  
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
 Turp—36

Brien  
 Cardin  
 Crête  
 Debien  
 Duceppe  
 Fournier  
 Gauthier  
 Godin (Châteauguay)  
 Guimond  
 Marceau  
 Mercier  
 Picard (Drummond)  
 Rocheleau  
 St-Hilaire  
 Tremblay (Rimouski—Mitis)

Lavigne  
 Leung  
 Limoges (Windsor—St. Clair)  
 Longfield  
 Lunn  
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
 Malhi  
 Mancini  
 Mark  
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
 Martin (Winnipeg Centre)  
 Mayfield  
 McDonough  
 McKay (Scarborough East)  
 McTeague  
 Meredith  
 Mills (Broadview—Greenwood)  
 Mitchell  
 Muise  
 Myers  
 Nunziata  
 O'Brien (London—Fanshawe)  
 Pagtakhan  
 Parrish  
 Penson  
 Peterson  
 Phinney  
 Pratt  
 Proctor  
 Provenzano  
 Redman  
 Richardson  
 Ritz  
 Robinson  
 Schmidt  
 Scott (Skeena)  
 Serré  
 Solberg  
 Speller  
 St-Jacques  
 Steckle  
 Stewart (Northumberland)  
 Stoffer  
 Szabo  
 Thibeault  
 Torsney  
 Valeri  
 Vautour  
 Volpe  
 Wayne  
 White (Langley—Abbotsford)  
 Wilfert—213

Lee  
 Lill  
 Lincoln  
 Lowther  
 MacAulay  
 Mahoney  
 Maloney  
 Manley  
 Marleau  
 Martin (LaSalle—Émard)  
 Matthews  
 McCormick  
 McGuire  
 McNally  
 McWhinney  
 Mifflin  
 Mills (Red Deer)  
 Morrison  
 Murray  
 Nault  
 Nystrom  
 O'Reilly  
 Paradis  
 Patry  
 Peric  
 Pettigrew  
 Pillitteri  
 Price  
 Proud  
 Ramsay  
 Reed  
 Riis  
 Robillard  
 Saada  
 Scott (Fredericton)  
 Sekora  
 Shepherd  
 Solomon  
 St. Denis  
 St-Julien  
 Stewart (Brant)  
 Stinson  
 Strahl  
 Telegdi  
 Thompson (Wild Rose)  
 Ur  
 Vanclief  
 Vellacott  
 Wappel  
 Whelan  
 White (North Vancouver)

## CONTRE

## Députés

Abbott  
 Adams  
 Anders  
 Assad  
 Augustine  
 Bailey  
 Bakopanos  
 Beaumier  
 Bélanger  
 Bennett  
 Bernier (Tobique—Mactaquac)  
 Bevilacqua  
 Blondin-Andrew  
 Bonwick  
 Boudria  
 Breitreuz (Yellowhead)  
 Brown  
 Bulte  
 Caccia  
 Cannis  
 Carroll  
 Casson  
 Cauchon  
 Chan  
 Clouthier  
 Collette  
 Copps  
 Cummins  
 Desjarlais  
 Dhaliwal  
 Discepolo  
 Drouin  
 Duncan  
 Eggleton  
 Epp  
 Folco  
 Forseth  
 Godin (Acadie—Bathurst)  
 Goodale  
 Graham  
 Grewal  
 Guarnieri  
 Harvard  
 Herron  
 Hill (Prince George—Peace River)  
 Hubbard  
 Iftody  
 Jaffer  
 Johnston  
 Jordan  
 Karygiannis  
 Kerpan  
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
 Knutson  
 Kraft Sloan

Ablonczy  
 Alcock  
 Anderson  
 Assadourian  
 Axworthy (Winnipeg South Centre)  
 Baker  
 Barnes  
 Béclair  
 Bellemare  
 Benoit  
 Bertrand  
 Blaikie  
 Bonin  
 Borotsik  
 Bradshaw  
 Breitreuz (Yorkton—Melville)  
 Bryden  
 Byrne  
 Calder  
 Caplan  
 Casey  
 Catterall  
 Chamberlain  
 Charbonneau  
 Coderre  
 Comuzzi  
 Cullen  
 Davies  
 DeVillers  
 Dion  
 Dromisky  
 Duhamel  
 Easter  
 Elley  
 Finlay  
 Fontana  
 Gallaway  
 Goldring  
 Gouk  
 Gray (Windsor West)  
 Grey (Edmonton North)  
 Hart  
 Harvey  
 Hill (Macleod)  
 Hilstrom  
 Ianno  
 Jackson  
 Jennings  
 Jones  
 Karetak-Lindell  
 Keddy (South Shore)  
 Keyes  
 Kilgour (Edmonton Southeast)  
 Konrad  
 Lastewka

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
 Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
 Lalonde  
 Loubier  
 McLellan (Edmonton West)  
 Normand  
 Pickard (Chatham—Kent Essex)  
 Venne

Dalphond-Guiral  
 Gagliano  
 Laurin  
 Marchand  
 Minna  
 O'Brien (Labrador)  
 Rock  
 Wood

(La motion n° 55, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 38)

## POUR

## Députés

Alarie  
 Bellehumeur  
 Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Asselin  
 Bergeron

*Initiatives ministérielles*

Bigras  
Canuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoie  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Lebel  
Ménard  
Perron  
Plamondon  
Sauvageau  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp—36

Brien  
Cardin  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Marceau  
Mercier  
Picard (Drummond)  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Rimouski—Mitis)

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muise  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provezano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Vellacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopoulos  
Beaumier  
Bélanger  
Bennett  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Copp  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Jordan  
Karygiannis  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélair  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Borotsik  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Dalphon-Duval  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

(La motion n° 58, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 40)

## POUR

## Députés

Alarie  
Bellehumeur

Asselin  
Bergeron

*Initiatives ministérielles*

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien	Kerpan	Keyes
Bigras	Cardin	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Canuel	Crête	Knutson	Konrad
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien	Kraft Sloan	Lastewka
de Savoye	Duceppe	Lavigne	Lee
Desrochers	Fournier	Leung	Lill
Dumas	Gauthier	Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Gagnon	Godin (Châteauguay)	Longfield	Lowther
Girard-Bujold	Guimond	Lunn	MacAulay
Guay	Marceau	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Lebel	Mercier	Malhi	Maloney
Ménard	Picard (Drummond)	Mancini	Manley
Perron	Rocheleau	Mark	Marleau
Plamondon	St-Hilaire	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Tremblay (Lac-Saint-Jean)		Mayfield	McCormick
Turp—36		McDonough	McGuire
		McKay (Scarborough East)	McNally
		McTeague	McWhinney
		Meredith	Mifflin
		Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
		Mitchell	Morrison
		Muise	Murray
		Myers	Nault
		Nunziata	Nystrom
		O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
		Pagtakhan	Paradis
		Parrish	Patry
		Penson	Peric
		Peterson	Pettigrew
		Phinney	Pillitteri
		Pratt	Price
		Proctor	Proud
		Provenzano	Ramsay
		Redman	Reed
		Richardson	Riis
		Ritz	Robillard
		Robinson	Saada
		Schmidt	Scott (Fredericton)
		Scott (Skeena)	Sekora
		Serré	Shepherd
		Solberg	Solomon
		Speller	St. Denis
		St-Jacques	St-Julien
		Steckle	Stewart (Brant)
		Stewart (Northumberland)	Stinson
		Stoffer	Strahl
		Szabo	Telegdi
		Thibeault	Thompson (Wild Rose)
		Torsney	Ur
		Valeri	Vanclief
		Vautour	Vellacott
		Volpe	Wappel
		Wayne	Whelan
		White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
		Wilfert—213	

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromiskiy
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 98, mise aux voix, est rejetée.)

*Initiatives ministérielles*

(Vote n° 41)

## POUR

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

## CONTRE

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Béclair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom

Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Nunziata	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Price
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—213	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

*Initiatives ministérielles*(La motion n<sup>o</sup> 8, mise aux voix, est adoptée.)(Vote n<sup>o</sup> 12)**POUR**

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Gallaway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Nunziata	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Price
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—213	

**CONTRE**

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin

*Initiatives ministérielles*

Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

Longfield  
Lunn  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muisse  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Lowther  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Énard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Vellacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

(La motion n° 13, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 15)

**POUR**

## Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Copp  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Jordan  
Karygiannis  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélaïr  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Borotsik  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln

**CONTRE**

## Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bigras  
Canuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Lebel  
Ménard  
Perron  
Plamondon  
Sauvageau  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp—36

Asselin  
Bergeron  
Brien  
Cardin  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Marceau  
Mercier  
Picard (Drummond)  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Rimouski—Mitis)



## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphon-DGuiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 16, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 19)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	De Villiers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney

## Initiatives ministérielles

Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Nunziata	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pilliteri
Pratt	Price
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Vellacott
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—213	

## CONTRE

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphon-DGuiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand

*Initiatives ministérielles*

McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muise  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nyström  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Véllacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

(La motion n<sup>o</sup> 17, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n<sup>o</sup> 20)

## POUR

## Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bennett  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Jordan  
Karygiannis  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélaïr  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Borotsik  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley

## CONTRE

## Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bigras  
Canuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Lebel  
Ménard  
Perron  
Plamondon  
Sauvageau  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp—36

Asselin  
Bergeron  
Brien  
Cardin  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Marceau  
Mercier  
Picard (Drummond)  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Rimouski—Mitis)

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin

*Initiatives ministérielles*

Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muise  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Marleau  
Martin (LaSalle—Énard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Véllacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

(La motion n° 20, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 23)

## POUR

## Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bennett  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Copp  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Jordan  
Karygiannis  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélair  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Borotsik  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley

## CONTRE

## Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bigras  
Camuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Lebel  
Ménard  
Perron  
Plamondon  
Sauvageau  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp—36

Asselin  
Bergeron  
Brien  
Cardin  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Marceau  
Mercier  
Picard (Drummond)  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Rimouski—Mitis)

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)

Dalphond-Guiral  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna

*Initiatives ministérielles*

Normand  
 Pickard (Chatham—Kent Essex)  
 Venne

O'Brien (Labrador)  
 Rock  
 Wood

(La motion n° 26, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 28)

**POUR**

## Députés

Abbott  
 Adams  
 Anders  
 Assad  
 Augustine  
 Bailey  
 Bakopanos  
 Beaumier  
 Bélanger  
 Bennett  
 Bernier (Tobique—Mactaquac)  
 Bevilacqua  
 Blondin-Andrew  
 Bonwick  
 Boudria  
 Breitzkreuz (Yellowhead)  
 Brown  
 Bulte  
 Caccia  
 Cannis  
 Carroll  
 Casson  
 Cauchon  
 Chan  
 Clouthier  
 Collenette  
 Copps  
 Cummins  
 Desjarlais  
 Dhaliwal  
 Discepola  
 Drouin  
 Duncan  
 Eggleton  
 Epp  
 Folco  
 Forseth  
 Godin (Acadie—Bathurst)  
 Goodale  
 Graham  
 Grewal  
 Guarnieri  
 Harvard  
 Herron  
 Hill (Prince George—Peace River)  
 Hubbard  
 Iftody  
 Jaffer  
 Johnston  
 Jordan  
 Karygiannis  
 Kerpan  
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
 Knutson  
 Kraft Sloan  
 Lavigne  
 Leung  
 Limoges (Windsor—St. Clair)  
 Longfield  
 Lunn  
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
 Malhi  
 Mancini  
 Mark

Ablonczy  
 Alcock  
 Anderson  
 Assadourian  
 Axworthy (Winnipeg South Centre)  
 Baker  
 Barnes  
 Béclair  
 Bellemare  
 Benoit  
 Bertrand  
 Blaikie  
 Bonin  
 Borotsik  
 Bradshaw  
 Breitzkreuz (Yorkton—Melville)  
 Bryden  
 Byrne  
 Calder  
 Caplan  
 Casey  
 Catterall  
 Chamberlain  
 Charbonneau  
 Coderre  
 Comuzzi  
 Cullen  
 Davies  
 De Villers  
 Dion  
 Dromisky  
 Duhamel  
 Easter  
 Elley  
 Finlay  
 Fontana  
 Gallaway  
 Goldring  
 Gouk  
 Gray (Windsor West)  
 Grey (Edmonton North)  
 Hart  
 Harvey  
 Hill (Macleod)  
 Hilstrom  
 Ianno  
 Jackson  
 Jennings  
 Jones  
 Karetak-Lindell  
 Keddy (South Shore)  
 Keyes  
 Kilgour (Edmonton Southeast)  
 Konrad  
 Lastewka  
 Lee  
 Lill  
 Lincoln  
 Lowther  
 MacAulay  
 Mahoney  
 Maloney  
 Manley  
 Marleau

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
 Martin (Winnipeg Centre)  
 Mayfield  
 McDonough  
 McKay (Scarborough East)  
 McTeague  
 Meredith  
 Mills (Broadview—Greenwood)  
 Mitchell  
 Muise  
 Myers  
 Nunziata  
 O'Brien (London—Fanshawe)  
 Pagtakhan  
 Parrish  
 Penson  
 Peterson  
 Phinney  
 Pratt  
 Proctor  
 Provenzano  
 Redman  
 Richardson  
 Ritz  
 Robinson  
 Schmidt  
 Scott (Skeena)  
 Serré  
 Solberg  
 Speller  
 St-Jacques  
 Steckle  
 Stewart (Northumberland)  
 Stoffer  
 Szabo  
 Thibeault  
 Torsney  
 Valeri  
 Vautour  
 Volpe  
 Wayne  
 White (Langley—Abbotsford)  
 Wilfert—213

Martin (LaSalle—Énard)  
 Matthews  
 McCormick  
 McGuire  
 McNally  
 McWhinney  
 Mifflin  
 Mills (Red Deer)  
 Morrison  
 Murray  
 Nault  
 Nystrom  
 O'Reilly  
 Paradis  
 Patry  
 Peric  
 Pettigrew  
 Pillitteri  
 Price  
 Proud  
 Ramsay  
 Reed  
 Riis  
 Robillard  
 Saada  
 Scott (Fredericton)  
 Sekora  
 Shepherd  
 Solomon  
 St. Denis  
 St-Julien  
 Stewart (Brant)  
 Stinson  
 Strahl  
 Telegdi  
 Thompson (Wild Rose)  
 Ur  
 Vanclief  
 Vellacott  
 Wappel  
 Whelan  
 White (North Vancouver)

**CONTRE**

## Députés

Alarie  
 Bellehumeur  
 Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
 Bigras  
 Canuel  
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
 de Savoye  
 Desrochers  
 Dumas  
 Gagnon  
 Girard-Bujold  
 Guay  
 Lebel  
 Ménard  
 Perron  
 Plamondon  
 Sauvageau  
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
 Turp—36

Asselin  
 Bergeron  
 Brien  
 Cardin  
 Crête  
 Debien  
 Duceppe  
 Fournier  
 Gauthier  
 Godin (Châteauguay)  
 Guimond  
 Marceau  
 Mercier  
 Picard (Drummond)  
 Rocheleau  
 St-Hilaire  
 Tremblay (Rimouski—Mitis)

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)  
 Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
 Lalonde  
 Loubier  
 McLellan (Edmonton West)  
 Normand

Dalphonde-Guiral  
 Gagliano  
 Laurin  
 Marchand  
 Minna  
 O'Brien (Labrador)

*Initiatives ministérielles*

Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Rock  
Wood

(La motion n° 35, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 30)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Gallaway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muisse  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Vellacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

## CONTRE

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphonde-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)

*Initiatives ministérielles*

Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Rock  
Wood

(La motion n° 56, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 39)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Gallaway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)

Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Muisse  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—213

Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Vellacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

## CONTRE

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Guimond
Guay	Marceau
Lebel	Mercier
Ménard	Picard (Drummond)
Perron	Rocheleau
Plamondon	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp—36	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphonde-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)

*Initiatives ministérielles*

Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare les motions n<sup>os</sup> 7, 55, 58 et 98 rejetées. Je déclare aussi les motions n<sup>os</sup> 8, 13, 16, 17, 20, 26, 35 et 56 adoptées.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n<sup>o</sup> 3. Si la motion n<sup>o</sup> 3 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion n<sup>o</sup> 4.

[Traduction]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre accepte, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour dire que les députés qui ont voté sur la dernière motion ont aussi voté sur la motion dont nous sommes saisis, les députés libéraux votant non.

• (1850)

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime à procéder de cette manière?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent contre cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont en faveur de cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre cette motion.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, mes électeurs voudront que je vote contre cette motion.

[Français]

(La motion n<sup>o</sup> 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 8)

POUR

Députés

Alarie  
Bellehumeur

Asselin  
Bergeron

Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)

Bernier (Tobique—Mactaquac)

Borotsik

Canuel

Casey

Crête

Debien

Duceppe

Fournier

Gauthier

Godin (Châteauguay)

Guimond

Herron

Keddy (South Shore)

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)

Ménard

Muise

Picard (Drummond)

Price

Sauvageau

St-Jacques

Tremblay (Rimouski—Mitis)

Vautour

Bigras

Brien

Cardin

Chrétien (Frontenac—Mégantic)

de Savoye

Desrochers

Dumas

Gagnon

Girard-Bujold

Guay

Harvey

Jones

Lebel

Marceau

Mercier

Perron

Plamondon

Rocheleau

St-Hilaire

Tremblay (Lac-Saint-Jean)

Turp

Wayne—49

## CONTRE

Députés

Abbott

Adams

Anders

Assad

Augustine

Bailey

Bakopanos

Beaumier

Bélanger

Bennett

Bertrand

Blaikie

Bonin

Boudria

Breitkreuz (Yellowhead)

Brown

Bulte

Caccia

Cannis

Carroll

Catterall

Chamberlain

Charbonneau

Coderre

Comuzzi

Cullen

Davies

DeVillers

Dion

Dromisky

Duhamel

Easter

Elley

Finlay

Fontana

Galloway

Goldring

Gouk

Gray (Windsor West)

Grey (Edmonton North)

Hart

Hill (Macleod)

Hilstrom

Ianno

Jackson

Jennings

Jordan

Karygiannis

Keyes

Ablonczy

Alcock

Anderson

Assadourian

Axworthy (Winnipeg South Centre)

Baker

Barnes

Bélair

Bellemare

Benoit

Bevilacqua

Blondin-Andrew

Bonwick

Bradshaw

Breitkreuz (Yorkton—Melville)

Bryden

Byrne

Calder

Caplan

Casson

Cauchon

Chan

Clouthier

Collenette

Copps

Cummins

Desjarlais

Dhaliwal

Discepola

Drouin

Duncan

Eggleton

Epp

Folco

Forseth

Godin (Acadie—Bathurst)

Goodale

Graham

Grewal

Guarnieri

Harvard

Hill (Prince George—Peace River)

Hubbard

Iftody

Jaffer

Johnston

Karetak-Lindell

Kerpan

Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

*Initiatives ministérielles*

Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphon-D-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wone

**Le vice-président:** Je déclare donc la motion n° 3 rejetée.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions suivantes: les motions n°s 6, 12, 23, 25, 34, 44, 46, 50 et 52.

**Le vice-président:** La Chambre consent-elle à procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 10)

## POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Herron
Herron	Keddy (South Shore)
Keddy (South Shore)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Ménard
Ménard	Muise
Muise	Picard (Drummond)
Picard (Drummond)	Price
Price	Sauvageau
Sauvageau	St-Jacques
St-Jacques	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Vautour
Vautour	

## CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola



*Initiatives ministérielles*

Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 14)

## POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Jones
Herron	Lebel
Keddy (South Shore)	Marceau
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mercier
Ménard	Perron
Muise	Plamondon
Picard (Drummond)	Rocheleau
Price	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Jacques	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne—49
Vautour	

## CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Lalonde

Dalphond-Guiral
Gagliano
Laurin

*Initiatives ministérielles*

Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 25)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Jones
Herron	Lebel
Keddy (South Shore)	Marceau
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mercier
Ménard	Perron
Muise	Plamondon
Picard (Drummond)	Rocheleau
Price	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Jacques	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne—49
Vautour	

**CONTRE**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélar
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Whelan  
White (North Vancouver)

Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—200

Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

(La motion n° 25, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 27)

## POUR

Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Canuel  
Casey  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Herron  
Keddy (South Shore)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Ménard  
Muise  
Picard (Drummond)  
Price  
Sauvageau  
St-Jacques  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vautour  
Asselin  
Bergeron  
Bigras  
Brien  
Carlin  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Harvey  
Jones  
Lebel  
Marceau  
Mercier  
Perron  
Plamondon  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wayne—49

## CONTRE

Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélaire  
Bellemare  
Benoit  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Cummins

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forsyth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 34, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 29)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Jones
Herron	Lebel
Keddy (South Shore)	Marceau
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mercier
Ménard	Perron
Muise	Plamondon
Picard (Drummond)	Rocheleau
Price	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Jacques	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne—49
Vautour	

**CONTRE**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Canniss	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Whelan  
White (North Vancouver)

Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—200

Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

(La motion n° 44, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 31)

## POUR

Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Canuel  
Casey  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Herron  
Keddy (South Shore)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Ménard  
Muisé  
Picard (Drummond)  
Price  
Sauvageau  
St-Jacques  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vautour  
Asselin  
Bergeron  
de Savoye  
Bigras  
Brien  
Cardin  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Harvey  
Jones  
Lebel  
Marceau  
Mercier  
Perron  
Plamondon  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wayne—49

## CONTRE

Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélaire  
Bellemare  
Benoit  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Cummins

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 46, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 33)***POUR**

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Jones
Herron	Lebel
Keddy (South Shore)	Marceau
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mercier
Ménard	Perron
Muise	Plamondon
Picard (Drummond)	Rocheleau
Price	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Jacques	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne—49
Vautour	

**CONTRE**

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Whelan  
White (North Vancouver)

Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—200

Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

(La motion n° 50, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 34)

**POUR**

Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Canuel  
Casey  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Herron  
Keddy (South Shore)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Ménard  
Muise  
Picard (Drummond)  
Price  
Sauvageau  
St-Jacques  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vautour  
Asselin  
Bergeron  
Bigras  
Brien  
Cardin  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Harvey  
Jones  
Lebel  
Marceau  
Mercier  
Perron  
Plamondon  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wayne—49

**CONTRE**

Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes  
Bélaire  
Bellemare  
Benoit  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Cummins

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin

*Initiatives ministérielles*

Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forsyth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Shepherd
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vellacott
Volpe	Wappel
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—200

Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 52, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 36)

**POUR**

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeon
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Borotsik	Cardin
Canuel	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Casey	de Savoye
Crête	Desrochers
Debien	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Guay
Godin (Châteauguay)	Harvey
Guimond	Jones
Herron	Lebel
Keddy (South Shore)	Marceau
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mercier
Ménard	Perron
Muise	Plamondon
Picard (Drummond)	Rocheleau
Price	St-Hilaire
Sauvageau	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
St-Jacques	Turp
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne—49
Vautour	

**CONTRE**

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin



*Initiatives ministérielles*

Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Gray (Windsor West)  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Whelan  
White (North Vancouver)

Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Ifody  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottetown)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Solomon  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—200

Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare les motions n<sup>os</sup> 6, 12, 23, 25, 34, 44, 46, 50 et 52 rejetées. Le prochain vote porte sur la motion n<sup>o</sup> 4.

[Français]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

**Le vice-président:** La Chambre consent-elle à procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste qui sont présents votent en faveur de la motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du NPD présents ce soir votent contre la motion.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, au nom des résidents de York-Sud—Weston, je vote non.

[Français]

(La motion n<sup>o</sup> 4, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 9)

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)

Dalphon-DuGail  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna

## POUR

Députés

Abbott  
Adams  
Anders  
Assad  
Augustine  
Bailey  
Bakopanos

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Barnes

*Initiatives ministérielles*

Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Galloway	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	Mayfield
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McNally
McTeague	McWhinney
Meredith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Price
Proud	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Richardson
Ritz	Robillard
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré

Shepherd  
Speller  
St-Jacques  
Steckle  
Stewart (Northumberland) Stinson  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Volpe  
Wayne  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—198

Solberg  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Vellacott  
Wappel  
Whelan  
White (North Vancouver)

**CONTRE**

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Blaikie
Bigras	Canuel
Brien	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cardin	Davies
Crête	Debien
de Savoye	Desrochers
Desjarlais	Dumas
Duceppe	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gauthier	Godin (Châteauguay)
Godin (Acadie—Bathurst)	Guimond
Guay	Lill
Lebel	Marceau
Mancini	McDonough
Martin (Winnipeg Centre)	Mercier
Ménard	Nystrom
Nunziata	Picard (Drummond)
Perron	Proctor
Plamondon	Robinson
Riis	Sauvageau
Rocheleau	St-Hilaire
Solomon	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Stoffer	Turp—51
Tremblay (Rimouski—Mitis)	

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 4 adoptée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 11.

● (1855)

[Traduction]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je proposerais que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant non.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent pour. C'est un bon amendement.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, j'ai l'intention de voter pour cette motion.

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 13*)

### POUR

#### Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casey	Casson
Cummins	Davies
Desjarlais	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hart	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kerpan	Konrad
Lill	Lowther
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nunziata
Nystrom	Penson
Price	Proctor
Ramsay	Riis
Ritz	Robinson
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Jacques	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Véllacott	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—74

### CONTRE

#### Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
de Savoye	Debien
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duhamel	Dumas
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knudson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mercier	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Hilaire
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	

*Initiatives ministérielles*

Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Ur	Valeri
Vancief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert—175	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 11 rejetée.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les résultats du vote précédent soient appliquées aux motions n<sup>os</sup> 18, 19 et 21.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour que l'on procède de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n<sup>o</sup> 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 21)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Casey	Casson
Cummins	Davies
Desjarlais	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hart	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kerpan	Konrad
Lill	Lowther
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nunziata
Nystrom	Penson
Price	Proctor
Ramsay	Riis
Ritz	Robinson
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Jacques	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Vellacott	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—74

## CONTRE

## Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
de Savoye	Debieu
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duhamel	Dumas
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mercier	Miffin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller

## Initiatives ministérielles

St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)  
Telegdi  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Vanclief  
Wappel  
Wilfert—175

St-Hilaire  
Steckle  
Szabo  
Thibeault  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Volpe  
Whelan

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Dalphon-Duval  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

(La motion n° 19, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 22)

## POUR

Députés

Abbott  
Anders  
Benoit  
Blaikie  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Casey  
Cummins  
Desjarlais  
Elley  
Forseth  
Goldring  
Grewal  
Hart  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Jones  
Kerpan  
Lill  
Lunn  
Mancini  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Mayfield  
McNally  
Mills (Red Deer)  
Muise  
Nystrom  
Price  
Ramsay  
Ritz  
Schmidt  
Solberg  
St-Jacques  
Stoffer  
Thompson (Wild Rose)  
Vellacott  
White (Langley—Abbotsford)

Ablonczy  
Bailey  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Casson  
Davies  
Duncan  
Epp  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Johnston  
Keddy (South Shore)  
Konrad  
Lowther  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Mark  
Martin (Winnipeg Centre)  
McDonough  
Meredith  
Morrison  
Nunziata  
Penson  
Proctor  
Riis  
Robinson  
Scott (Skeena)  
Solomon  
Stinson  
Strahl  
Vautour  
Wayne  
White (North Vancouver)—74

## CONTRE

Députés

Adams  
Alcock  
Assad  
Asselin  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bellemare  
Bergeron  
ne—Pabok  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Coderre  
Comuzzi  
Crête  
de Savoye  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duhamel  
Easter  
Finlay  
Fontana  
Gagnon  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Lee  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Marceau  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McWhinney  
Mercier  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Murray  
Nault  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rocheleau  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd

Alarie  
Anderson  
Assadourian  
Augustine  
Baker  
Barnes  
Bélair  
Bellehumeur  
Bennett  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bertrand  
Bigras  
Bonin  
Boudria  
Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Cardin  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Clouthier  
Collenette  
Copps  
Cullen  
Debien  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duceppe  
Dumas  
Eggleton  
Folco  
Fournier  
Galloway  
Girard-Bujold  
Goodale  
Gray (Windsor West)  
Guay  
Harvard  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lastewka  
Lebel  
Leung  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Manley  
Marleau  
Matthews  
McGuire  
McTeague  
Ménard  
Mifflin  
Mitchell  
Myers  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhian  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Pratt  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Speller

*Initiatives ministérielles*

St. Denis	St-Hilaire	Asselin	Augustine
St-Julien	Steckle	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)	Szabo	Bakopanos	Barnes
Telegdi	Thibeault	Beaumier	Bélaïr
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Bélangier	Bellehumeur
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp	Bellemare	Bennett
Ur	Valeri	Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Vanclief	Volpe	ne—Pabok)	Bertrand
Wappel	Whelan	Bevilacqua	Bigras
Wilfert—175		Blondin-Andrew	Bonin

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphon-DuGiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

(La motion n° 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 17)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy	Asselin	Augustine
Anders	Bailey	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bakopanos	Barnes
Blaikie	Borotsik	Beaumier	Bélaïr
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Bélangier	Bellehumeur
Casey	Casson	Bellemare	Bennett
Cummins	Davies	Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
Desjarlais	Duncan	ne—Pabok)	Bertrand
Elley	Epp	Bevilacqua	Bigras
Forsyth	Godin (Acadie—Bathurst)	Blondin-Andrew	Bonin
Goldring	Gouk	Bonwick	Boudria
Grewal	Grey (Edmonton North)	Bradshaw	Brien
Hart	Harvey	Brown	Bryden
Herron	Hill (Macleod)	Bulte	Byrne
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom	Caccia	Calder
Jaffer	Johnston	Cannis	Canuel
Jones	Keddy (South Shore)	Caplan	Cardin
Kerpan	Konrad	Carroll	Catterall
Lill	Lowther	Cauchon	Chamberlain
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Chan	Charbonneau
Mancini	Mark	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)	Coderre	Collenette
Mayfield	McDonough	Comuzzi	Copps
McNally	Meredith	Crête	Cullen
Mills (Red Deer)	Morrison	de Savoye	Debien
Muise	Nunziata	Desrochers	DeVillers
Nystrom	Penson	Dhaliwal	Dion
Price	Proctor	Discepola	Dromisky
Ramsay	Riis	Drouin	Duceppe
Ritz	Robinson	Duhamel	Dumas
Schmidt	Scott (Skeena)	Easter	Eggleton
Solberg	Solomon	Finlay	Folco
St-Jacques	Stinson	Fontana	Fournier
Stoffer	Strahl	Gagnon	Galloway
Thompson (Wild Rose)	Vautour	Gauthier	Girard-Bujold
Vellacott	Wayne	Godin (Châteauguay)	Goodale
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—74	Graham	Gray (Windsor West)

## CONTRE

## Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian

Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
de Savoye	Debien
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duhamel	Dumas
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mercier	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Hilaire
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant) Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert—175	

*Initiatives ministérielles*

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare les motions n<sup>o</sup> 18, 19 et 21 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion n<sup>o</sup> 14.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui se sont prononcés sur la motion précédente soient inscrits comme s'étant prononcés sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant contre.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois sont contre cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, j'appuie le Parti réformiste en ce qui concerne cette motion et je vote pour.

(La motion n<sup>o</sup> 14, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 16)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Casey
Casson	Cummins
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Goldring	Gouk

Grewal	Grey (Edmonton North)
Hart	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kerpan	Konrad
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nunziata
Penson	Price
Ramsay	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	St-Jacques
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Vellacott	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—60

## CONTRE

## Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brien	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Canuel	Caplan
Cardin	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duceppe	Duhamel
Dumas	Easter
Eggleton	Finlay
Folco	Fontana
Fournier	Gagnon
Galloway	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield

*Initiatives ministérielles*

MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mercier	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Nault	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Perron
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pillitteri	Plamondon
Pratt	Proctor
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Riis
Robillard	Robinson
Rocheleau	Saada
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
St-Hilaire	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wappel

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood
Whelan	Wilfert—189

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 14 rejetée.

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, y a-t-il une raison pour que tous les députés soient présents ici ce soir? Pourriez-vous demander le consentement unanime de la Chambre pour autoriser les députés à partir et continuer le vote avec les whips.

**Le vice-président:** Je suis sûr que le député de York-Sud—Weston a touché une corde sensible et réconforté plusieurs députés, mais il semble qu'il n'y ait pas consentement unanime. Je vois certains députés qui hochent la tête en signe de refus.

Le vote suivant porte sur la motion n° 15.

● (1900)

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre serait disposée à donner son consentement pour appliquer les résultats du dernier vote aux motions n<sup>os</sup> 22, 24 et 99.

**Le vice-président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 22, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 24)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Casey
Casson	Cummins
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hart	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kerpan	Konrad
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nunziata
Penson	Price
Ramsay	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	St-Jacques
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Vellacott	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—60

## CONTRE

## Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaïr
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
ne—Pabok)	Bertrand
Bevilacqua	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	



## Initiatives ministérielles

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Coderre  
Comuzzi  
Crête  
Davies  
Debien  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duhamel  
Easter  
Finlay  
Fontana  
Gagnon  
Gauthier  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Gray (Windsor West)  
Guay  
Harvard  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lastewka  
Lebel  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Ménard  
Mifflin  
Mitchell  
Myers  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Proctor  
Provenzano  
Reed  
Riis  
Robinson  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stoffer  
Telegdi  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Vanclief  
Wappel  
Wilfert—189

Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Cardin  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Cullen  
de Savoye  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duceppe  
Dumas  
Eggleton  
Folco  
Fournier  
Gallaway  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Lee  
Lill  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Marceau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McWhinney  
Mercier  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Pratt  
Proud  
Redman  
Richardson  
Robillard  
Rocheleau  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
St-Hilaire  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Szabo  
Thibeault  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Volpe  
Whelan

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne  
Dalphond-Guiral  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 22 rejetée.

(La motion n° 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 26)

## POUR

Députés

Abbott  
Anders  
Benoit  
Borotsik  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Casson  
Duncan  
Epp  
Goldring  
Grewal  
Hart  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Jones  
Kerpan  
Lowther  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
McNally  
Mills (Red Deer)  
Muise  
Penson  
Ramsay  
Schmidt  
Solberg  
Stinson  
Thompson (Wild Rose)  
Vellacott  
White (Langley—Abbotsford)  
Ablonczy  
Bailey  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Casey  
Cummins  
Elley  
Forseth  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Johnston  
Keddy (South Shore)  
Konrad  
Lunn  
Mark  
Mayfield  
Meredith  
Morrison  
Nunziata  
Price  
Ritz  
Scott (Skeena)  
St-Jacques  
Strahl  
Vautour  
Wayne  
White (North Vancouver)—60

## CONTRE

Députés

Adams  
Alcock  
Assad  
Asselin  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bellemare  
Bergeron  
ne—Pabok  
Bevilacqua  
Alarie  
Anderson  
Assadourian  
Augustine  
Baker  
Barnes  
Bélair  
Bellehumeur  
Bennett  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bertrand

*Initiatives ministérielles*

Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duhamel	Dumas
Easter	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Gagnon	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Guay	Guimond
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Marceau
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Ménard	Mercier
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proctor	Proud
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Riis	Robillard
Robinson	Rocheleau
Saada	Sauvageau
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Hilaire
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp

Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert—189	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 24 rejetée.

(La motion n° 99, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 42)

## POUR

Députés	
Abbott	Ablonczy
Anders	Bailey
Benoit	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Casey
Casson	Cummins
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hart	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kerpan	Konrad
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Muise	Nunziata
Penson	Price
Ramsay	Ritz
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	St-Jacques
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Vellacott	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)—60

## CONTRE

Députés	
Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Barnes

Beaumier  
Bélangier  
Bellemare  
Bergeron  
ne—Pabok)  
Bevilacqua  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Cardin  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Clouthier  
Collenette  
Copp  
Cullen  
de Savoye  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duceppe  
Dumas  
Eggleton  
Folco  
Fournier  
Galloway  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Lee  
Lill  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Marceau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McWhinney  
Mercier  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Pratt  
Proud  
Redman  
Richardson  
Robillard  
Rocheleau  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
St-Hilaire

Bélaire  
Bellehumeur  
Bennett  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bertrand  
Bigras  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Carroll  
Cauchon  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Coderre  
Comuzzi  
Crête  
Davies  
Debien  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duhamel  
Easter  
Finlay  
Fontana  
Gagnon  
Gauthier  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Gray (Windsor West)  
Guay  
Harvard  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lastewka  
Lebel  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Ménard  
Mifflin  
Mitchell  
Myers  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Plamondon  
Proctor  
Provenzano  
Reed  
Riis  
Robinson  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien

Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Szabo  
Thibeault  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Volpe  
Whelan

Stewart (Brant)  
Stoffer  
Telegdi  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Vanclief  
Wappel  
Wilfert—189

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Dalphond-Guiral  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 99 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n<sup>o</sup> 15.

[*Français*]

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente, à l'exception du député de Windsor-Ouest, soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

**Le vice-président:** Est-ce qu'il y a le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les Réformistes présents votent contre cette motion.

[*Français*]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les néo-démocrates présents votent en faveur de cette motion.

[*Français*]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, j'appuie le gouvernement sur cette motion.

(La motion n<sup>o</sup> 15, mise au voix, est adoptée.)

## Initiatives ministérielles

(Vote n° 18)

## POUR

## Députés

Adams  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bakopanos  
Beaumier  
Bélanger  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Borotsik  
Bradshaw  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Coppes  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Eggleton  
Folco  
Galloway  
Goodale  
Guarnieri  
Harvey  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Mifflin  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proctor  
Provenzano  
Reed  
Riis  
Robinson  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
St-Julien

Alcock  
Assad  
Augustine  
Baker  
Barnes  
Bélair  
Bellemare  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Boudria  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Easter  
Finlay  
Fontana  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Graham  
Harvard  
Herron  
Ianno  
Jackson  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McWhinney  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Muisse  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Price  
Proud  
Redman  
Richardson  
Robillard  
Saada  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
St-Jacques  
Steckle

Stewart (Brant)  
Stoffer  
Telegdi  
Torsney  
Valeri  
Vautour  
Wappel  
Whelan

Stewart (Northumberland)  
Szabo  
Thibeault  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Wayne  
Wilfert—166

## CONTRE

## Députés

Abbott  
Alarie  
Asselin  
Bellehumeur  
Bergeron  
ne—Pabok  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brien  
Cardin  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Cummins  
Debien  
Duceppe  
Duncan  
Epp  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Guimond  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Johnston  
Konrad  
Lowther  
Marceau  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
McNally  
Mercier  
Mills (Red Deer)  
Penson  
Picard (Drummond)  
Ramsay  
Rocheleau  
Schmidt  
Solberg  
Stinson  
Thompson (Wild Rose)  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vellacott  
White (North Vancouver)—82

Ablonczy  
Anders  
Bailey  
Benoit  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bigras  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Canuel  
Casson  
Crête  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Elley  
Forseth  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Goldring  
Grewal  
Guay  
Hart  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Kerpan  
Lebel  
Lunn  
Mark  
Mayfield  
Ménard  
Meredith  
Morrison  
Perron  
Plamondon  
Ritz  
Sauvageau  
Scott (Skeena)  
St-Hilaire  
Strahl  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
White (Langley—Abbotsford)

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 15 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 45.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je proposerais que vous demandiez le consentement unanime d'inscrire les députés qui ont voté sur la motion précédente comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés réformistes voteront en faveur de cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent non sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti Démocratique présents voteront en faveur de la motion n° 45.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent oui sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, au nom des résidents de York-Sud—Weston, j'appuierai la motion n° 45 et voterai en faveur de cette motion.

• (1905)

(La motion n° 45, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 32)

#### POUR

##### Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélaire
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Duncan	Easter
Eggleton	Elley
Epp	Finlay
Folco	Fontana
Forseth	Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Gouk
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guarnieri
Hart	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Ianno	Ifody

Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Limoges (Windsor—St. Clair)
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Mathews	Mayfield
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Muise
Murray	Myers
Nault	Nunziata
Nyström	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Price	Proctor
Proud	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Richardson
Riis	Ritz
Robillard	Robinson
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	St-Jacques
St-Julien	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Vellacott	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert—212

#### CONTRE

##### Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Bigras	Cardin
Canuel	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Debien
de Savoye	Duceppe
Desrochers	Fournier
Dumas	Gauthier
Gagnon	

*Initiatives ministérielles*

Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Lebel	Marceau
Ménard	Mercier
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—36	

(La motion n° 51, mise aux voix, est rejetée.)

*(Vote n° 35)*

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphon-Duval
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 45 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 51.

*[Français]*

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.*[Traduction]*

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

*[Français]*

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois appuient évidemment cette excellente motion de notre collègue de Témiscamingue.

*[Traduction]*

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique présents ce soir votent en faveur de la motion n° 51.

*[Français]*

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

*[Traduction]*

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, la motion n° 51 empêcherait le Sénat de prendre part un examen quinquennal prévu par la loi. J'appuierai cette motion.

## POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Asselin	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Blaikie	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Canuel	Cardin
Casson	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Cummins
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Duceppe
Dumas	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goldring
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guay
Guimond	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kerpan
Konrad	Lebel
Lill	Lowther
Lunn	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nunziata	Nystrom
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Proctor	Ramsay
Riis	Ritz
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver) —97

## CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakapanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik

*Initiatives ministérielles*

Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay
Folco	Fontana
Galloway	Goodale
Graham	Guarnieri
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Pratt
Price	Proud
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Volpe
Wappel	Wayne
Whelan	Wilfert —151

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n° 51 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 53. Si la motion n° 53 est rejetée, il y aura un vote sur la motion n° 54.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose d'obtenir le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, Les députés réformistes présents votent oui sur cette motion.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois s'opposent à cette motion.

[Traduction]

**M. John Solomon:** Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent oui sur cette motion.

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, les députés progressistes-conservateurs votent non sur cette motion.

[Traduction]

**M. John Nunziata:** Monsieur le Président, je vais voter oui sur la motion n° 53.

(La motion n° 53, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 37)

## POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Benoit
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan

*Initiatives ministérielles*

Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	Desjarlais
De Villers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fontana	Forseth
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Gouk	Graham
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guarnieri	Hart
Harvard	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges (Windsor—St. Clair)	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Mayfield
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Mitchell
Morrison	Murray
Myers	Nault
Nunziata	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Pratt	Proctor
Proud	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Richardson
Riis	Ritz
Robillard	Robinson
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Shepherd	Solberg
Solomon	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vellacott	Volpe
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert—199	

Borotsik	Brien
Canuel	Cardin
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Duceppe	Dumas
Fournier	Gagnon
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Guimond	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Lebel
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Ménard	Mercier
Muise	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Price	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
St-Jacques	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vautour	Wayne—49

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)	Dalphond-Guiral
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Gagliano
Lalonde	Laurin
Loubier	Marchand
McLellan (Edmonton West)	Minna
Normand	O'Brien (Labrador)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Rock
Venne	Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 53 adoptée.

**L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.)** propose:  
Que le projet de loi, tel qu'amendé, soit agréé.

**M. Bob Kilger:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre consent à appliquer les résultats du vote qui vient d'être tenu à la motion d'approbation.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n<sup>o</sup> 43)

## POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bailey	Baker
Bakopanos	Barnes

## CONTRE

Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	



Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chamberlain  
Charbonneau  
Coderre  
Comuzzi  
Cullen  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Elley  
Finlay  
Fontana  
Galloway  
Goldring  
Gouk  
Grewal  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)  
Knutson  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Limoges (Windsor—St. Clair)  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
Matthews  
McCormick  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Mills (Red Deer)  
Morrison  
Myers  
Nunziata  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Phinney  
Pratt  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Riis  
Robillard  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd

Bélaïr  
Bellemare  
Benoit  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casson  
Cauchon  
Chan  
Clouthier  
Collenette  
Copp  
Cummins  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepolo  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Epp  
Folco  
Forseth  
Godin (Acadie—Bathurst)  
Goodale  
Graham  
Grey (Edmonton North)  
Hart  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Konrad  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Mancini  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Martin (Winnipeg Centre)  
Mayfield  
McDonough  
McKay (Scarborough East)  
McTeague  
Meredith  
Mills (Broadview—Greenwood)  
Mitchell  
Murray  
Nault  
Nystrom  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pettigrew  
Pillitteri  
Proctor  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Ritz  
Robinson  
Schmidt  
Scott (Skeena)  
Serré

## Ajournement

Solberg  
Speller  
St-Julien  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vanclief  
Volpe  
Whelan  
White (North Vancouver)

Solomon  
St. Denis  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Stoffer  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Wilfert—199

## CONTRE

## Députés

Alarie  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Borotsik  
Canuel  
Casey  
Crête  
Debien  
Duceppe  
Fournier  
Gauthier  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Herron  
Keddy (South Shore)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Ménard  
Muise  
Picard (Drummond)  
Price  
Sauvageau  
St-Jacques  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vautour

Asselin  
Bergeron  
Bigras  
Brien  
Cardin  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
de Savoye  
Desrochers  
Dumas  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Guay  
Harvey  
Jones  
Lebel  
Marceau  
Mercier  
Perron  
Plamondon  
Rocheleau  
St-Hilaire  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wayne—49

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand (Saint-Jean)  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Lalonde  
Loubier  
McLellan (Edmonton West)  
Normand  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Venne

Dalphondu-Guiral  
Gagliano  
Laurin  
Marchand  
Minna  
O'Brien (Labrador)  
Rock  
Wood

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée.

## MOTION D'AJOURNEMENT

● (1910)

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

## Ajournement

## LES PÊCHES

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le cadre du débat d'ajournement pour clarifier la question que j'avais la semaine dernière pour le ministre des Pêches et des Océans.

Depuis que la décision Marshall a été rendue par la Cour suprême, le secteur de la pêche au homard dans les Maritimes est plongé dans le chaos le plus total. Cette situation a mis en opposition des familles, des travailleurs et des pêcheurs. Elle a également soulevé la question du racisme entre des groupes autochtones et non autochtones. Tout cela est attribuable au manque de leadership du gouvernement fédéral.

Pendant des années et des années, les gouvernements conservateurs et libéraux antérieurs et le gouvernement libéral actuel ont refusé aux autochtones l'accès traditionnel et pertinent aux ressources naturelles auxquelles ils avaient droit. Chaque fois que les autochtones se sont présentés à la Chambre ou devant le gouvernement pour négocier l'application de ces traités en suspens, le gouvernement en place leur a dit d'aller se faire voir et de porter leur cause devant les tribunaux.

À la suite des décisions Delgamuukw, Sparrow et, maintenant, Marshall, le gouvernement ressemble à un chevreuil qui fige devant les phares d'un gros camion se dirigeant vers lui. Il est immobile et dit «Bon, que faisons-nous maintenant?» Le malheur, c'est que la population du Canada atlantique n'a pas le temps d'attendre.

En avril dernier, le vérificateur général du Canada a publié un rapport très critique à l'endroit du ministère des Pêches et Océans. Il soulignait très clairement que l'industrie des crustacés et coquillages était en sérieuses difficultés. À cette époque, le vérificateur général a clairement dit que le ministère gérait l'industrie des crustacés et coquillages exactement de la même façon qu'il avait géré l'industrie des poissons de fond avant l'effondrement des stocks de morue en 1992. Qui plus est, il y a eu effondrement des stocks de saumon. Maintenant, nous sommes en train d'assister à l'effondrement des stocks de homard, de crevettes, de pétoncles et de crabe ainsi que de toutes les autres espèces en raison de l'absence de mesures d'exécution pertinentes de la part du gouvernement.

Ma question est très claire. Nous avons une solution que nous avons présentée au ministre il y a 34 jours. Une période de 35 jours s'est maintenant écoulée depuis la décision Marshall et aucune mesure claire n'a encore été annoncée par le gouvernement. Ce soir, les pêcheurs de la zone de pêche au homard n° 33 se réunissent parce que les membres de la réserve Burnt Church installent des casiers dans le port de Halifax, initiative qui se traduira par d'autres conflits et plus de confusion. Le gouvernement n'a toujours pas fait preuve de leadership.

Le message que nous adressons au gouvernement est très clair. Le ministre des Pêches et Océans et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doivent sortir d'Ottawa et se rendre en Nouvelle-Écosse pour y parler avec ces gens au lieu d'envoyer des

émissaires pour accomplir le travail à leur place. Ils doivent faire preuve de leadership. Ils doivent se rendre là-bas et résoudre la situation immédiatement. S'ils ne le font pas, je crains pour l'avenir des stocks de homard proprement dits.

• (1915)

**M. David Iftody (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il porte un intérêt légitime à ces questions. Je suis donc heureux de lui répondre au nom de mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans.

La Chambre est évidemment au courant de la décision Marshall rendue récemment, des conséquences de cette décision et de la réponse du gouvernement, qui consiste à amener les deux parties à négocier pour régler le problème.

À cet égard, M. James Mackenzie, notre représentant fédéral principal, a été très actif pour ce qui est de communiquer avec les leaders autochtones et les représentants du secteur de la pêche commerciale.

Depuis sa nomination le 15 octobre 1999, M. MacKenzie est entré en contact avec les leaders autochtones et les représentants du secteur de la pêche commerciale et a assuré un suivi auprès d'eux. En fait, M. Mackenzie est actuellement dans les Maritimes pour rencontrer les représentants du secteur de la pêche commerciale. Il en a rencontré un certain nombre hier à White Point, en Nouvelle-Écosse, et il continuera de rencontrer les représentants de ce secteur dans leurs villes et leurs villages de pêche afin de préparer le terrain pour qu'on puisse en arriver à des ententes qui faciliteront le bon déroulement de la pêche la saison prochaine. M. Mackenzie discute actuellement avec des représentants des pêcheurs commerciaux, dont il sollicite les points de vue sur un rôle approprié à jouer dans le processus.

Ces représentants peuvent être assurés qu'ils seront parfaitement consultés. Une fois qu'on aura conçu un processus, le gouvernement s'occupera de financer ces besoins.

Le ministre des Pêches et des Océans s'est donné pour principale priorité d'élaborer une stratégie à court et à long terme qui respecte le jugement de la Cour suprême tout en tenant compte des intérêts du secteur de la pêche commerciale. Il s'est dit toujours disposé à rencontrer les représentants des pêcheurs commerciaux et à écouter leurs doléances.

De plus, nous rencontrons les pêcheurs autochtones, et le ministre l'a fait lui-même. Nous continuerons de tâcher de parvenir à une entente négociée et pacifique qui soit équitable pour tout le monde.

[Français]

**Le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 17.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 20 octobre 1999

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Les femmes de l'année à l'Oktoberfest</b>	
Mme Redman .....	385
<b>Les agriculteurs canadiens</b>	
M. Penson .....	385
<b>L'Assemblée législative du Nunavut</b>	
Mme Karetak-Lindell .....	385
<b>Le County of Oxford Integrated Network</b>	
M. Finlay .....	386
<b>Le Traité d'interdiction des essais nucléaires</b>	
M. Pratt .....	386
<b>La crête de Vimy</b>	
M. Goldring .....	386
<b>La Semaine sans violence de la YWCA</b>	
Mme Folco .....	386
<b>Le transport ferroviaire</b>	
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic) .....	386
<b>La Semaine sans violence de la YWCA</b>	
Mme Jennings .....	387
<b>Les agriculteurs canadiens</b>	
M. Ritz .....	387
<b>L'école Du Vallon</b>	
M. Assad .....	387
<b>La semaine nationale de la coopération</b>	
M. Solomon .....	387
<b>La semaine nationale de la coopération</b>	
M. Borotsik .....	388
<b>Le ministre québécois des Finances</b>	
M. Discepola .....	388
<b>Le cancer du sein</b>	
Mme Tremblay .....	388
<b>Le décès de M. Allan Leal</b>	
M. McWhinney .....	388
<b>Le mois de la sensibilisation au cancer du sein</b>	
M. Herron .....	388

## QUESTIONS ORALES

<b>L'équité salariale</b>	
M. Manning .....	389
M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	389
M. Manning .....	389
M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	389
M. Manning .....	389
M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	389
M. Mayfield .....	389
Mme Robillard .....	389
M. Mayfield .....	389
Mme Robillard .....	389

## Les productions audiovisuelles

M. Duceppe .....	389
Mme Copps .....	390
M. Duceppe .....	390
Mme Copps .....	390
M. Bergeron .....	390
Mme Copps .....	390
M. Bergeron .....	390
Mme Copps .....	390
Mme McDonough .....	390
M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	390
Mme McDonough .....	390
M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	390
<b>Le Bureau de la concurrence</b>	
M. Casey .....	390
M. Collenette .....	391
M. Casey .....	391
M. Manley .....	391
<b>L'équité salariale</b>	
M. Solberg .....	391
Mme Robillard .....	391
M. Solberg .....	391
Mme Robillard .....	391
Mme St-Hilaire .....	391
Mme Robillard .....	391
Mme St-Hilaire .....	391
Mme Robillard .....	392
<b>L'immigration</b>	
M. Benoit .....	392
Mme Caplan .....	392
M. Benoit .....	392
Mme Caplan .....	392
<b>Le transport aérien</b>	
M. Guimond .....	392
M. Collenette .....	392
M. Guimond .....	392
M. Collenette .....	393
<b>L'immigration</b>	
Mme Grey .....	393
Mme Caplan .....	393
Mme Grey .....	393
Mme Caplan .....	393
<b>Les pêches</b>	
M. Bernier .....	393
M. Dhaliwal .....	393
<b>La culture</b>	
M. Graham .....	393
Mme Copps .....	394
<b>La défense nationale</b>	
M. Hart .....	394
M. Eggleton .....	394
M. Hart .....	394
M. Eggleton .....	394
<b>La Gendarmerie royale du Canada</b>	
M. Riis .....	394

M. MacAulay .....	394
M. Riis .....	394
M. MacAulay .....	395
<b>Le transport aérien</b>	
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	395
M. Manley .....	395
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	395
M. Manley .....	395
<b>Les pensions</b>	
M. Malhi .....	395
Mme Stewart (Brant) .....	395
<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Cummins .....	395
M. Dhaliwal .....	395
<b>Le crime organisé</b>	
Mme Venne .....	395
M. MacAulay .....	396
<b>L'industrie aérienne</b>	
M. Jones .....	396
M. Manley .....	396
<b>Le développement international</b>	
M. Harb .....	396
M. Bellemare .....	396
<b>La Devco</b>	
Mme Dockrill .....	396
M. Goodale .....	396
<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Cummins .....	396
M. Goodale .....	396
<b>Les aliments modifiés génétiquement</b>	
Mme Alarie .....	397
M. Vanclief .....	397
<b>Les personnes handicapées</b>	
Mme Lill .....	397
M. Boudria .....	397
<b>L'industrie aérienne</b>	
M. Jones .....	397
M. Collenette .....	397
<b>L'emploi chez les jeunes</b>	
M. Mahoney .....	397
Mme Blondin—Andrew .....	397
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	397
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La période des questions</b>	
M. Blaikie .....	398
Le Président .....	398
<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
<b>Réponse du Gouvernement à des Pétitions</b>	
M. Lee .....	398
<b>Délégations Interparlementaires</b>	
M. Comuzzi .....	398
M. Szabo .....	398

<b>Loi sur les aires marines de conservation</b>	
Projet de loi C-8. Introduction et première lecture .....	399
Mme Copps .....	399
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	399
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité; rapport (avec amendements) .....	399
<b>Loi sur la coordination nationale des secours dans le secteur agricole</b>	
Projet de loi C-252. Présentation et première lecture .....	399
M. Borotsik .....	399
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	399
<b>La Loi sur les jeunes contrevenants</b>	
Projet de loi C-253. Présentation et première lecture .....	399
M. Ramsay .....	399
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	399
<b>Le Code criminel</b>	
Projet de loi C-254. Présentation et première lecture .....	399
M. Thompson (Wild Rose) .....	399
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	399
<b>Le Code criminel</b>	
Projet de loi C-255. Présentation et première lecture .....	400
M. Thompson (Wild Rose) .....	400
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	400
<b>La Loi sur l'assurance-emploi</b>	
Projet de loi C-256. Présentation et première lecture .....	400
Mme Gagnon .....	400
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	400
Mme Jennings .....	400
<b>Loi concernant Louis Riel</b>	
Projet de loi C-257. Présentation et première lecture .....	400
Mme Jennings .....	400
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	400
<b>Loi sur la réduction de la pollution due aux véhicules automobiles</b>	
Projet de loi C-258. Présentation et première lecture .....	400
M. Lincoln .....	400
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	400
<b>Pétitions</b>	
<b>L'environnement</b>	
Mme Ur .....	400
<b>Le Sénat</b>	
M. Nystrom .....	401
<b>La Constitution</b>	
M. Duncan .....	401
<b>L'abolition des armes nucléaires</b>	
M. McWhinney .....	401
<b>L'Organisation mondiale de la santé</b>	
M. McWhinney .....	401
<b>L'agriculture</b>	
M. Borotsik .....	401
<b>La Commission canadienne du blé</b>	
M. Borotsik .....	401
<b>La Constitution</b>	
Mme Chamberlain .....	401

<b>Le Sénat</b>	
M. Solomon .....	401
<b>La Loi de l'impôt sur le revenu</b>	
M. Maloney .....	401
<b>La Constitution</b>	
M. McNally .....	402
<b>Le Sénat</b>	
M. Riis .....	402
<b>Le Régime de pensions du Canada</b>	
M. Malhi .....	402
<b>Le Sénat</b>	
Mme Lill .....	402
<b>La justice</b>	
M. Stinson .....	402
<b>Le projet de loi C-309</b>	
M. Stinson .....	402
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Lee .....	402
<b>Demande de documents</b>	
M. Lee .....	402

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</b>	
<b>Projet de loi C-6—Motion d'attribution de temps</b>	
M. Boudria .....	402
Motion .....	402
Adoption de la motion .....	404
<b>Étape du rapport</b>	
M. de Savoye .....	404
Mme Jennings .....	405
M. Desrochers .....	406
Report du vote sur la motion no 1 .....	407
M. Brien .....	408
Report du vote sur les motions du groupe no 1 .....	408
M. Brien .....	408
Motion no 3 .....	408
M. Bryden .....	408
Motion no 4 .....	408
M. Brien .....	408
Motion nos 6 et 7 .....	408
M. Manley .....	408
Motion no 8 .....	408
M. Penson .....	408
Motion no 11 .....	408
M. Brien .....	408
Motion No 12 .....	408
M. Manley .....	408
Motion no 13 .....	408
M. Penson .....	408
Motion no 14 .....	408
M. Manley .....	408
Motions nos 15, 16 et 17 .....	408
M. Penson .....	409
Motions nos 18 et 19 .....	409
M. Manley .....	409
Motion no 20 .....	409
M. Penson .....	409
Motions nos 21 et 22 .....	409
M. Brien .....	409
Motion no 23 .....	409
M. Penson .....	409

Motion no 24 .....	409
M. Brien .....	409
Motion no 25 .....	409
M. Manley .....	409
Motion no 26 .....	409
M. Brien .....	410
Motion no 34 .....	410
M. Manley .....	410
Motion no 35 .....	410
M. Brien .....	410
Motion no 44 .....	410
M. Manley .....	410
Motion no 45 .....	410
M. Brien .....	410
Motions nos 46, 50 et 51 .....	410
M. Cannis .....	412
M. Penson .....	413
M. Bryden .....	415
M. Riis .....	416
M. Jones .....	418
Mme Whelan .....	419
M. de Savoye .....	421
M. Jaffer .....	422
M. Brien .....	422
Report du vote sur les motions du groupe no 2 .....	423
M. Brien .....	423
Motion no 52 .....	423
M. Manley .....	423
Motion no 53 .....	423
M. Brien .....	423
Motions nos 54 et 55 .....	423
M. Manley .....	423
Motion no 56 .....	423
M. Brien .....	423
Motions nos 58 et 98 .....	423
M. Jones .....	423
Motion no 99 .....	423
Report du vote sur les motions du groupe no 3 .....	423
Rejet de la motion no 1 .....	424
M. Kilger .....	424
Rejet de la motion no 7 .....	424
Rejet de la motion no 55 .....	425
Rejet de la motion no 58 .....	426
Rejet de la motion 98 .....	427
Adoption de la motion no 8 .....	429
Adoption de la motion no 13 .....	430
Adoption de la motion no 16 .....	431
Adoption de la motion no 17 .....	432
Adoption de la motion no 20 .....	433
Adoption de la motion no 26 .....	434
Adoption de la motion no 35 .....	435
Adoption de la motion no 56 .....	436
M. Kilger .....	437
M. Strahl .....	437
M. Bergeron .....	437
M. Solomon .....	437
M. Harvey .....	437
M. Nunziata .....	437
Rejet de la motion no 3 .....	437
M. Kilger .....	438
Rejet de la motion no 6 .....	438
Rejet de la motion no 12 .....	439
Rejet de la motion no 23 .....	440
Rejet de la motion no 25 .....	441

Rejet de la motion no 34 .....	442
Rejet de la motion no 44 .....	443
Rejet de la motion no 46 .....	444
Rejet de la motion no 50 .....	445
Rejet de la motion no 52 .....	446
M. Kilger .....	447
M. Strahl .....	447
M. Bergeron .....	447
M. Solomon .....	447
M. Harvey .....	447
M. Nunziata .....	447
Adoption de la motion no 4 .....	448
M. Kilger .....	448
M. Strahl .....	449
M. Bergeron .....	449
M. Solomon .....	449
M. Harvey .....	449
M. Nunziata .....	449
Rejet de la motion no 11 .....	449
M. Kilger .....	450
Rejet de la motion no 18 .....	450
Rejet de la motion no 19 .....	451
Rejet de la motion no 21 .....	452
M. Kilger .....	453
M. Strahl .....	453
M. Bergeron .....	453
M. Solomon .....	453
M. Harvey .....	453
M. Nunziata .....	453
Rejet de la motion no 14 .....	453
M. Nunziata .....	454
M. Kilger .....	454
Rejet de la motion no 22. ....	454
Rejet de la motion no 24. ....	455
Rejet de la motion no 99. ....	456
M. Kilger .....	457

M. Strahl .....	457
M. Bergeron .....	457
M. Solomon .....	457
M. Harvey .....	457
M. Nunziata .....	457
Adoption de la motion no 15 .....	457
M. Kilger .....	458
M. Strahl .....	459
M. Bergeron .....	459
M. Solomon .....	459
M. Harvey .....	459
M. Nunziata .....	459
Adoption de la motion no 45 .....	459
M. Kilger .....	460
M. Strahl .....	460
M. Bergeron .....	460
M. Solomon .....	460
M. Harvey .....	460
M. Nunziata .....	460
Rejet de la motion no 51 .....	460
M. Kilger .....	461
M. Strahl .....	461
M. Bergeron .....	461
M. Solomon .....	461
M. Harvey .....	461
M. Nunziata .....	461
Adoption de la motion no 53 .....	461
Motion d'approbation .....	462
M. Manley .....	462
M. Kilger .....	462
Adoption de la motion .....	463

#### MOTION D'AJOURNEMENT

<b>Les pêches</b>	
M. Stoffer .....	464
M. Iftody .....	464

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste – lettre**

**Lettermail**

**03159442**

**Ottawa**

*En cas de non – livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré – Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Canadian Government Publishing,  
45 Sacré – Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,  
Ottawa, Canada K1A 0S9.**